

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

20 25



TERRITOIRE DE L'OUEST

• LA POSSESSION • LE PORT • SAINT-PAUL • TROIS-BASSINS • SAINT-LEU •



PRÉAMBULE

Les Orientations Budgétaires 2025 s'inscrivent dans un cadre financier contraint au niveau national avec un projet de loi de finances et de financement de la Sécurité Sociale 2025 de rigueur budgétaire. En effet, dans le cadre de la réduction du déficit public, les collectivités seront mises à contribution avec :

1. « un mécanisme de précaution pour les collectivités » à hauteur de 3 milliards d'euros qui devrait se traduire par une ponction 3,2 millions sur les recettes de l'intercommunalité en 2025 ;
2. Un gel des recettes de TVA affectées aux collectivités ;
3. Une baisse des recettes liées au FCTVA ;
4. Un relèvement de 4 points par an du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

L'intercommunalité devra ainsi composer avec la réduction des recettes budgétaires annoncées et une montée en charge de ses investissements indispensables et nécessaires sur les services publics essentiels à la vie de nos concitoyens à savoir l'eau, l'assainissement, les transports, et l'économie.

Malgré ce contexte incertain, 2025 marquera un tournant décisif pour le Territoire de l'Ouest, qui confirme son statut de capitale économique de La Réunion avec une montée en charge de ses opérations à caractère économique à destination des entreprises.

Ainsi, la création de la zone de transit mettra à disposition un peu plus 3 hectares de foncier provisoire. La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ecocité Phaonce fera, elle, l'objet d'études pré-opérationnelles qui a vocation à accueillir à terme le prolongement de l'Axe Mixte. Elle constitue l'une des 39 opérations retenues au niveau national dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

« Démonstrateur Ville Durable » dont l'objectif est d'innover en termes de décarbonation, d'aménagement et de construction bioclimatique et de structuration de la ville jardin.

Le Pôle d'Innovation de l'Ouest (PIO) entrera dans sa phase opérationnelle en 2025 avec la finalisation des études préalables à la programmation et le lancement de la phase de réalisation des travaux. Il accueillera un pôle territorial de l'image et du son qui fera l'objet d'une étude de faisabilité. Le Territoire de l'Ouest continue à accompagner la filière des Industries Culturelles Créatives (ICC) avec des animations associées pour dynamiser l'écosystème d'acteurs.

La zone Sud de Cambaie a vocation à accueillir une plateforme technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie, portée par la Région Réunion. Ce projet de plateforme énergie offre une perspective de structuration et d'animation de la filière énergie sur le territoire Ouest avec des outils opérationnels permettant de fédérer de manière collective les sujets énergie et de faciliter la pénétration des projets sur le marché.

En 2025, les initiatives en faveur du développement économique se multiplient avec la commercialisation de 10 000m² de fonciers supplémentaires. Par ailleurs, les travaux de modernisation de la Zone d'Activités du Port sont lancés pour une finalisation en 2026 afin d'améliorer la compétitivité des entreprises de la zone.

Dans le même secteur, la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) située à l'arrière du Grand Port Maritime de La Réunion verra la mise en œuvre du scénario d'aménagement partagé par la gouvernance institutionnelle. Ce scénario validé permet d'assurer un équilibre entre l'extension des activités du Grand Port Maritime et l'accueil d'entreprises innovantes en bord à quai sur la zone.

Afin de valoriser le site du Pôle Loisirs Nature de Dos D'Ane, le Territoire de l'Ouest propose de redynamiser le village dans une logique de rayonnement intercommunal via un projet structurant pérenne. A l'instar de l'espace LENA à Trois-Bassins (tiers lieu ouvert autour de l'ESS, l'agriculture biologique, la biodiversité et la culture), il est proposé d'apporter une nouvelle vocation à ce site avec la mise à disposition d'immobiliers dédiés aux thématiques culture et économie sociale et solidaire, notamment.

Sur le volet touristique, le Territoire de l'Ouest accueillera avec Ports de Plaisance Ouest la course internationale de voiliers GLOBE 40 qui permettra de placer La Réunion sur la carte du monde et de la faire rayonner à l'international. Le Territoire de l'Ouest souhaite que cette escale soit un événement majeur pour le territoire, c'est pourquoi un « village Globe 40 » sera mis en place pendant les 3 semaines d'escale sur le port de la Rivière des Galets afin d'accueillir physiquement différentes activités et animations économiques, touristiques et culturelles ouvertes au public.

Le Territoire de l'Ouest inaugurera en 2025 le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Mafate qui permettra d'informer, d'accueillir et d'orienter les 150 000 touristes qui séjournent chaque année dans ce joyau de notre patrimoine, classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Il constituera un espace de partage entre les touristes et les Mafatais sur l'histoire, la culture et les modes de vie traditionnels.

En matière de services publics, le Territoire de l'Ouest engage des investissements conséquents sur la réhabilitation et l'extension de l'usine de potabilisation de Pichette à La Possession. Les travaux qui démarreront en 2025 auront pour objectif de doubler la capacité de traitement de l'usine afin de soulager les prélèvements sur les forages existants. Par ailleurs, la mise en service de la chaîne de refoulement Piton 800 et Piton 1000 permettra à l'usine de Maduran, situé sur la commune de Saint-Leu, de fonctionner à plein régime.

Sur le volet mobilité, l'agglomération renforcera son offre de transports en commun avec le renouvellement de sa Délégation de Services Publics pour 2025-2031.

Par ailleurs, l'intercommunalité poursuivra le déploiement de sa politique de valorisation des biodéchets dans une logique de proximité vis-à-vis de sa population. Un déploiement progressif des points d'apport volontaire sera réalisé en concomitance avec une vaste campagne de communication pour sensibiliser les usagers aux nouveaux gestes de tri.

EMMANUEL SÉRAPHIN

Président du Territoire de l'Ouest

AXE 5

Administration

AXE 1

Aménagement

AXE 3

Proximité

AXE 4

Changement
climatique



AXE 2

Services publics

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2025 | 8 |
| LE CADRE FINANCIER POUR 2025 | 11 |
| LA DETTE PROPRE DU TERRITOIRE DE L'OUEST | |
| DETTE PAR TYPE DE RISQUE | 16 |
| DETTE PAR PRETEUR LA DETTE GARANTIE | |
| RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRE | 17 |
| DETTE PAR TYPE DE RISQUE | 18 |
| | |
| AXE 1 | |
| RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT | |
| ET DE DÉVELOPPEMENT | |
| ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE | 19 |
| ORIENTATION 1 | |
| REFONDER LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE | |
| ET LE METTRE EN ŒUVRE | 20 |
| ORIENTATION 2 | |
| RÉALISER LES PROJETS STRUCTURANTS | |
| DU TERRITOIRE | 23 |
| ORIENTATION 3 | |
| METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE | |
| DE L'OUEST | 28 |
| ORIENTATION 4 | |
| DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE | |
| DURABLE ET RÉSILIENTE | 44 |
| ORIENTATION 5 | |
| FAIRE DES PORTS DE PLAISANCE DES LIEUX | |
| D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE | 49 |
| ORIENTATION 6 | |
| STRUCTURER UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION | |
| DÉCENTRALISÉE AU SERVICE DU RAPPROCHEMENT | |
| DES POPULATIONS ET DU CO-DÉVELOPPEMENT | 57 |
| | |
| AXE 2 | |
| OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ | 60 |
| ORIENTATION 1 | |
| DÉVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITÉ DURABLE ET | |
| RESPONSABLE DES DÉCHETS | 61 |
| ORIENTATION 2 | |
| IMPLIQUER D'AVANTAGE LES USAGERS POUR L'AMÉLIO- | |
| RATION DU CADRE DE VIE | 70 |
| ORIENTATION 3 | |
| RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE | |
| DES TRANSPORTS PUBLICS ET SCOLAIRES | 76 |
| ORIENTATION 4 | |
| OFFRIR À LA POPULATION UNE EAU DE QUALITÉ | 83 |
| ORIENTATION 5 | |
| LIMITER LES IMPACTS DES EAUX USÉES | |
| SUR LES MILIEUX | 87 |
| | |
| AXE 3 | |
| RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE | |
| ET TERRITORIALE | 89 |
| ORIENTATION 1 | |
| CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS | |
| ET ACTIONS POUR ASSURER UNE POLITIQUE CITOYENNE | |
| DE PROXIMITÉ | 90 |
| ORIENTATION 2 | 93 |
| PILOTER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE | |
| DU TERRITOIRE AU SERVICE DES CITOYENS | 93 |
| ORIENTATION 3 | |
| METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS POUR LA RÉALISATION | |
| DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT | 97 |
| ORIENTATION 4 | |
| APPORTER LE REÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE | |
| PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS ET LES PROJETS | |

| | |
|---|-----|
| STRUCTURANTS DU RESTE DU TERRITOIRE _____ | 102 |
| ORIENTATION 5 | |
| FAIRE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE VÉRITABLES LEVIERS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SOLIDAIRES _____ | 107 |
| ORIENTATION 6 | |
| FAIRE DU TERRITOIRE OUEST UN FOYER CULTUREL DE RÉFÉRENCE _____ | 112 |
| AXE 4 | |
| PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE _____ | 118 |
| ORIENTATION 1 | |
| PROTÉGER LES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES NATURELS _____ | 119 |
| ORIENTATION 2 | |
| VALORISER LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE _____ | 123 |
| ORIENTATION 3 | |
| FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE _____ | 126 |
| ORIENTATION 4 | |
| DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DURABLES _____ | 128 |

AXE 5

| | | |
|--|--|-----|
| UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA RÉALISATION DES PROJETS _____ | | 131 |
| • FINANCES ET ÉVALUATION _____ | | 132 |
| • APPUI AUX TERRITOIRES _____ | | 134 |
| • RESSOURCES HUMAINES _____ | | 136 |
| • SYSTÈME D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE _____ | | 141 |
| • TRAVAUX ET PATRIMOINE _____ | | 143 |
| • COMMANDE PUBLIQUE _____ | | 146 |
| • MOYENS GÉNÉRAUX _____ | | 148 |
| • MOBILITÉ ET TRANSPORTS _____ | | 149 |
| • INFORMATION - COMMUNICATION _____ | | 150 |
| • SECRETARIAT GÉNÉRAL _____ | | 152 |
| • ANNEXE PPI _____ | | 156 |
| • ANNEXE PPF _____ | | 157 |

LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2025

LE CONTEXTE NATIONAL

Le contexte national dans lequel s'inscrit le débat des orientations budgétaires 2025 se caractérise par une rigueur budgétaire sans précédent, alors même que le Territoire de l'Ouest souhaite poursuivre ses projets d'investissement.

En effet, le Projet de Loi de Finances 2025 présenté début octobre 2025 prévoit que les collectivités devront fournir un effort de 5 milliards d'euros pour contribuer au retour du déficit public à 5% du PIB l'an prochain.

Cet effort passera par la mise en place de nouveaux dispositifs qui ont en commun de restreindre les recettes des collectivités, et non plus leurs dépenses (comme ce fut le cas avec les contrats dits de Cahors, avant la crise sanitaire). Il ne s'agit pas non plus d'un retour à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En effet, à ce stade du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, il est prévu une stabilité de la DGF (en euros courants) en 2025.

La première mesure concerne "un mécanisme de précaution pour les collectivités", qui conduira à "une mise en réserve de fonds", à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but est d'associer la sphère locale à l'effort de redressement des comptes publics" et de "renforcer à terme les mécanismes

locaux de précaution et de péréquation". "Son produit restera affecté aux collectivités", assure le gouvernement, qui ne peut, toutefois encore préciser les modalités de cette redistribution.

Concrètement, en cas de dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, un prélèvement sera opéré sur les recettes (plus exactement sur les douzièmes de fiscalité) des plus grandes d'entre elles, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.

Le mécanisme concernera les collectivités et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Environ 600 collectivités et groupements de communes à fiscalité propre répondent à ce critère, les syndicats étant a priori exclus. Mais la situation financière locale sera aussi examinée pour exonérer les plus fragiles, ce qui devrait conduire à établir une liste de 450 entités visées par ce mécanisme d'auto-assurance.

Selon les premières estimations, le prélèvement estimé sur les recettes du Territoire de l'Ouest serait évalué à 3,2 M€. Tableau ci-dessous à titre indicatif.

En complément, les recettes de TVA affectées aux collectivités vont être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, la fraction destinée à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, voit sa dynamique remise en cause. Les dernières estimations de Bercy faisaient état d'une croissance de la TVA de 1,3% en 2024 (contre une prévision de + 4,5% dans la loi de finances pour 2024).

La dernière grande mesure d'économie passerait par une amputation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024. Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait réduit de 800 millions d'euros en 2025.

A ces 5 milliards d'euros d'économies s'ajoutent les coupes budgétaires de 1,5 milliard d'euros sur le Fonds Vert (qui sera ramené de 2,5 à 1 milliard d'euros l'an prochain).

En dernier lieu, une mesure concernant le poste de charges de personnel pourrait également impacter l'évolution des dépenses de fonctionnement de

manière significative. En effet, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 prévoit le relèvement de 4 points par an du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des collectivités locales (CNRACL). L'objectif de cette mesure est « d'amorcer le redressement de ce régime structurellement déficitaire et apporter 2,3 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour la branche vieillesse ».

Cette première hausse sera accompagnée d'une augmentation progressive des taux de cotisation employeurs jusqu'en 2027. La CNRACL gère les retraites de quelque 1,3 million d'agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT) et de la Fonction Publique Hospitalière (FPH). Si l'article 27 du PLFSS 2025 prévoit la compensation aux établissements sanitaires et médico sociaux de cette hausse du taux des cotisations dues par les employeurs à la CNRACL, rien n'est prévu pour les employeurs territoriaux.

L'impact de ces mesures, tant en recettes qu'en dépenses ne sera pas sans conséquence sur l'évolution des enveloppes dédiées aux services publics offerts aux usagers et sur la poursuite des projets d'investissements engagés depuis le début de la mandature.



LE CONTEXTE LOCAL POUR 2025

Les orientations budgétaires 2025 vont devoir concilier des réductions de recettes significatives avec des exigences de services publics de plus en plus fortes, tant en matière de déplacement qu'en matière de gestion de déchets :

- une nouvelle délégation de service public de transports urbains sera mise en œuvre en fin d'année 2025 avec une nouvelle offre de service ;
- la collecte des déchets alimentaires (biodéchets) imposée par le cadre réglementaire sera déployée en 2025 ;
- les enjeux en matière de traitement sont toujours d'actualité. Cette compétence ayant été transférée à ILEUA, il convient d'être vigilant sur l'évolution de ses dépenses qui pourrait impacter de façon significative le budget du Territoire de l'Ouest au travers de la contribution annuelle qui est versée.

Malgré ce contexte contraint, le Territoire de l'Ouest propose de maintenir les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de 2024, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et maintenir la compétitivité des entreprises installées sur le territoire.

Les mesures d'économie annoncées par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2025 pourraient également avoir un impact sur la mise en œuvre opérationnelle du programme d'investissement :

- une épargne nette disponible moins importante du fait de la stabilité des dotations de l'Etat et des contraintes pesant sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement ;
- un Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) revu à la baisse,
- moins de Fonds Verts dédiés au financement des investissements ;
- potentiellement moins d'enveloppes de prêts bonifiés.

Le montant des recettes serait moindre alors que le volume d'investissement envisagé jusqu'en 2028 est de l'ordre de 311,6 M€ tous budgets confondus.

Aussi, dans ce contexte, le Territoire de l'Ouest devra davantage se concentrer sur l'optimisation de la recherche de subventions. Pour garantir les marges de manœuvres futures, l'orientation proposée est que le démarrage des travaux soit conditionné par la notification de l'arrêté de subvention.



LE CADRE FINANCIER POUR 2025

LE BUDGET PRINCIPAL

Les éléments marquants de l'analyse rétrospective 2020-2023 mettent en lumière une épargne nette moyenne de l'ordre de 24,5 M€ par an. Le volume d'investissement moyen sur la période est de 25,4 M€. Le Territoire de l'Ouest a pu, ces dernières années, autofinancer ses dépenses d'investissement, sans mobiliser d'emprunts. L'encours de dette a ainsi diminué et la capacité de désendettement est aujourd'hui en moyenne de 2 ans.

Cette situation financière permet d'accompagner les communes dans le cadre du pacte fiscal et financier avec l'octroi de fonds de concours à hauteur de 20 M€ sur 2024-2026. Elle donne des marges de manœuvre pour les exercices futurs et permet de mettre en œuvre la politique d'investissement volontariste souhaitée par la mandature 2020-2026.

Les Orientations Budgétaires 2025 du Budget Principal intègrent les hypothèses suivantes :

- les produits de fonctionnement sont évalués à 180,4 M€, niveau stable par rapport au BP 2024.

Sans évolution de taux, les recettes de fiscalité directe locale bénéficient d'un effet de base sur 2025 et progressent de 3%.

- les charges de fonctionnement sont évaluées à 166 M€, soit +1,7% par rapport au BP 2024. Si les charges à caractère général progressent de 4%, tenant compte notamment des évolutions sur les compétences transport (+4%) et environnement (+3%), les autres charges de gestion diminuent de 9% par rapport à 2025 ;

- les dépenses réelles d'investissements s'élèvent à 63,8 M€, tenant compte de l'enveloppe de fonds de concours dédiée aux communes de 10 M€ et une inscription de 53,8 M€ au titre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

| Chaîne de l'épargne (en €) | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produit fonctionnement (Hors cessions) | 158 134 181 | 160 269 755 | 167 434 162 | 180 485 378 | 179 323 100 | 181 808 100 | 180 430 104 |
| Charges de fonctionnement | 126 772 950 | 135 048 568 | 132 258 198 | 141 938 944 | 163 174 450 | 166 399 389 | 166 071 295 |
| Epargne de gestion | 31 361 231 | 25 221 187 | 35 175 964 | 38 546 434 | 16 148 650 | 15 408 711 | 14 358 809 |
| Intérêt de la dette | 1 359 096 | 1 213 892 | 1 181 835 | 1 336 735 | 1 635 000 | 1 635 000 | 1 221 263 |
| Epargne brute | 30 002 135 | 24 007 295 | 33 994 129 | 37 209 699 | 14 513 650 | 13 773 711 | 13 137 546 |
| Remboursement capital de la dette | 7 550 514 | 6 453 583 | 6 531 822 | 6 481 310 | 6 700 000 | 6 700 000 | 6 318 514 |
| Epargne nette | 22 451 621 | 17 553 712 | 27 462 306 | 30 728 389 | 7 813 650 | 7 073 711 | 6 819 032 |

| Financement de l'investissement | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dépenses d'investissement | 24 190 953 | 23 364 459 | 29 843 153 | 24 375 478 | 49 293 502 | 78 692 716 | 63 751 651 |
| Épargne nette | 22 451 621 | 17 553 712 | 27 462 306 | 30 728 389 | 7 813 650 | 7 073 711 | 6 819 032 |
| Recettes réelles d'investissement | 3 992 002 | 7 910 610 | 3 943 627 | 5 603 980 | 14 416 556 | 18 466 906 | 11 223 004 |
| Cessions | 7 661 594 | 17 000 | 20 401 | 186 | 0 | 50 000 | 4 000 000 |
| Besoin de financement | -9 914 264 | -2 116 864 | -1 583 182 | -11 957 077 | 27 063 296 | 53 102 099 | 41 709 614 |
| Encours dette 31/12 | 72 095 507 | 65 660 290 | 59 135 047 | 52 654 913 | 52 654 913 | 52 654 913 | 62 480 593 |
| Capacité désendettement (solvabilité) | 2 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| Taux d'épargne brute (EB/RRF) | 19 % | 15 % | 20 % | 21 % | 8 % | 8 % | 7 % |

LE BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE OUEST

Les éléments marquants de l'analyse rétrospective 2020-2023 mettent en lumière une épargne nette moyenne de l'ordre de 0,3 M€ par an qui permet de couvrir les dépenses d'investissement du budget annexe. Pour rappel, l'essentiel des investissements est porté par le budget principal.

Les Orientations Budgétaires 2025 du Budget Annexe des Ports de Plaisance Ouest intègrent comme hypothèses :

- la suppression de la subvention d'équilibre du budget principal ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 3,8 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 0,4 M€.

| Chaîne de l'épargne (en €) | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|--|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|
| Produit fonctionnement (Hors cessions) | 2 560 586 | 3 278 780 | 3 561 587 | 3 821 311 | 3 802 000 | 3 802 000 | 4 100 000 |
| Charges de fonctionnement | 2 669 390 | 2 713 136 | 3 244 414 | 3 472 063 | 3 451 000 | 3 451 000 | 3 750 000 |
| Épargne de gestion | -108 804 | 565 644 | 317 173 | 349 248 | 351 000 | 351 000 | 350 000 |
| Intérêt de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Épargne brute | -108 804 | 565 644 | 317 173 | 349 248 | 351 000 | 351 000 | 350 000 |
| Remboursement capital de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Épargne nette | -108 804 | 565 644 | 317 173 | 349 248 | 351 000 | 351 000 | 350 000 |

| Financement de l'investissement | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|---------------------------------|----------|---------|---------|-----------|---------|-------------------|---------|
| Dépenses d'investissement | 112 361 | 430 642 | 254 964 | 1 228 764 | 270 000 | 270 000 | 350 000 |
| Épargne nette | -108 804 | 565 644 | 317 173 | 349 248 | 351 000 | 351 000 | 350 000 |

LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

Les éléments marquants de l'analyse rétrospective 2020-2023 mettent en lumière une épargne nette moyenne de l'ordre de 1,6 M€ par an. Le volume d'investissement moyen sur la période est de 6 M€, sans mobiliser de l'emprunt. Cette situation financière confortable donne des marges de manœuvre pour les exercices futurs et permettra de mettre en œuvre la politique d'investissement volontariste souhaitée par la mandature 2020-2026.

Les Orientations Budgétaires 2025 du Budget Annexe GEMAPI intègrent comme hypothèses :

- une stabilité du produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 3,2 M€, soit 14,6 €/habitant (plafond 40 €/habitant) ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 1,3 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 9,9 M€, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

| Chaîne de l'épargne (en €) | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Produit fonctionnement (Hors cessions) | 3 214 836 | 3 272 355 | 3 418 290 | 3 569 136 | 3 428 600 | 3 428 600 | 3 300 000 |
| Charges de fonctionnement | 867 972 | 1 374 436 | 1 260 775 | 1 162 281 | 1 369 117 | 1 374 867 | 1 342 731 |
| Epargne de gestion | 2 346 864 | 1 897 919 | 2 157 515 | 2 406 855 | 2 059 483 | 2 053 733 | 1 957 269 |
| Intérêt de la dette | 15 528 | 0 | 0 | 811 | 65 000 | 65 000 | 0 |
| Epargne brute | 2 331 336 | 1 897 919 | 2 157 515 | 2 406 044 | 1 994 483 | 1 988 733 | 1 957 269 |
| Remboursement capital de la dette | 2 500 000 | 0 | 0 | 0 | 40 000 | 40 000 | 0 |
| Epargne nette | -168 664 | 1 897 919 | 2 157 515 | 2 406 044 | 1 954 483 | 1 948 733 | 1 957 269 |

| Financement de l'investissement | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-----------|-------------------|------------------|
| Dépenses d'investissement | 5 146 725 | 6 309 667 | 9 832 022 | 2 840 877 | 3 681 036 | 12 062 095 | 9 869 000 |
| Epargne nette | -168 664 | 1 897 919 | 2 157 515 | 2 406 044 | 1 954 483 | 1 948 733 | 1 957 269 |
| Recettes réelles d'investissement | 7 359 814 | 6 947 080 | 3 178 615 | 8 737 775 | 1 726 553 | 1 726 553 | 1 777 015 |
| Cessions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin de financement | -2 044 426 | -2 535 332 | 4 495 892 | -8 302 942 | 0 | 8 386 809 | 6 134 716 |
| Encours dette 31/12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 460 000 |
| Capacité désendettement (solvabilité) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Taux d'épargne brute (EB/RRF) | 73 % | 58 % | 63 % | 67 % | 58 % | 58 % | 59 % |

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les éléments marquants de l'analyse rétrospective 2020-2023 mettent en lumière une épargne nette moyenne de l'ordre de 1,7 M€ par an. Le volume d'investissement moyen sur la période est de 6 M€.

Lors du transfert de compétence en 2020, l'encours de dette était de 16,6 M€. Au vu des besoins d'investissement identifiés dans le plan pluriannuel des investissements, il a été décidé en 2024 de revoir la politique tarifaire.

Les Orientations Budgétaires 2025 du Budget Annexe de l'Eau Potable intègrent comme hypothèses :

- des produits de fonctionnement de l'ordre de 4,9 M€. Les évolutions tarifaires votées en 2024 se traduisent par une hausse de 0,9 M€ des recettes sur 2025. Par ailleurs, le changement de méthode liée à la refacturation des charges de personnel des budgets annexes implique une réduction des produits de fonctionnement de 0,6 M€, entièrement compensée dans les charges de personnel ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 0,7 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 12,8 M€, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

| Chaîne de l'épargne (en €) | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Produit fonctionnement (Hors cessions) | 3 750 867 | 3 820 380 | 3 896 813 | 4 091 598 | 4 962 798 | 4 962 798 | 4 849 739 |
| Charges de fonctionnement | 261 582 | 1 057 373 | 763 948 | 682 483 | 1 385 490 | 1 435 490 | 706 225 |
| Epargne de gestion | 3 489 286 | 2 763 007 | 3 132 865 | 3 409 115 | 3 577 308 | 3 527 308 | 4 143 514 |
| Intérêt de la dette | 314 721 | 317 407 | 297 159 | 608 067 | 1 166 000 | 1 166 000 | 998 370 |
| Epargne brute | 3 174 565 | 2 445 600 | 2 835 705 | 2 801 048 | 2 411 308 | 2 361 308 | 3 145 145 |
| Remboursement capital de la dette | 874 581 | 1 543 500 | 841 735 | 998 223 | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 430 722 |
| Epargne nette | 2 299 983 | 902 101 | 1 993 970 | 1 802 826 | 1 111 308 | 1 061 308 | 1 714 423 |

| Financement de l'investissement | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Dépenses d'investissement | 1 306 728 | 2 778 322 | 7 429 595 | 12 506 179 | 16 703 879 | 17 811 626 | 12 814 650 |
| Epargne nette | 2 299 983 | 902 101 | 1 993 970 | 1 802 826 | 1 111 308 | 1 061 308 | 1 714 423 |
| Recettes réelles d'investissement | 963 755 | 509 570 | 885 094 | 1 327 582 | 7 000 000 | 5 800 000 | 2 460 000 |
| Autres | 1 706 602 | 0 | 56 215 | 10 055 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin de financement | -3 663 612 | 1 366 652 | 4 494 316 | 9 365 717 | 8 592 571 | 10 950 318 | 8 640 227 |
| Encours dette 31/12 | 16 589 592 | 15 046 092 | 17 204 357 | 26 906 134 | 26 906 134 | 26 906 134 | 33 975 413 |
| Capacité désendettement (solvabilité) | 5 | 6 | 6 | 10 | 11 | 11 | 11 |
| Taux d'épargne brute (EB/RRF) | 85 % | 64 % | 73 % | 68 % | 49 % | 48 % | 65 % |

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Les éléments marquants de l'analyse rétrospective 2020-2023 mettent en lumière une épargne nette moyenne de l'ordre de 0,1 M€ par an, ce qui est très faible au regard des investissements projetés. Le volume d'investissement moyen sur la période est de 3,4 M€.

Lors du transfert de compétence en 2020, l'encours de dette était de 16 M€. Au vu des besoins d'investissement identifiés dans le plan pluriannuel des investissements, il a été décidé en 2024 de revoir la politique tarifaire.

Les Orientations Budgétaires 2025 du Budget Annexe de l'Assainissement des Eaux Usées intègrent comme hypothèses :

- des produits de fonctionnement de l'ordre de 2,4 M€. Les évolutions tarifaires votées en 2024 se traduisent par une hausse de 0,5 M€ des recettes sur 2025. Par ailleurs, le changement de méthode liée à la refacturation des charges de personnel des budgets annexes implique une réduction des produits de fonctionnement de 0,1 M€, entièrement compensée dans les charges de personnel ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 0,5 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 4,5 M€, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

| Chaîne de l'épargne (en €) | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|--|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Produit fonctionnement (Hors cessions) | 1 849 311 | 1 958 071 | 1 652 920 | 1 849 450 | 2 033 274 | 2 033 274 | 2 356 146 |
| Charges de fonctionnement | 0 | 373 327 | 1 303 198 | 398 503 | 609 960 | 684 960 | 485 513 |
| Epargne de gestion | 1 849 311 | 1 584 743 | 349 722 | 1 450 947 | 1 423 314 | 1 348 314 | 1 870 633 |
| Intérêt de la dette | 252 892 | 449 748 | 366 710 | 430 095 | 645 000 | 645 000 | 559 571 |
| Epargne brute | 1 596 419 | 1 134 995 | -16 988 | 1 020 852 | 778 314 | 703 314 | 1 311 061 |
| Remboursement capital de la dette | 559 191 | 1 225 354 | 766 025 | 808 759 | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 050 680 |
| Epargne nette | 1 037 229 | -90 359 | -783 013 | 212 094 | -221 686 | -296 686 | 260 382 |

| Financement de l'investissement | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | BP 2024 | Total budget 2024 | 2025 |
|---------------------------------------|-------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Dépenses d'investissement | 595 764 | 675 409 | 2 292 422 | 10 195 087 | 7 959 050 | 8 308 057 | 4 488 925 |
| Epargne nette | 1 037 229 | -90 359 | -783 013 | 212 094 | -221 686 | -296 686 | 260 382 |
| Recettes réelles d'investissement | 0 | 272 744 | 278 143 | 1 164 177 | 3 200 000 | 4 796 015 | 1 790 050 |
| Cessions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin de financement | -1 958 732 | 493 024 | 2 768 868 | 8 818 816 | 4 980 736 | 3 808 728 | 2 438 493 |
| Encours dette 31/12 | 14 975 463 | 13 750 109 | 12 984 084 | 15 625 326 | 15 625 326 | 15 625 326 | 18 559 834 |
| Capacité désendettement (solvabilité) | 9 | 12 | 14 | 15 | 20 | 20 | 14 |
| Taux d'épargne brute (EB/RRF) | 86 % | 58 % | 54 % | 55 % | 38 % | 35 % | 56 % |

L'annexe de ce document reporte la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement sur la période 2023-2028.

LA DETTE PROPRE DU TERRITOIRE DE L'OUEST

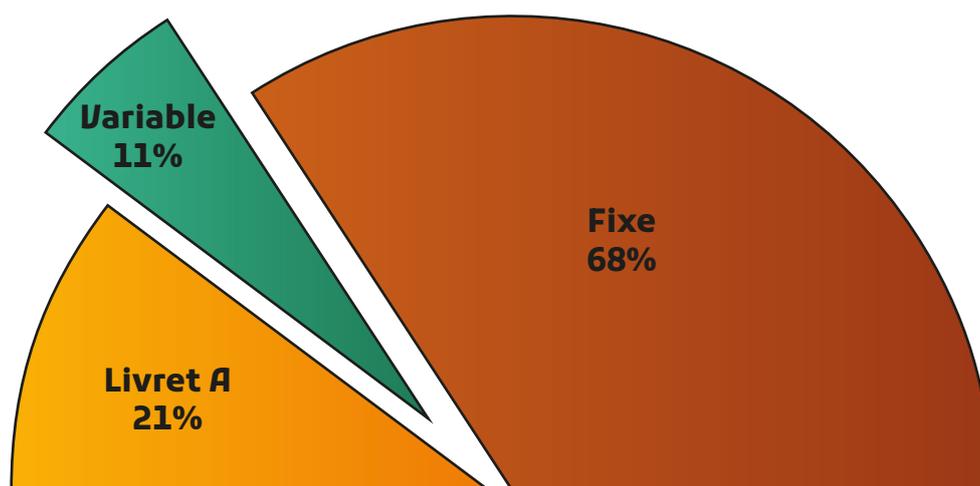
(Dettes consolidées avec les budgets annexes)

| Elements de synthèse | Au 30/09/2024 | Au 31/12/2023 | Variation |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Votre dette globale est de : | 92 826 070.89 € | 95 160 251.47 € | ↘ |
| Son taux moyen hors swap s'élève à : | 2.98 % | 2.97 % | ↗ |
| Sa durée résiduelle moyenne est de : | 14.25 ans | 14.20 ans | ↗ |
| Sa durée de vie moyenne est de : | 7.58 ans | 7.60 ans | ↘ |

swap = opération d'échange de taux d'intérêt entre deux banques

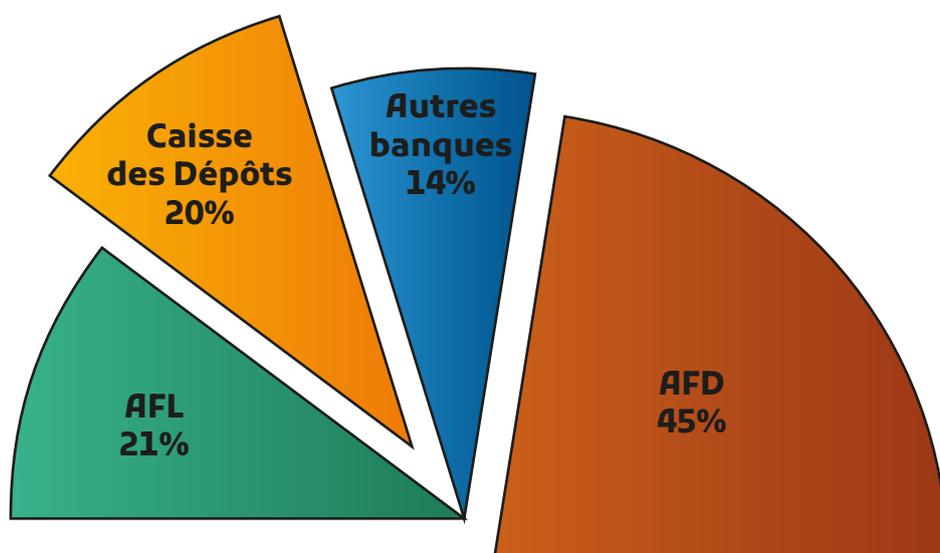
| Budget | Taux moyen avec dérivés | Durée résiduelle (années) | Durée de vie moyenne (années) | Nombre de contrats |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------|
| Budget Principal | 51 892 425.63 € 2,62 % | 10 ans | 5 ans | 23 |
| Budget Eau | 25 959 135.45 € 3,52 % | 20 ans | 11 ans | 9 |
| Budget Assainissement | 14 974 509.81 € 3,30 % | 18 ans | 9 ans | 11 |

DETTE PAR TYPE DE RISQUE



L'encours de dette ne comporte aucun emprunt structuré, soit référencé 1A selon la charte Gissler (la classification Gissler permet de classer les emprunts selon une matrice à double entrée : le chiffre de 1 à 5 traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre de A à E exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts).

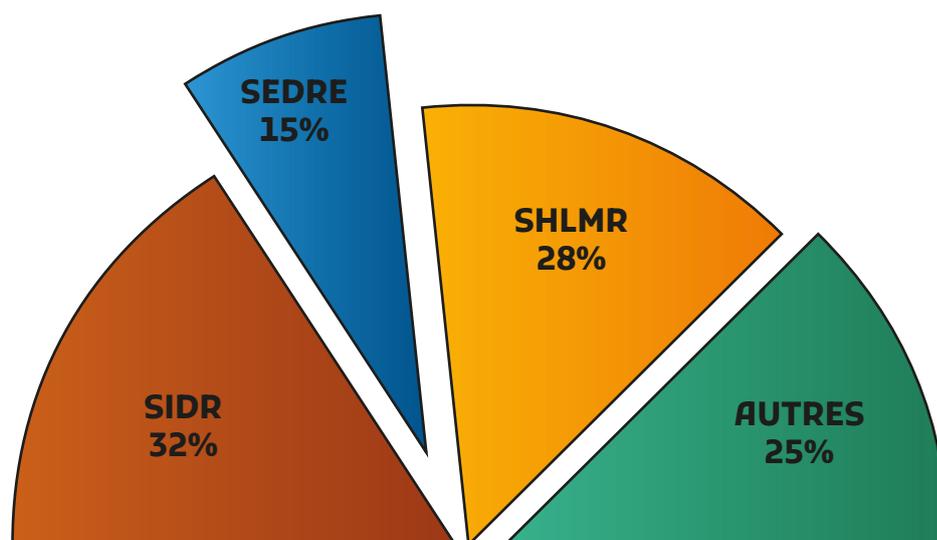
DETTE PAR PRETEUR



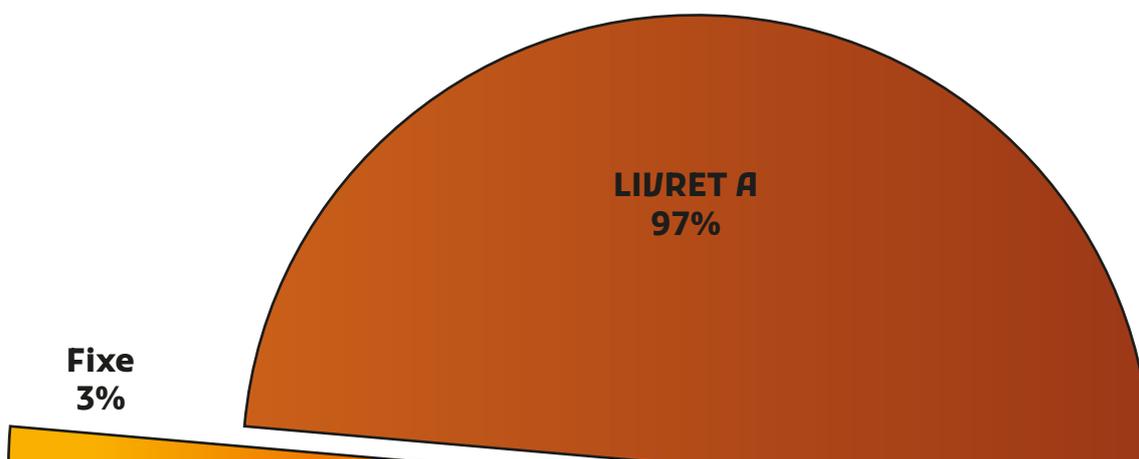
LA DETTE GARANTIE

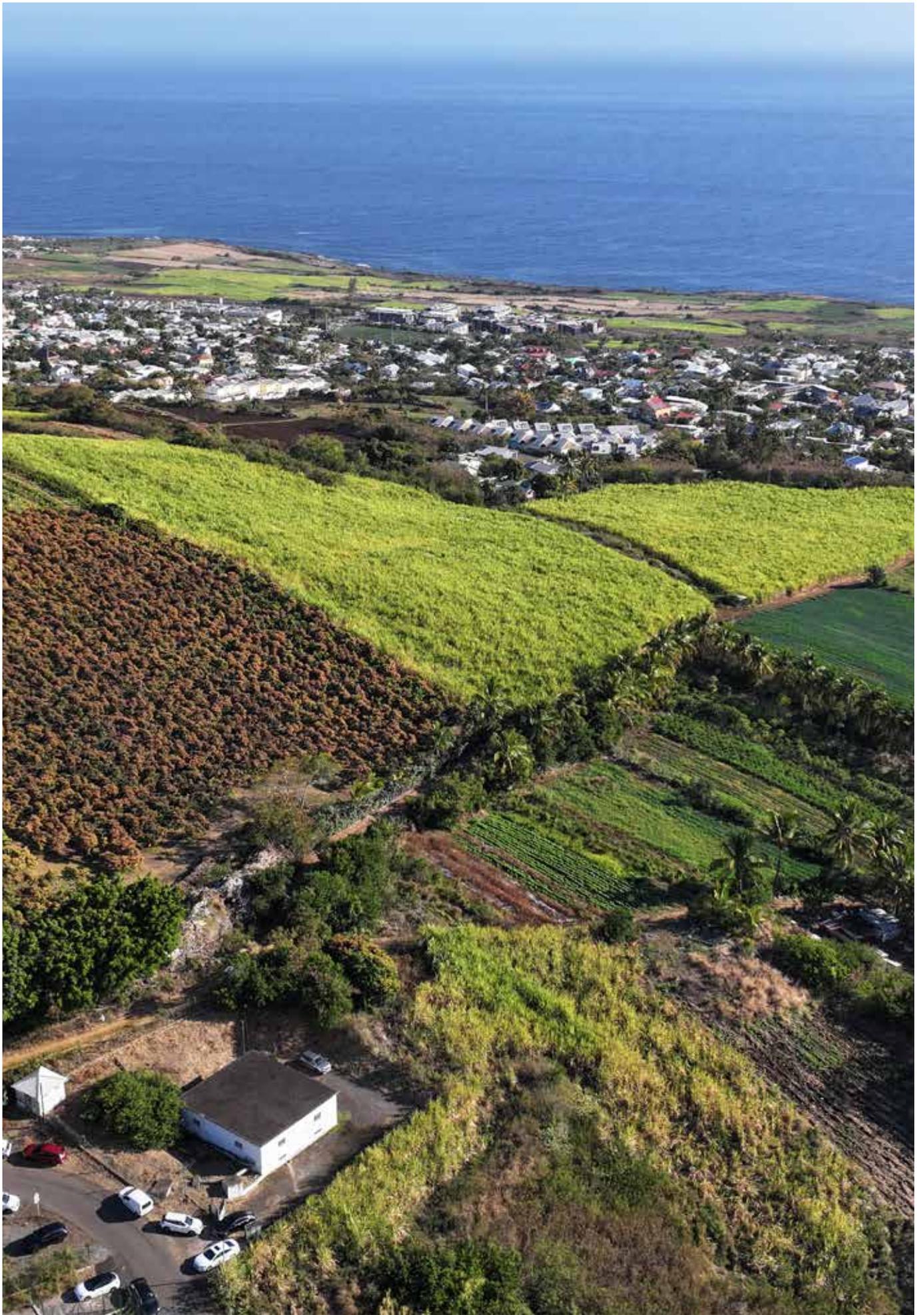
Au 30 septembre 2024, l'encours garanti s'élève à 315 M€, avec un taux moyen de 2,28%. La durée de vie résiduelle est de 36 ans.

RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRE



DETTE PAR TYPE DE RISQUE





AXE 1

RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

- 1 - Refonder le projet d'aménagement et le mettre en œuvre**
- 2 - Réaliser les projets structurants du Territoire**
- 3 - Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest**
- 4 - Développer une stratégie touristique durable et résiliente**
- 5 - Faire des ports de plaisance des lieux d'attractivité touristique et économique**
- 6 - Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement**

ORIENTATION

1

REFONDER LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE ET LE METTRE EN ŒUVRE

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, le Territoire de l'Ouest affirme son positionnement stratégique pour le devenir de La Réunion pour les 20 prochaines années avec l'implantation de l'unique port de commerce de La Réunion, le poids de son tissu économique, une pression démographique importante et un cœur habité du Parc National qui constituent des joyaux de l'île à l'international.

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Par délibération en Conseil Communautaire du 16 décembre 2022, le Territoire de l'Ouest a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'est engagé dans l'élaboration d'un SCoT modernisé qui vaudra Plan Climat Air Energie Territorial : un SCoT « Air Energie Climat »

S'inscrivant dans la continuité des travaux du nouveau projet de Territoire Ouest 2040, et du Plan Climat Air Energie Territorial en cours de finalisation, cette révision devra intégrer une double trajectoire à horizon 2050 : la neutralité en matière d'artificialisation d'une part, et la neutralité carbone d'autre part. Elle permettra également d'apporter des éléments de connaissance et de formaliser les trames verte, bleue, brune (les sols) et noire (nocturne). Cette vision préfigure d'un observatoire

foncier qui questionnera, au-delà de la politique du logement, l'opportunité d'une stratégie foncière à 360 degrés permettant de mobiliser les fonciers nécessaires pour les besoins du territoire.

Elle engagera la collectivité sur une période d'environ 3 ans de travaux et de concertation avec les habitants, les partenaires et les élus du Territoire de l'Ouest dans la perspective de l'échéance de 2027 pour l'intégration d'une trajectoire Zéro Artificialisation Nette. De même qu'elle intégrera les réflexions nationales en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. La révision du SCOT-AEC s'articule avec la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Région Réunion à laquelle l'intercommunalité est pleinement associée.

Bilan 2024

- ◆ Lancement de la mission d'élaboration du SCoT Air Energie Climat confiée au groupement d'études piloté par Citadia Conseil, en mars 2024 :
 - Rencontre avec les 5 communes et visites de terrains ;
 - Séminaire de formation
 - Comité de pilotage élargi de lancement avec les Personnes Publiques Associées ;
- ◆ Lancement de la mission d'accompagnement à l'élaboration du SCoT sur les données et le volet Zéro Artificialisation Nette avec l'AGORAH ;
- ◆ Lancement de la concertation préalable en mai 2024 ;
- ◆ Organisation de 3 ateliers de travail/partage de données avec les partenaires techniques et comité technique intermédiaire sur les premiers éléments du diagnostic en juin.

Perspectives 2025

- ◆ Les travaux d'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT « Air Energie Climat » engagés au second semestre 2024 se poursuivront en 2025. Une fois formalisées, les orientations du PAS devraient être mise au débat en Conseil Communautaire au cours du 1er semestre.
- ◆ Les travaux du Document d'Orientations Stratégiques intégrant le nouveau volet obligatoire, le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL), seront engagés en parallèle dans la perspective d'un arrêt du projet de SCoT en 2025. Ces travaux mobiliseront les données locales de l'AGORAH.
- ◆ La concertation en cours se déroulera jusqu'à la phase d'arrêt du projet. Le dossier de concertation disponible au siège du Territoire de l'Ouest, dans les 5 communes et en ligne, sera complété en fonction de l'avancement du projet. Une nouvelle réunion publique devrait être organisée avant l'arrêt du projet.

| INDICATEUR | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------|-------------|
| Taux d'avancement de la révision du SCOT | 35 % | 35% | 55 % |



LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE MODIFIÉ

Le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 et modifié le 3 Octobre 2022 pour intégration des dispositions de la loi ELAN, restera en vigueur jusqu'à l'aboutissement de la révision du SCOT.

Par ailleurs, depuis le 1er juin 2023, le Territoire de l'Ouest coordonne les avis sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, ...) avec le concours des autres directions (environnement, économie, culture/tourisme, patrimoine, eau, transport, ...).

Bilan 2024

- ◆ Accompagnement des PLU dans le cadre de leur mise en compatibilité avec le SCOT modifié avec participation aux ateliers et réunions de PPA dans le cadre de la révision des PLU de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu ;
- ◆ Instruction des dossiers d'évolution des PLU, des dossiers de CDAC et des autorisations d'urbanisme au regard de la compatibilité avec le SCOT modifié (opérations d'aménagement, constructions >5000 m² de surface de plancher...);
- ◆ Suivi des procédures d'évolution des autres documents supra et la compatibilité du SCoT avec ces documents, en priorité le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, la Charte du Parc National, le Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration, des Plans de Prévention des risques, etc...
- ◆ 3^{ème} actualisation des indicateurs de l'observatoire du SCOT édition 2024 ;

Perspectives 2025

- ◆ Suivi de la convention de partenariat avec l'AGORAH (agence d'urbanisme de La Réunion) ;
- ◆ Préparation et validation de la nouvelle convention 2024-2026 (participation aux comités techniques, groupes de travail afin d'assurer la continuité de l'observation des indicateurs du SCoT en vigueur sur au moins 3 ans ;
- ◆ Accompagnement des PLU des communes dans leur procédure de révision engagée en compatibilité avec le SCoT en vigueur mais dans la perspective et au regard de l'avancement des travaux du SCoT AEC en cours d'élaboration.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---|-------------|
| Avis sur l'évolution des PLU (modification, révision, EMC) en fonction de l'activité des communes | 3 | 2 | 1 |
| Avis sur permis et autorisations d'urbanisme (en fonction de l'activité des communes) | 70 | 146 demandes au 1.09.24 + 11 avis donnés au titre du SCoT | 200 |

ORIENTATION

2

RÉALISER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'articulation du projet d'aménagement stratégique prendra corps dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale qui s'intensifie pour les 3 années à venir afin de sécuriser les opérations majeures du territoire et les intégrer pleinement dans la trajectoire ZAN.

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ÉCOCITÉ PHAONCE

Depuis 2023, un mandat a été confié à la Société Publique Locale (SPL) Grand Ouest pour la réalisation des études pré-opérationnelles et la formalisation du dossier de réalisation. Les appuis techniques de la SPL Grand Ouest mais également de la Créole, concourront notamment à accueillir l'extension de l'Axé Mixte portée par la Région Réunion. L'aménagement de la Plaine de Cambaie se fait en concertation avec les acteurs concernés dans le cadre des comités technique et de pilotage semestriels. La ZAC Ecocité Phaonce est l'une des 39 opérations retenues au niveau national dans le cadre de l'AMI « Démonstrateur Ville Durable »

dont l'objectif est d'innover en termes de résilience, d'inclusion, de sobriété et de productivité urbaine. Les axes d'innovation concernent la structuration de la Ville Jardin, la décarbonation de la construction et l'aménagement bioclimatique. Après l'engagement des actions de la phase d'incubation, l'enjeu pour le Territoire de l'Ouest sera de réussir sa candidature pour la phase de réalisation. Il s'agira également de mettre en œuvre le protocole expérimental en lien avec le CBNM sur près de 3000 m² visant à observer la croissance des végétaux dans le cadre de la réutilisation des eaux usées traitées et s'appuyant pour partie sur le développement de « Terres Fertiles ».



Bilan 2024

- ◆ Lancement dossier de consultation, production de notes stratégiques ;
- ◆ Le Territoire de l'Ouest a choisi de donner le nom « Ecocité Phaonce » à cette opération ;
- ◆ Les actions du programme « Démonstrateurs de la Ville Durable » ont également démarré sur tous les axes d'innovation : structuration de la ville jardin, décarbonation de la construction, aménagement et construction bioclimatiques ainsi que pilotage de projet ;
- ◆ L'écosystème DVD s'est consolidé notamment par une mobilisation croissante des acteurs au cours de l'année (ateliers, forum, comités de suivi).

Perspectives 2025

- ◆ Conforter les orientations programmatiques issues du dossier de création au regard des contraintes réglementaires, financières et techniques ;
- ◆ Déterminer les modalités de mise en œuvre de la ZAC à travers l'approbation du dossier de réalisation ;
- ◆ Finaliser et poursuivre les partenariats engagés par le Territoire de l'Ouest (protocole foncier Etat, protocole foncier privé, contrat d'objectif/axe mixte, ...) et favoriser une coordination sur le périmètre de la ZAC entre les différentes institutions (Conseil Régional, Mairie, La Créole, GIP ECOCITE, Banque des Territoires) ;

- ◆ Suivi du mandat d'études pré-opérationnelles confié à la SPL Grand Ouest et des AMO (juridiques, techniques et financières) et lancement d'un nouveau mandat pour la ZAC 2 en prolongement de la ZAC Ecocité Phaonce ;
- ◆ Poursuivre la maîtrise des fonciers nécessaire à l'aménagement de la ZAC ;
- ◆ Poursuivre les démarches engagées au titre du Démonstrateur de la Ville Durable et préfigurer la phase réalisation du programme (comité d'engagement de juin 2025) ;
- ◆ Création de parcelles expérimentales pour le projet « Terres Fertiles » combinant palettes végétales et réutilisation des eaux de la STEP ;
- ◆ Poursuivre les travaux sur la stratégie végétale et la stratégie eau dans un contexte de sols contraints et de tension sur la ressource en eau potable ;
- ◆ Poursuivre les travaux pour un bâti tropical décarboné et bioclimatique ;
- ◆ Poursuivre l'animation de l'écosystème des acteurs.

| INDICATEUR | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------|-------------|
| Pourcentage de fonciers aménagés sur la ZAC Ecocité Phaonce | 6% | 0% | 10% |

REQUALIFICATION DE LA TRAME VIAIRE ET DES RÉSEAUX PRIMAIRES DU PERIMETRE HENRI CORNU

L'opération pour le Territoire de l'Ouest consiste à réhabiliter et à amener les réseaux nécessaires en partenariat avec La Créole notamment sur la voie Henri Cornu, permettant de rendre constructible d'une part, la Zone d'Activités Economiques d'initiative privée HEVA (31 lots, 120 000 m2 de locaux pour des activités industrielles, artisanales, de stockage et de services) située au Sud de la voie et de redonner d'autre part des perspectives aux potentielles initiatives privées localisées au Nord de la voie. Ainsi, un Projet Urbain Partenarial (PUP) a été instauré en 2023 sur un périmètre de près de 87 hectares, permettant de faire cofinancer les travaux de URD par l'ensemble de entreprises qui s'y implanteront ou s'y développeront.

Bilan 2024

- ◆ Finalisation et signature du mandat de travaux avec la SPL Grand Ouest pour la réalisation des travaux de viabilisation (URD) au dernier trimestre 2024 ;
- ◆ Report du démarrage des travaux en 2025 faute de maîtrise foncière préalable de la voie H. Cornu notamment ;
- ◆ Négociations foncières pour la maîtrise nécessaire des emprises de voirie.

Perspectives 2025

- ◆ Suivi de la convention cadre avec l'opérateur privé, porteur du projet HEVA ;
- ◆ Instruction et suivi des conventions de participation dans le cadre du Projet Urbain Partenarial ;
- ◆ Pilotage de la maîtrise d'œuvre via le mandat de travaux confié à la SPL GO ;
- ◆ Action de médiation et de concertation avec les entreprises sur sites.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-----------------------|--------------|-----------------------|
| Etat d'avancement des travaux URD financés par PUP sur ZAE Henri Cornu | Lancement des travaux | DCE finalisé | Démarrage des travaux |
| Pourcentage de foncier maîtrisé | - | - | 50 % |
| Instruction et suivi des PUP sur le secteur élargi | 2 | 2 | 2 |

LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

La Zone Industrialo-Portuaire constitue l'un des derniers grands espaces d'intérêt régional disponibles (80ha), à proximité immédiate du Grand Port Maritime de La Réunion par lequel transite 97% des marchandises importées ou exportées. Cette zone est donc stratégique pour garantir le bon fonctionnement de l'activité industrialo-portuaire, en offrant à court terme des possibilités supplémentaires de stockage de containers et en favorisant le développement économique et industriel de notre île privilégiant un modèle de développement davantage fondé sur la production locale et le développement des échanges avec les pays de notre environnement régional. Au regard de son positionnement géographique, La Réunion a l'opportunité de se positionner dans l'Océan indien « comme une plateforme d'échanges européenne à l'interface des flux Europe/Afrique/Asie/Inde ». Le développement de cette zone s'inscrit dans une armature économique du Territoire de l'Ouest attractive et dynamique ce qui positionne l'Ouest dans son rôle central de capitale économique de La Réunion.

Bilan 2024

- ◆ L'étude d'aménagement a déterminé un scénario de développement économique équilibré qui octroie des capacités d'extension du Grand Port Maritime et garantit des capacités d'accueil pour des entreprises sur la zone.

Perspectives 2025

- ◆ Dans une perspective de mise en œuvre de ce scénario, une étude pré-opérationnelle sera engagée pour définir les modalités futures de la maîtrise d'ouvrage, le phasage, le bilan et le plan de financement de cette opération de grande envergure économique.
- ◆ Compte tenu de la volonté commune de conforter la gouvernance partagée sur ce projet, une maîtrise d'ouvrage dédiée entre le Territoire de l'Ouest, la Région Réunion et le Conseil Départemental sera mise en place pour le pilotage de cette mission.
- ◆ La mission sera confiée à la SPL Grand Ouest pour constituer un montage opérationnel, juridique et financier adapté à ce projet d'envergure.





LE CENTRE FUNÉRAIRE INTERCOMMUNAL (CFI)

Face à la saturation des cimetières communaux, le Territoire de l'Ouest a souhaité étudier la faisabilité d'un pôle funéraire intercommunal, afin d'analyser l'adéquation entre l'offre actuelle et les besoins de la population, anticiper les enjeux socio-démographiques du territoire, et définir un projet cohérent et économiquement viable pour le territoire.

Bilan 2024

◆ L'étude lancée en 2023 a permis, dans sa première phase, de faire l'analyse générale et l'état des lieux du cadre réglementaire, des pratiques funéraires. En 2024, la finalisation de la mission a porté sur les volets Programmatique et Aménagement. Le comité de pilotage du 21 août 2024 a pu ainsi valider l'opportunité du Centre funéraire intercommunal (CFI) et d'en valider la localisation au niveau du pôle secondaire de Plateau Caillou.

Perspectives 2025

◆ Une évolution des compétences du Territoire de l'Ouest sera nécessaire pour engager la réalisation à moyen terme d'un cimetière intercommunal puis à horizon 2035, la réalisation d'un crématorium. Il s'agira également d'assurer la maîtrise du foncier et d'intégrer le projet de CFI dans le cadre de l'évolution du PLU.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------|-------------|
| Taux d'avancement de l'étude d'opportunité | 100% | 100% | 50 |
| Taux d'avancement pré opérationnel | - | - | 25% |

ORIENTATION

3

METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

Faire de l'Ouest la capitale économique de La Réunion passe par une politique dynamique du Territoire de l'Ouest en matière de développement économique qui repose sur l'accueil d'entreprises à fort potentiel et créatrices de valeurs, et sur l'accompagnement des filières d'excellence comme l'économie bleue, l'économie circulaire, l'aménagement bioclimatique, l'agroalimentaire et les industries créatives et culturelles.

L'ARMATURE ÉCONOMIQUE

L'objectif de la mandature qui consiste à faire de l'Ouest une capitale économique durable et innovante nécessite d'élaborer une stratégie de développement économique ambitieuse et territorialisée. C'est l'ambition de l'armature économique qui vise à analyser toutes les potentialités du territoire, d'identifier les fonciers mobilisables et de territorialiser les activités économiques sur le territoire.

Cet exercice se décline en 3 volets :

Volet 1 : Actualisation de la demande en foncier économique et de la stratégie économique globale

Volet 2 : Etudes nécessaires à la création de nouvelles zones

Volet 3 : Modernisation des ZAE anciennes

L'étude conclut, l'étude conclut à un besoin de 13 ha/ an de fonciers économiques (artisanat/ industrie/logistique/tertiaire) pour répondre à la demande croissante sur les 10 prochaines années.

RELANCER L'OFFRE ÉCONOMIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE L'OUEST DANS LES SECTEURS AMENAGES

Cette action consiste à aménager de nouvelles zones d'activités et à moderniser les zones d'activités existantes pour répondre aux besoins croissants des entreprises. Cela inclut la création de nouvelles infrastructures, la réhabilitation des espaces disponibles, ainsi que l'optimisation de parcelles non exploitées.

Afin de valoriser le site de l'ancien Pôle Loisirs Nature du Dos D'Ane, au sein d'un tissu économique fragile typique des territoires enclavés des Hauts, il est proposé un projet structurant pérenne pour une redynamisation du village dans un rayonnement de dimension intercommunal avec la reconversion d'une partie des friches en ateliers à vocation économique.

Bilan 2024

En 2024, le Territoire de l'Ouest a lancé six études de programmation pour répondre à la raréfaction du foncier économique :

- ◆ Des études de modernisation des zones d'activités à Saint-Leu, La Possession, Le Port et Cambaie ont été réalisées à différents stades.
- ◆ De nouvelles zones d'activités économiques à La Saline et la ZAE Triangle Prévert ont également été programmées.

Perspectives 2025

- ◆ Les travaux de modernisation de la ZA Le Port seront lancés, accompagnés d'actions d'urbanisme transitoire visant à réorganiser temporairement les espaces en attendant la finalisation des aménagements définitifs.
- ◆ Par ailleurs, la création d'une zone de transit à Cambaie verra l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et la mise en place d'une zone provisoire de 3 hectares pour répondre aux besoins immédiats des entreprises.

◆ Pour la modernisation de la ZA Cambaie, le suivi du mandat de travaux confié à la SPL Grand Ouest sera effectué. Cette phase sera marquée par une concertation avec les entreprises locales, le lancement des études de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'un suivi des actions d'Efficity pour optimiser la performance énergétique et environnementale de la zone.

◆ Dans le cadre des nouvelles zones d'activités, des études de programmation seront finalisées pour la ZAC Phaonce ainsi que pour la ZA Berges Rivière des Galets. Des études complémentaires portant sur les aspects juridiques et financiers de la Zone Marthe Bacquet seront également réalisées.

◆ Par ailleurs, concernant la ZAC Renaissance, des démarches pour les études de programmation et d'acquisition foncière seront engagées pour développer une nouvelle zone économique stratégique.

◆ Enfin, des opérations futures incluront le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour diverses zones comme la Zone de Transit de la Pointe Sud-Est Cambaie, la ZA Saline, et la ZAE Pointe Le Port.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Nombre de parcelles, lots, ateliers commercialisés/régularisés dans les ZA | 171 | 170 | 173 |
| Nombre de m ² immobilier et foncier | + 34 125 m ² | +19 114 m ² | + 6 363 m ² |



Triangle Prévert



ZA Saline

L'actualisation de la stratégie d'aménagement économique de 2024 a révélé la nécessité de développer une nouvelle offre immobilière au sein des ZA du Territoire de l'Ouest pour répondre aux différents besoins des entreprises et proposer un parcours résidentiel aux entrepreneurs.

Bilan 2024

◆ Le Territoire de l'Ouest a engagé, en 2022, les études nécessaires pour la programmation de nouveaux équipements immobiliers économiques (pépinières d'entreprise et villages artisanaux) dans les ZA de la Pointe des Châteaux et de l'Ecoparc. En lien avec l'ambition du projet de territoire, ces programmes d'équipements économiques répondent à l'enjeu de rééquilibre nord/sud et hauts/bas du territoire intercommunal. Les échanges engagés avec la SPL Grand Ouest début 2023 pour la passation d'un mandat d'études de programmation des équipements, se sont poursuivis en 2024.

Perspectives 2025

◆ La signature du mandat d'études d'opportunité et de faisabilité à intervenir au dernier trimestre 2024 avec la SPL-GO permettra d'engager en 2025 :

- 1 - La finalisation des études d'opportunité et de faisabilité, préalables à la programmation,
- 2 - La validation du cahier des charges et de consultation du programmiste et le lancement de la consultation,
- 3 - L'attribution du marché de programmation et le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------|-------------|
| Taux de réalisation des études préalables à la programmation | 100 % | 30% | 100% |
| Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnel | - | - | 100% |
| Conception/Réalisation | - | - | 30% |



ASSURER LA COMMERCIALISATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES AMÉNAGÉS OU CONSTRUITS

COMMERCIALISATION DES LOTS

Il s'agit de poursuivre la commercialisation des nouvelles opérations telles que la Pointe des Châteaux à Saint-Leu et Ecoparc à Le Port, mais également de gérer le turn-over sur les zones anciennes et remettre en commercialisation les lots économiques qui se libèrent. La commercialisation se poursuit activement sur l'ensemble de nos zones d'activités économiques.

Bilan 2024

Attribution de 5 lots fonciers à construire :

- ◆ La commercialisation se poursuit également sur l'Ecoparc où un appel à projet a été lancé sur 3 lots fin 2023 et attribués début second semestre 2024 ;
- ◆ Zac Environnement : relance du marché d'entretien des espaces verts, du marché d'Urbanisme-Conseil de la ZAC, travaux de mise en conformité du poste de relevage lancés et en cours de finition ;
- ◆ Les travaux d'extension de la zone d'activité de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu, sur une surface de 6 hectares, ont été finalisés. Un appel à projets a été lancé pour la commercialisation du dernier lot fin 2023 et a été attribué début second semestre 2024. Un lot a été commercialisé sur la ZA Pointe des Châteaux ;

- ◆ Un lot a été commercialisé sur la Zone Artisanale de Bras Montvert ;
- ◆ 14 dossiers de candidature ont été instruits, dont 4 sur la ZA Pointe des Châteaux, 9 sur la ZAC Environnement secteur Ecoparc et 1 sur Bras Montvert ;
- ◆ Des ateliers économiques disponibles à la commercialisation ont été attribués :
 - L'Ecobox de Bras Montvert ;
 - 1 atelier relais de 100 m² sur la ZA de Cambaie ;
 - 1 atelier de 131 m² sur la zone d'activité de Vue Belle.
- ◆ Bras Montvert : préparation du mandat de travaux pour les ateliers de taille moyenne avec la SPL Grand Ouest.

Perspectives 2025

- ◆ 2 lots à attribuer au cours du 1er trimestre 2025 suite à l'appel à projet lancé en septembre 2024 et actuellement en cours sur la ZAC Environnement secteur Ecoparc. De même que la finalisation des rétrocessions, notamment le poste de relevage des eaux usées sur ZAC Environnement Ecoparc sera effectué en 2025 ;
- ◆ La ZAC Portail, sous concession CBo Territoria arrive à son terme avec une fin de concession au 31/12/2025. L'aménagement et la commercialisation étant terminés, il restera les rétrocessions des équipements publics à réaliser. La priorité sera donc donnée à ces actions en 2025 ;
- ◆ Il s'agira également de préparer la clôture administrative et financière de ces deux Zones d'Aménagement Concertées Ecoparc et Portail, par l'adjonction d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

qui fera le lien entre les deux concessionnaires (GIE Océan Indien et CBo Territoria) et le concédant Territoire de l'Ouest ;

- ◆ 1 lot à commercialiser (suite à un désistement après attribution en Bureau Communautaire) dans le cadre d'un appel à projets au premier semestre 2025 sur la ZA Pointe des Châteaux ;
- ◆ Hors procédures déjà engagées, 3 nouveaux lots (2 sur ECOPARC, 1 sur Pointe des Châteaux) à construire et un atelier de 300 m² seront commercialisés sur Cambaie en 2025 ;
- ◆ Au total, 10 108 m² de foncier à construire supplémentaire seront attribués à des entreprises en 2025 dont 5 592 m² de surface pour la ZAC Environnement secteur Ecoparc, 771 m² pour la zone de la Pointe des Châteaux et 3 745 m² sur Cambaie ;
- ◆ Sur la zone d'activités de Bras-Montvert à Trois-Bassins, l'étude de programmation pour l'opération

« Village intégré » correspondant à 4 ateliers de taille moyenne (entre 50 et 120 m²) a démarré et les études de maîtrise d'œuvre seront lancées début 2025 par la SPL Grand Ouest. Le mandat de travaux conclu avec la SPL Grand Ouest entrera en phase opérationnelle avec le lancement des études de maîtrise d'œuvre, sur la base des études de

conception et de programmation lancées en 2024. Le lancement des travaux pourra être effectué dès le début 2026. 7 ateliers seront réalisés en complément de l'Ecobox, livré en 2024.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------|-----------------------|
| Taux de commercialisation des ZA | 90% | 92% | 95% |
| Nombre de lots d'immobilier d'entreprises commercialisés | 171 | 180 | 183 |
| Foncier supplémentaire | | | 10 108 m ² |

Zone Artisanale de la Pointe Des Châteaux





Zone Artisanale de Cambaie



Village intégré - ZA Bras-Monvert



CONTRACTUALISATION DES BAUX ET RÉGULARISATION DES OCCUPANTS SANS TITRE

Sur la ZA Pointe des Châteaux, après la fin de la contractualisation de la plupart des promesses de bail, un délai supplémentaire a été accordé aux entreprises en raison des documents manquants permettant l'obtention des permis de construire (déclaration d'achèvement des travaux et attestation de conformité dans le cadre du Permis d'aménager modificatif sur l'extension de la Zone). Ce délai repousse la signature des baux à construction à fin 2025, voire 2026. Par ailleurs, suite au désistement d'un preneur, un nouvel appel à projets sera lancé en 2025.

Sur la ZAC Environnement, secteur Ecoparc, il s'agira de contractualiser pour les 2 lots faisant l'objet d'appels à projets actuellement en cours.

Le délai des promesses de bail a été prorogé de 18 mois supplémentaires pour la plupart des entreprises, compte-tenu des délais d'instruction

des autorisations ICPE délivrées par la DEAL, ne permettant pas ainsi la signature des baux à construction qui se fera fin 2025, voire 2026.

Enfin, sur les ZA Cambaie et ZA Bras Montvert, il s'agira de signer environ une dizaine de baux commerciaux pour les entreprises retenues dans le cadre des appels à projets des lots libres.

Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest a entrepris une procédure de régularisation des occupants sans titre sur l'ensemble de son foncier économique. Cela nécessite au préalable une démarche de négociation avec les entreprises avant engagement des procédures contentieuses. Des revues mensuelles (revues d'exploitation) avec les services internes (patrimoine, foncier et juridique) ont permis la mise à jour des données de l'occupation et d'identifier des pistes de solutions.

Bilan 2024

- ◆ 7 promesses de bail signées sur Pointe des Châteaux et 3 en cours de signature sur 2024 ;
- ◆ ZI 2/3 Le Port : un bail commercial a été signé à l'expiration du bail à construction dans le cadre du pacte de préférence et un autre est en cours de validation après négociation avec l'entreprise, suite à la réalisation de diagnostics du bâti ;
- ◆ ZAC Environnement/ ECOPARC : 6 promesses de bail (dont 3 avenants ont été signés) et 2 promesses de bail en cours de signature ;
- ◆ ZA Bras Montvert : 2 promesses de bail et un bail commercial en cours de signature ;
- ◆ ZA Cambaie : 2 Conventions d'occupation ont été signées en faveur des associations sur la base de partenariat intervenant dans le champ de compétence de la collectivité ;
- ◆ Une convention a été signée pour une entreprise non éligible à un bail commercial.

Perspectives 2025

- ◆ Le Territoire de l'Ouest signera une dizaine de baux commerciaux pour les entreprises retenues dans le cadre des appels à projets des lots libres ;
- ◆ Concernant les promesses de bail ainsi que les baux à construction, de fortes contraintes techniques et réglementaires ont été rencontrées (instruction ICPE notamment) ;
- ◆ Ainsi, il est envisagé la signature de 5 contrats en 2025 ;
- ◆ En 2025, il s'agira d'accompagner ces entreprises vers la signature des baux commerciaux après justification du maintien et du développement de l'activité.



CRÉATION D'UN SERVICE DE GESTION LOCATIVE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La Direction Economie Innovation du Territoire de l'Ouest a en charge la gestion de 157 lots économiques répartis sur 23 zones d'activités. Ces lots génèrent aujourd'hui un loyer annuel de plus d'1 million d'euros pour la collectivité. Le Territoire de l'Ouest envisage la création d'une centaine de lots fonciers et immobiliers d'entreprise à horizon 2030.

Bilan 2024

◆ L'accueil des entreprises, la commercialisation, la gestion des baux et les interventions techniques sont gérées par plusieurs équipes en interne de la collectivité. Afin de répondre aux nombreuses sollicitations des locataires (travaux de maintenance des locaux, état des lieux d'entrée et de sortie des locaux, gestion des impayés...), la nécessité de créer d'un nouveau service dédié avec des moyens adéquats (ressources, logiciels...) a été mise en évidence. L'objectif est de mieux gérer la comptabilité locative des zones d'activité et d'avoir à terme, une plus grande lisibilité des recettes à percevoir par le Territoire de l'Ouest. Du fait de l'éclatement des fonctions, il est nécessaire de développer de la transversalité, une meilleure communication et coordination entre les services afin d'améliorer la performance du service de gestion locative dans son ensemble. Actuellement, des revues de projets sont organisées fréquemment afin de réunir les services concernés et partager les informations et procédures à engager.

Perspectives 2025

◆ Afin d'améliorer la performance et l'efficacité du service rendu, il est envisagé la création d'un service Gestion Locative pour la bonne gestion de ses locataires afin de :

- Répondre aux obligations du Territoire de l'Ouest en tant que propriétaire bailleur ;
- Fournir un service de qualité aux entreprises ;
- Optimiser la collecte des recettes et le suivi des impayés ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et régulariser les charges locatives.

Le fonctionnement de ce service se fera en coordination avec la Direction des Travaux et du Patrimoine pour les interventions demandées par les entreprises, la Direction Finances, le Service Immobilier et Foncier et le Service des Affaires Juridiques du Territoire de l'Ouest.



ACCUEILLIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique de son territoire, le Territoire de l'Ouest, gestionnaire de 23 zones d'activités économiques, accueille et accompagne les demandes des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer dans l'Ouest.

Bilan 2024

- ◆ Principales réalisations : Prise en charge des demandes, accueil exhaustif des porteurs de projets et entreprises.
- ◆ Difficultés rencontrées : Pas d'outil de traitement des demandes et de gestion des fichiers d'entreprises, pas d'organisation de la gestion locative pour les entreprises des ZA, absence de bases de données partagées pour l'information des entreprises, manque de capitalisation du travail réalisé.

Perspectives 2025

- ◆ Renforcer l'accompagnement et orienter le plus efficacement possible les demandeurs vers les organismes partenaires du Territoire de l'Ouest ou compétents pour répondre ;
- ◆ Mettre en place un outil de traitement des demandes et de la commercialisation des parcelles et des locaux ;
- ◆ Créer une équipe Accueil/Commercialisation/ Gestion locative ;
- ◆ Les demandes recevront une réponse motivée ;
- ◆ Poursuite et optimisation des partenariats avec les organismes (ADIR, Synergie Pei, Chambre des Métiers et de l'Artisanat...).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-----------------------------|------------|-------------|
| Nombre de demandes au Territoire de l'Ouest | 250 (/ demandes 2023) | 175 | 200 |
| Taux de traitement des demandes | 100 % | 100 % | 100% |
| Dont demandes de foncier | 100 | 62 | 80 |
| Dont demandes de locaux d'activités | 125 | 99 | 100 |
| Dont demande d'informations diverses (hors foncier et immobilier) | 25 | 14 | 20 |

ACCUEILLIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER

Pour confirmer son rôle en matière d'animation économique, le Territoire de l'Ouest a engagé un plan d'animations visant à mobiliser les acteurs économiques sur les projets portés par la collectivité. Ces animations se sont déroulées dans nos forums « Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) », notre plateforme de concertation thématique avec les acteurs économiques ; les « Caféco », échanges lors de petits-déjeuners en entreprise sur des problématiques partagées ; les séminaires et ateliers...

Bilan 2024

◆ Thématiques développées dans les Caféco et forums du CITI :

- Formation professionnelle, emploi et recrutement ;
- Accompagnement au lancement d'un Pôle Territorial de Coopération Economique, Ville de Saint-Paul ;
- Accompagnement à la structuration de filières des éco-matériaux (programme DVD) ;
- Ateliers R&D et ENr pour la Valorisation Locale de la Recherche en Energie ;
- Présentation du dispositif Territoires d'industrie 2023 - 2027 ;
- Ateliers de sensibilisation à l'Ecologie Industrielle ;
- Ateliers de concertation pour le lancement du Pôle territorial des Industries culturelles et créatives ;
- Visites d'entreprises.

Au total, plus de 300 personnes ont participé à ces rencontres thématiques.

Perspectives 2025

- Poursuivre l'animation et le maillage des réseaux et partenaires de l'Ouest ;

En 2025, le Salon Lokal se déroulera dans l'Ouest. A l'instar de ce qui s'est fait en 2023, le Territoire de l'Ouest en partenariat avec l'ADIR se mobilisent pour l'organisation de cet évènement qui mettra en lumière les savoirs-faire de nos entreprises et associations locales.

◆ Le Territoire de l'Ouest anime dans le cadre du CITI, en partenariat avec TEMERGIE et la SPL Energies, les ateliers thématiques qui préfigurent la création d'une plateforme de recherche et développement, formation et appui aux entreprises dédiée à l'Energie qui sera implantée dans la future technopole de Cambaie.

◆ En 2025, Le Territoire l'Ouest se mobilise avec les agriculteurs pour organiser des marchés de producteurs. Cette initiative nous permettra d'évaluer les potentialités de l'installation d'un marché de gros qui favorisera les circuits courts et la fourniture d'aliments frais aux cuisines centrales, aux restaurateurs de l'ouest.

◆ Le Territoire de l'Ouest poursuivra son accompagnement de la filière Industries Culturelles et Créatives à travers l'animation d'évènements dédiés.

- Lancer la démarche Ecologie Industrielle dans l'ECOPARC (Projet thématique) ;
- Identifier les entreprises exemplaires et les projets innovants à valoriser ;
- Répertorier les entreprises du territoire et connaître leurs difficultés ;
- Communiquer sur les actions d'aménagement, de modernisation et de création de zones d'activités économiques du Territoire de l'Ouest.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 31/08/2024 | CIBLES 2025 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---------------------------------------|-------------|--------------------------|---------------------------|----------------|
| Nombre de réunions d'animation Réseau | 12 | 16 | 6 en prévision | 15 |
| Nombre de séminaires | 1 | 0 | 1 en prévision | 1 |
| Nombre de Forums du CITI | 6 | 4 | 5 en prévision | 6 |



FAIRE DE L'INITIATIVE « TERRITOIRES D'INDUSTRIE » UN ACCÉLÉRATEUR EN MATIÈRE D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ET DES FILIÈRES DU TERRITOIRE

Suite au bilan réalisé en 2023 et à sa candidature retenue par l'Agence National des Cohésions des Territoires (ANCT), le Territoire de l'Ouest a été de nouveau labellisé sur la période 2023-2027 afin de poursuivre la dynamique partenariale engagée.

Un plan d'action a été élaboré avec les partenaires territoriaux, en cohérence avec les 4 axes définis au plan national :

1. Innovation
2. Transition écologique et énergétique
3. Foncier
4. Compétences

A travers ce dispositif, il s'agit d'accompagner les acteurs dans leur transition écologique et énergétique pour plus de durabilité.

Bilan 2024

◆ 2024 a été consacrée avec les partenaires à finaliser les 11 Fiches Action de Territoires d'industrie. Au cours de l'année, le Territoire de l'Ouest a animé l'écosystème territorial sur les sujets prioritaires tels que l'écologie industrielle, la transition énergétique, l'aménagement durable et le développement des filières.

Perspectives 2025

- Mettre en œuvre, avec les porteurs de projets, les actions Territoires d'industrie ;
- Identifier de nouveaux projets et les accompagner en cohérence avec les 4 axes de l'initiative ;
- Lancer et structurer la démarche d'écologie industrielle sur les zones d'activités économiques en utilisant l'Ecoparc de la ZAC Environnement comme site démonstrateur.

| INDICATEUR | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Taux de réalisation de TI | 25% | 25% | 60% |

RÉALISATION DU PÔLE INNOVATION OUEST (PIO)

Établissement qui associe recherche/ formation/ innovation sur les technologies et compétences de l'aménagement bioclimatique et de la construction durable. Localisé dans la ZAC de l'Oasis (Le Port), 5 700 m² de surface plancher dédiés à :

- Des laboratoires de recherche technologique ;
- Des espaces de collaboration inter-entreprises, instituts, écoles et partenaires ;
- Des espaces d'incubation et de formation (conférences, ateliers, workshops, ...).

Le Pôle Innovation Ouest (PIO) sera le lieu « Totem »

de la démarche du Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI).

Par ailleurs, les derniers travaux menés sur le projet de structuration d'un Pôle Territorial de l'Image et du Son réunionnais ont permis d'aboutir à un premier rendu de l'étude de faisabilité, regroupant les acteurs principaux de la filière (Gaoshan, Bouftang,...). Ce livrable constitue une première étape à la structuration de ce pôle. Il s'agit donc d'une vision intermédiaire d'une filière d'excellence bien ancrée sur le Territoire de l'Ouest.

Le Pôle d'Innovation de l'Ouest s'articulera avec la future plateforme technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie portée par la Région Réunion. Ce projet de plateforme énergie offre une perspective de structuration de la filière énergie sur le territoire de l'Ouest avec des outils opérationnels permettant de fédérer de manière collective les sujets énergie et de faciliter la pénétration des projets sur le marché.

Bilan 2024

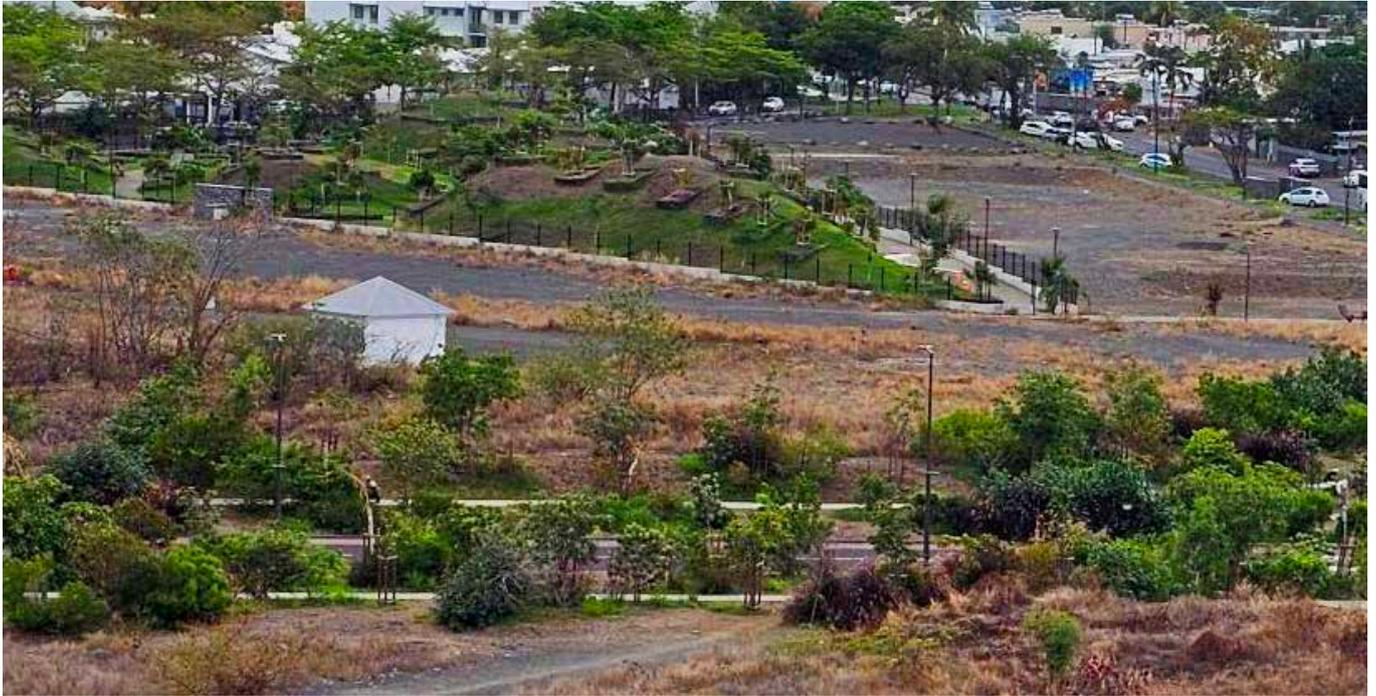
- ◆ Pôle Innovation de l'Ouest :
 - Réalisation des études de programmation, technique, juridique et financière ;
 - Finalisation des études préalables à la programmation de l'équipement ;
 - Acquisition des emprises foncières nécessaires (environ 3 160 m²), soit 5 700 m² de surface de plancher pour un montant de 1 425 314 € HT ;
 - Renouvellement et actualisation du plan de financement de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Le Port qui s'établit en 2024 à 13 759 753 €TTC, participation du Territoire de l'Ouest (2 M€ TTC - fonds de concours) ;
 - Finalisation de l'étude de faisabilité du pôle territorial de l'image et du son.
- ◆ Financement de l'étude portée par l'association Bouftang sur l'avenir des jeux vidéos à La Réunion.
- ◆ Cofinancement de l'animation des ateliers dans le cadre de l'AMI structuration de la filière

Perspectives 2025

- ◆ Pôle Innovation de l'Ouest :
 - Finaliser les études préalables à la programmation de l'équipement avec 2 tranches potentielles, définir le business model et le véhicule juridique ;
 - Valider le programme et l'enveloppe financière prévisionnels, et lancer la phase de réalisation des locaux. L'objectif de livraison est fixé au 1er semestre 2030. Le budget d'investissement est estimé à 20 M€ ;
 - Etude de structuration du pôle image et son enrichie d'une définition de la gouvernance, de la forme juridique adaptée, d'un préprogramme de développement et d'aménagement, d'un business plan, d'un programme d'actions. Cette étude s'articulera avec les travaux qui vont être lancés par la Région (étude de Gouvernance et juridique) et la Mairie de Saint-Paul (étude immobilière) en vue d'un appel à projets.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Taux d'avancement des études préalables | 100 % | 80% | 100% |
| Taux d'avancement étude de programmation | - | - | 100% |
| Validation programme | - | - | 100% |
| Conception/Réalisation | - | - | 5% |





MARCHÉ DE R&D « ÉNERGIE / CARBONE » AVEC L'INSTITUT EFFICACITY

Réaliser une action de R&D sur 3 ans avec l'institut EFFICACITY, afin d'adapter au contexte insulaire et tropicale, la suite logicielle « Urban-Print » qui accompagne les aménageurs et collectivités dans la conception d'opérations d'aménagement, afin d'être en mesure de prendre les décisions les plus éclairées en amont des projets pour améliorer leur stratégie environnementale et leur impact carbone.

Bilan 2024

- ◆ Fin du 1er marché de R&D 2021-2024 qui a permis de lancer des études stratégiques (géothermie de surface, autoconsommation collective, accompagnement du Grand Port Maritime de La Réunion...);
- ◆ Installation et animation d'un écosystème complet sur la transition énergétique (Laboratoires, entreprises, acteurs publics...).

Perspectives 2025

- ◆ Réaliser des études énergétiques à l'échelle de quatre ZA + ZAC Phaonce avec les logiciels d'Efficacity EnergyMapper et PowerDis et adapter le logiciel UrbanPrint au contexte local (aspects climatiques et environnementaux);
- ◆ Contribuer à alimenter les cahiers de prescriptions environnementales en matière d'aménagement;
- ◆ Aider à l'identification de matériaux et procédés adaptés au contexte local dans le programme « Démonstrateur de la Ville Durable » (DVD).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|--|
| Mise en œuvre du marché R&D | Signature du contrat de R&D | Signature en Août | Contribution aux cahiers de prescription |

ORIENTATION

4

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE DURABLE ET RÉSILIENTE

En accord avec les orientations stratégiques de son projet de territoire « Ouest 2040 », le Territoire de l'Ouest s'engage dans une politique touristique durable en se fixant une feuille de route, en améliorant la visibilité et l'attractivité et en investissant dans des aménagements structurants du territoire.

DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans la co-construction d'une stratégie de tourisme durable mettant en exergue les polarités d'attractivité, leurs offres spécifiques, leurs patrimoines, sites et activités à développer en intégrant des objectifs de transition écologique, sociaux et économiques. Cette vision du territoire sera élaborée en concertation avec les communes membres, l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et l'ensemble des acteurs du tourisme, avec pour priorité de mieux répondre aux besoins des habitants.

Bilan 2024

◆ Suite à la phase de consultation pour sélectionner un prestataire au cours du premier semestre, le second semestre 2024 est consacré au diagnostic partagé de l'offre et de la demande touristiques actuelles du territoire, comprenant notamment des enquêtes auprès d'un panel de 650 réunionnais et des socioprofessionnels.

Perspectives 2025

◆ Sur la base du diagnostic, il s'agira en 2025 de co-construire la vision de l'offre touristique 2040 du Territoire de l'Ouest, d'identifier et de sélectionner les polarités d'attractivité (c'est-à-dire les « micro-territoires » touristiques qui auront été délimités

comme réunissant les composantes d'attractivité touristique existantes ou à développer) qui composeront la notre future « carte touristique ». Les positionnements touristiques de chaque polarité d'attractivité touristique seront définis, en mettant en exergue les sites touristiques phares/confidentiels/ à valoriser.

◆ Sur la base de cette vision de territoire, il s'agira de sélectionner 2 polarités d'attractivité touristique, pour lesquels un plan d'actions de développement touristique durable sera élaboré. L'objectif est de développer une méthode et un plan d'actions opérationnel circonscrit et adapté aux spécificités du territoire et aux acteurs locaux dans le tourisme.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 30/06/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------------------|-------------|
| Taux d'avancement de la stratégie touristique | 60% | 20% | 85% |

SOUTENIR LA PROMOTION TOURISTIQUE

Le Territoire de l'Ouest collecte la taxe de séjour qui est intégralement reversée à l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) pour renforcer l'attractivité du territoire et mener leur programme marketing et de communication pour la valorisation du patrimoine, des sites, prestataires et artisans du Territoire de l'Ouest – à travers ses festivals phares, Zarlors et autres évènements.

Il assure la visibilité de l'offre touristique par l'actualisation du calendrier des évènementiels

touristiques et culturels du territoire partagé en début de chaque année avec les partenaires, pour une meilleure couverture et équilibre territorial, et une meilleure répartition et visibilité des évènements sur l'année.

Le Territoire de l'Ouest participe également à améliorer l'accueil physique et l'accès à l'information touristique par l'implantation de bureaux d'information touristique (BIT) sur le territoire.

Bilan 2024

- ◆ Promotion du territoire par l'OTI : Campagnes agritouristiques et incitation à la consommation de produits touristiques, festival des Sens (en mai) et festival de l'Océan (en juin), couvrant toutes les communes ; soutien aux évènements portés par les communes (Fête de la Forêt, Grand Boucan, Jazz dann Port, ...)
- ◆ Réunion de coordination des évènementiels touristiques et culturels, partage et actualisation du calendrier ;
- ◆ Le BIT Mafate à La Nouvelle en phase travaux jusqu'à fin 2024 ;
- ◆ La délocalisation du BIT de Saint Gilles les Bains sur la place de la Baleine en phase d'études de maîtrise d'œuvre pour le second semestre 2024.

Perspectives 2025

- ◆ La régie Taxe de séjour projetée 2,5 millions d'euros collectés pour 2025. Une convention d'objectifs et de moyen entre le Territoire de l'Ouest et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) sera établie afin

de déterminer les grands principes de dépense de cette enveloppe désormais conséquente. L'objectif est de permettre à l'OTI Ouest de poursuivre son programme d'actions et évènements de promotion du territoire et d'identifier de nouveaux axes d'intervention afin de répondre aux besoins des acteurs du tourisme du territoire ;

- ◆ La réception des travaux du BIT de Mafate sera effective début 2025. Il s'agira pour l'OTI d'aménager ses nouveaux locaux au premier trimestre 2025, avant de pouvoir ouvrir ses portes au public au second semestre 2025. D'ici là, l'office est chargé de développer son offre d'animations avec les Mafatais et d'accompagner les socio-professionnels locaux ;

- ◆ Les travaux de délocalisation du BIT de Saint-Gilles les Bains sur la place de la Baleine du port de plaisance se dérouleront en 2025, pour une livraison attendue au dernier trimestre. L'office du tourisme bénéficiera ainsi d'une meilleure visibilité et de davantage d'espace intérieur et extérieur pour accueillir et informer les touristes.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 30/06/2024 | CIBLES 2025 |
|---|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Taxe de séjour perçue | 2 300 000 € | 2 825 000 € | 2 500 000 € |
| Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI | 3000 | 1223 | 3500 |
| Nombre de bureaux d'information touristique aménagés | 3 | 3 | 4 |

DÉVELOPPER L'INFORMATION, L'AMÉNAGEMENT ET GERER LES ÉQUIPEMENTS ET SITES A VOCATION TOURISTIQUE

RENFORCER LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Démarrées en 2023, l'actualisation et mise en œuvre du schéma directeur de la signalétique touristique visent à installer différents types de panneaux de signalisation routière et de signalétique d'interprétation sur le territoire. Un des

volets importants est la signalisation d'information locale (SIL) qui permet d'améliorer la visibilité et accès routier aux prestataires touristiques éligibles (hébergements classés ou labellisés, restaurants, loisirs, artisanats, prestataires de location).

Bilan 2024

◆ Suite au recensement des prestataires touristiques du territoire sur les communes de La Possession, Le Port, Saint-Leu et Trois-Bassins qui ne disposaient pas de signalisation des prestataires touristiques, sur les 336 prestataires recensés, 90 sont signalés par des panneaux de signalisation, représentant un coût de travaux global de 252,5 k€ sur fonds propres.

Perspectives 2025

◆ En matière de signalétique touristique, il s'agira en 2025, d'actualiser et renouveler les panneaux de relais d'information services, des sites et routes touristiques qui ont été installés au milieu des années 2000 (notamment la route Hubert Delisle). Après la phase d'investissements pour homogénéiser la signalisation des prestataires sur l'ensemble du territoire, l'actualisation s'effectuera au gré des évolutions de l'offre dans un rythme biannuel.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 30/06/2024 | CIBLES 2025 |
|---|--|---------------------|--|
| Mise en place de la signalétique touristique (taux de réalisation de l'objectif annuel) | 100% (études et travaux pour l'équipement des prestataires touristiques) | 60% | Actualisation des panneaux de sites touristiques et des Relais d'information service |



AMÉNAGER ET VALORISER LES SITES ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DONT LE SENTIER LITTORAL OUEST (SLO) DE LA POSSESSION À SAINT-LEU

Le Territoire de l'Ouest intervient en matière d'aménagement sur les sites dont il est gestionnaire et pour les projets d'aménagement déclarés d'intérêt communautaire, à l'instar du projet structurant de Sentier Littoral Ouest de La Possession à Saint-Leu, du Skate Park de Saint-Leu et du pôle glisse et du village des initiatives de Cambaie. Les portions sont progressivement livrées sur le linéaire de sentier littoral pour la pratique pédestre et cyclable.

Le Territoire de l'Ouest est, par ailleurs, gestionnaire de quatre espaces et de sites touristiques, pour lesquels il assure la propreté des lieux et mène

des actions d'améliorations en termes d'entretien, d'accueil et de fonctionnement : la Pointe de Trois-Bassins ; le littoral Sud Saint-Leu et son four à chaux ; le camping intercommunal de l'Hermitage les Bains ; le sentier littoral en forêt domaniale de Saint-Paul.

Enfin, il est également en charge de la définition du schéma directeur de la signalétique touristique et de son déploiement opérationnel dans ses communes.

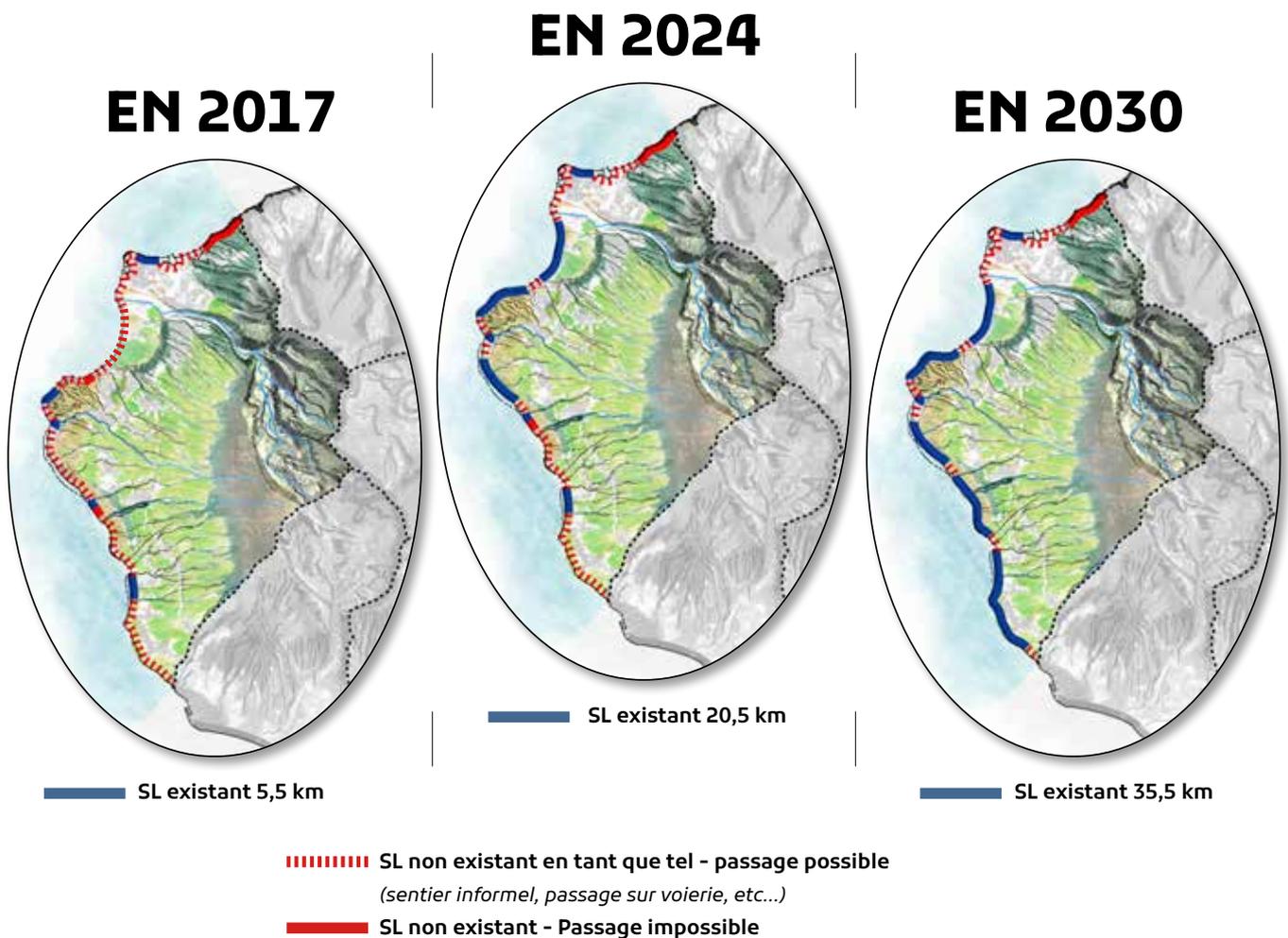
Bilan 2024

- ◆ Un état d'avancement du Sentier Littoral Ouest sur le territoire a été réalisé (voir cartographie ci-dessous), ainsi que plus spécifiquement l'état des lieux et démarrage d'études pour les tronçons entre La Possession et Cambaie (étude du GIP Ecocité), et ceux des tronçons sur Saint-Leu et Trois-Bassins réalisables sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral, sous réserve d'acquisition foncière ;
- ◆ Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour la construction d'un nouveau skate-park et l'extension du boudrome sur Saint-Leu, ainsi que pour un pôle glisse et le village des initiatives à Cambaie ;
- ◆ Les contrats d'entretien et d'exploitation sont en cours d'actualisation pour la gestion de la Pointe de Trois Bassins et du camping de l'Hermitage ;
- ◆ Remplacement des équipements de street work out du SLO Saint-Paul et mise en œuvre et suivi du contrat gestion et d'entretien.

Perspectives 2025

- ◆ Une charte graphique et de signalisation routière du SLO sera déclinée, afin de créer une identité et l'installer progressivement sur le territoire pour les portions existantes. Les études démarrées en 2024 se poursuivront sur les autres tronçons ;
- ◆ Les travaux du skate park démarreront en 2025, pour une livraison attendue en 2026 ;
- ◆ La rénovation du four à chaux sera lancée en 2025 en prévision de l'installation d'une activité de restauration ;
- ◆ Les études de gestion et de maîtrise d'œuvre seront finalisées pour le Pôle Glisse de Cambaie ;
- ◆ Le nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping de l'Hermitage entrera en vigueur au deuxième trimestre 2025 ;
- ◆ Le contrat d'entretien sera actualisé pour la gestion de la Pointe de Trois-Bassins
- ◆ Le Territoire de l'Ouest poursuivra ses actions de valorisation de la Pointe des Trois-Bassins à travers la journée de découverte Terre et Mer, pour sa quatrième édition. L'occasion de réunir un ensemble d'acteurs associatifs dynamique en matière de sensibilisation et d'éducation à la préservation des milieux naturels, et à la pratique de loisirs (surf, randonnée, pique-nique, ...) respectueuse des milieux.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 30/06/2024 | CIBLES 2025 |
|--------------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre de sites et équipements gérés | 4 | 4 | 4 |



Source des cartes : @Conservatoire du Littoral, 2015-2017 / Mise à jour par le Territoire de l'Ouest en 2024

ORIENTATION

5

FAIRE DES PORTS DE PLAISANCE DES LIEUX D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

« Ports de Plaisance de l'Ouest » développera la visibilité et l'image de la nouvelle identité des ports en réalisant un vaste programme de rénovation et de modernisation tout en proposant des animations adaptées à la spécificité de chaque port :

- ◆ Port touristique Saint-Gilles en lien avec les activités de la zone balnéaire ;
- ◆ Port traditionnel de pêche de St-Leu ;
- ◆ Port de grande plaisance avec un pôle technique permettant le développement des escales internationales sur la Pointe des Galets et une offre de tourisme en augmentation.

Objectifs :

- ◆ Améliorer l'équilibre économique de l'exploitation en développant de nouvelles recettes ;
- ◆ Accroître les retombées socio-économiques des ports de plaisance sur le territoire ;
- ◆ Renforcer la visibilité et la notoriété des ports et la destination nautique du Territoire de l'Ouest.

Le Territoire de l'Ouest et les Ports Plaisance Ouest accueilleront la 2ème étape de la 2ème édition de la course de voile GLOBE 40, en novembre 2025, sur environ 3 semaines. L'accueil d'une course au large à dimension internationale est une première pour l'île de La Réunion.

Les enjeux sont clairement d'envergure régionale : Promouvoir La Réunion à travers le monde ;

Positionner La Réunion parmi les grandes destinations internationales de course au large ;

Promouvoir le nautisme comme facteur de développement touristique ;

Valoriser les activités liées à l'océan auprès de la population locale.

Le Territoire de l'Ouest souhaite que cette escale soit un événement majeur pour le territoire, qui ne soit pas uniquement destiné aux publics avertis (amateurs de la voile).

Au contraire, l'objectif est d'inviter l'ensemble de la population à découvrir le monde marin (la voile, l'océan, le monde de la mer) dans un environnement insulaire qu'est le nôtre.

C'est pourquoi il est retenu de mettre en place un « village Globe 40 » pendant les 3 semaines d'escale afin d'accueillir physiquement différentes activités et animations économiques, touristiques et culturelles, et le public qui y participera.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PORTS DE PLAISANCE

RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES À TERRE

Les travaux de mise en sécurité doivent être poursuivis notamment sur le port de Saint-Gilles suite aux différents diagnostics rendus. Ils concernent la réfection des quais, la reprise et la réfection des réseaux, l'éclairage et des travaux

de réhabilitation des bâtiments dégradés. L'année 2025 sera marquée par la suite des études de maîtrise d'œuvre de URD, et la rénovation des façades et toitures en bardages bois.



Bilan 2024

- ◆ Avancement des études infrastructures et bâtiments : phase conception pour les infrastructures digues, quais et pour les bâtiments ;
- ◆ Etudes complémentaires sur la digue principale Saint-Gilles suite au cyclone Belal, pour évaluer les désordres techniques dus aux fortes houles cycloniques (déplacement de tétrapodes) ;
- ◆ Raccordement de la capitainerie et de la laverie Pointe des Galets à l'assainissement collectif ;
- ◆ Installation d'éclairage solaire sur les quais et l'îlot central de Saint-Gilles.

Perspectives 2025

SAINT GILLES :

- Poursuite des études des quais, digues et aire de carénage ; et démarrage des dossiers réglementaires ;
- Rénovation des façades et toitures en bardages bois, suite au diagnostic technique réalisé

en 2021, et dans un souci de maintenance préventive ;

- Livraison du 1er local poubelles (le 2nd sera livré en fonction de l'avancement des travaux de déplacement de réseaux électriques par EDF - côté Outside).

SAINT-LEU

- Habillage des modulaires existants pour les pérenniser ;
- Renforcement du système de vidéoprotection en vue d'une meilleure couverture du port.

POINTE DES GALETS

- Études de conception pour la rénovation et extension de la capitainerie (Contrat de Quasi-Régie confié à la SPL Grand Ouest), bâtiment destiné dans un premier temps à l'accueil de la Globe40.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|---|
| Avancement de la construction des ateliers techniques port de Saint-Gilles | 20% | 20% | 40 % |
| Avancement de la construction des locaux poubelles port de Saint-Gilles | 100% | 80% | 100 % |
| Avancement des nouveaux bâtiments du port de Saint-Leu | 80 % | 70 % | 90% |
| Avancement des études opérationnelles du port à sec de la Pointe des Galets | 10% | 10% | 30% |
| Avancement des études du plan d'eau de la Pointe des Galets | - | - | Etat des lieux et proposition d'optimisation des places |
| Construction bâtiment pour l'accueil de la Globe40 | SO | 40% | 100% |

RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITÉ DES BASSINS

Les audits réalisés dans le cadre des transferts des ports de plaisance ont montré un état vétuste des infrastructures portuaires et des équipements maritimes. Il s'agit de réaliser des travaux pluriannuels de réhabilitation et de mise en sécurité.

Bilan 2024

- ◆ Etude de faisabilité pour la rénovation des pontons B, C et D du port de Saint-Gilles ;
- ◆ Attribution de la maîtrise d'œuvre et démarrage des études pour le dragage global et la valorisation des sédiments du port de Saint-Gilles ;
- ◆ Etude de faisabilité et consultation travaux pour les pontons bassin Guézé (Globe40).

- Poursuite des études sur le volet réglementaire pour le dragage global et la valorisation des sédiments.

SAINT-LEU

- Reprise de l'ensemble des missions depuis le programme pour le creusement du chenal et la réhabilitation de la partie maritime (changement de mandataire).

Perspectives 2025

SAINT GILLES :

- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des pontons B, C et D sur l'îlot central et l'aménagement de la contre-digue ;

POINTE DES GALETS

- Construction des pontons bassin Guézé dans le cadre de la Globe40.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| Remplacement des pontons de Saint-Gilles et Pointe des Galets | 100% | 100% | - |
| Dragage global et la valorisation des sédiments (volet réglementaire) | 20% | 20% | 40% |
| Avancement des études de l'extension terrestre et des travaux bassin et Chenal Port St Leu | 40% | 0% | 20% |
| Construction de pontons bassin Guézé pour l'accueil de la Globe40 | - | 40% | 100% |

ASSURER L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE GARANTIR LA CONTINUITÉ DE SERVICE ET D'ACCUEIL DES PORTS ET ASSURER UNE RELATION CLIENT DE QUALITÉ

L'objectif est d'inscrire les programmes de maintenance et l'exploitation commerciale dans la durée et de passer peu à peu d'une gestion technique et logistique à une offre de services de qualité tout en améliorant l'autonomie financière de la Régie. La gestion des aires de carénages sera optimisée par un travail sur les bateaux ventouses. La propreté des sites et espaces mis à disposition des amodiataires et des visiteurs reste une priorité de Ports de Plaisance Ouest dans une optique de labellisation Ports Propres à moyen terme. "Ports Propres" est une

certification mondiale qui garantit l'excellence environnementale dans les gestions des ports de plaisance.. La maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et extension de la capitainerie de la Pointe des Galets, aujourd'hui vétuste, sera engagée dans le cadre d'un contrat de quasi régie avec la SPL Grand Ouest. Le renouvellement des Autorisations d'Occupation Temporaires des bâtiments du port de la Pointe des Galets et des forains de Saint-leu sera effectif début 2025, pour une période plus longue pour donner plus de lisibilité aux amodiataires.

Bilan 2024

- ◆ Structuration et renforcement du service propreté de la régie ;
- ◆ Une dizaine de procédure de déchéance de propriété ont été menées à leur terme, en lien avec la DMSOI ;
- ◆ Fiabilisation du système de relance de la gestion des impayés : travail mené avec les Finances Publiques ;
- ◆ Concertation, puis lancement des Autorisations d'Occupation Temporaires des bâtiments du port de la Pointe des Galets et des bâtiments et forains de Saint-Leu ;
- ◆ Mise en place d'un contrat de quasi régie avec la SPL Grand Ouest pour les travaux de réhabilitation et extension de la capitainerie de la Pointe des Galets.

Perspectives 2025

- ◆ Ports Propres : élaboration du diagnostic Ports Propres et accompagnement de la démarche ;
- ◆ Structuration des services techniques, suite au recrutement du futur responsable ;
- ◆ Engagement de nouvelles de déchéance de propriété pour les bateaux ventouses ;
- ◆ Démarrage des nouvelles AOT sur les ports de la Pointe des Galets et Saint-Leu ;
- ◆ Embellissement d'une partie des talus du port de la Pointe des Galets ;
- ◆ Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension de la capitainerie de la Pointe des Galets.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------------------------|-------------|
| Montant des recettes issues des amodiations | 3 800 000 | 3 500 000 € au 16/09/2024 | 4 100 000 € |

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DYNAMISME ECONOMIQUE

DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES AUX USAGERS

Le développement commercial des ports sera accompagné pour garantir des espaces à la fois attractifs et qualitatifs. Ce travail nécessite une programmation pluriannuelle : audit des ports, du personnel, formation, projet de direction sont à mettre en place. Le programme de modernisation des ports (vidéoprotection, contrôle d'accès aux parkings et aux pontons, sonorisation, ...) sera poursuivi.

Une réflexion globale sur le site de la base nautique de St Gilles, en partenariat avec la mairie de Saint-Paul, permettra d'optimiser l'aménagement actuel. Une zone test de déconstruction de navires sera créée sur l'aire technique du port de la Pointe des Galets pour initier une filière locale de valorisation des déchets nautiques. Le dossier réglementaire est en cours de finalisation par le prestataire. Le devenir du terrain « ex. varangues des docks » à la Pointe des Galets sera mis à l'étude.

Bilan 2024

- ◆ Liaison de la vidéoprotection au Centre de Supervision Urbaine de Saint-Gilles ;
- ◆ Avancée dans l'aménagement du site base nautique de Saint-Gilles : opportunité d'une vision globale État / mairie / Territoire de l'Ouest sur l'occupation des différents sites à proximité des brisants.

Perspectives 2025

- ◆ Finalisation de la mise en place de la vidéoprotection sur les trois ports ;
- ◆ Sites de la base nautique St-Gilles et sites connexes (à proximité des Brisants) : études de

programmation à réaliser en lien avec les services de l'État ;

- ◆ Dépôt du dossier réglementaire pour la déconstruction des navires à la Pointe des Galets ;
- ◆ Amélioration des aires techniques et de carénage : mise en place d'un partenariat avec le CEREMA ;
- ◆ Étude d'aménagement global de la Pointe des Galets, y compris l'ex terrain météo, et de faisabilité et de programmation sur le site de l'ex « Varangue des docks », pour un port à sec et des commerces, en lien avec les futurs aménagements de la Ville de Le Port.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| Avancement des études pour les sites de la base nautique et sites connexes (à proximité des Brisants) | - | 10% | 30% |
| Avancement des études (faisabilité et programmation) sur l'ex « Varangue des docks » | - | 5% | 30% |

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DURABLE

Diverses études de maîtrise d'œuvre et travaux de construction ou réhabilitation de locaux commerciaux sont prévues : ateliers et locaux techniques nécessaires au développement de l'activité, la réhabilitation du hall A/B/C sur Saint-Gilles et construction de nouveaux bâtiments sur le port de Saint-Leu. Ces travaux seront accompagnés de démarches spécifiques,

d'une part, pour préciser le positionnement commercial des nouveaux équipements et d'autre part, poursuivre l'accompagnement des projets privés commerciaux.

Des nouvelles grilles tarifaires seront appliquées, en complément des règlements portuaires pour mieux prendre en compte les usages réels des ports.

Bilan 2024

- ◆ Rénovation complète d'un local destiné à une poissonnerie à Saint-Gilles ;
- ◆ Réalisation d'un parking à Saint-Leu pour les besoins des amodiataires dans le cadre des travaux de construction des bâtiments du port. Cette réalisation vient en compensation de la réduction des parkings. Dépôt d'un permis modificatif relatif aux aménagements de Saint-Leu ;
- ◆ Démarrage des études conception du Bureau d'Information Touristique (BIT) de l'Office de Tourisme, îlot central du port de Saint-Gilles ;
- ◆ Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers techniques et démarrage des études. Cette nouvelle construction vient en remplacement des locaux techniques vétustes actuellement commercialisés et des ateliers provisoires de la régie, déplacés dans le cadre de la création d'une voie piétonne communale le long de la ravine Saint-Gilles) ;
- ◆ Révision des règlements portuaires ;
- ◆ Révision des grilles tarifaires.

Perspectives 2025

- ◆ Mise en place des règlements portuaires et des grilles tarifaires sur les 3 ports ;
- ◆ Conception de la rénovation des locaux (rotonde, hall A/B et C) à Saint-Gilles ;
- ◆ Conception des ateliers techniques à Saint-Gilles, pour partie en remplacement des ateliers actuels occupés par un amodiataire (actuellement en zone rouge du PPRI), et les besoins de la régie des Ports de Plaisance Ouest ;
- ◆ Travaux d'aménagement et de construction du front de mer de Saint-Leu.



| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| Montant des redevances commerciales | 230 000 € | 275 000 € | 300 000 € |
| Avancement de la construction des ateliers techniques du port de Saint-Gilles | 20% | 20% | 40 % |
| Avancement des nouveaux bâtiments du port de Saint-Leu | 80 % | 70 % | 90% |

VALORISER L'IMAGE ET ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT DES PORTS

2023 a été marqué par le lancement de la marque « Ports Plaisance Ouest » qui valorise et accroît la visibilité des 3 ports du Territoire de l'Ouest. L'enjeu est de poursuivre sur une valorisation de notre attractivité au national et à l'international. En termes d'animation, les ports souhaitent conforter le marché artisanal « Zartizan Péi » à chaque vacances scolaires et les « rendez-vous des Baleines » de juin à septembre sur les 3 ports,

ainsi que le partenariat avec les différents acteurs sur leurs événementiels (l'OTI, l'Université, les mairies, les bases nautiques). Concernant les rallyes à voile autour du monde, la Pointe des Galets reste un point d'étape sur la carte. Ces événements ont lieu fin octobre, début novembre. 2025 sera l'année phare en termes d'attractivité et de rayonnement par l'accueil de la Globe 40, tour du monde en escales en class 40.

Bilan 2024

- ◆ Montée en puissance des événementiels, portés par les ports ou l'Office du Tourisme Intercommunal (6 dates des « Zartizan Péi », les rendez-vous des Baleines, accueil de la délégation des Francofolies...) et d'autres porteurs de projets (forum de la mairie, Ocean Racing de la Base Nautique de l'Ouest) ;
- ◆ Accueil des rallyes autour du monde à la Pointe des Galets : World Arc et Oyster ;
- ◆ Préparation de l'accueil de la Globe40 : mise en place de la gouvernance et du partenariat avec les différentes collectivités (Région, communes de Le Port et Saint-Paul), organisation de l'évènementiel.

Perspectives 2025

- ◆ Conforter et pérenniser les événementiels existants ;
- ◆ Développement d'animations sur le Port de la Pointe des Galets en partenariat avec la Ville de Le Port ;
- ◆ L'action phare 2025 pour les PPO sera l'accueil de la course Globe40 (construction d'infrastructures, mise en place et animation du village et des activités nautiques et à terre lors de l'étape Réunion, pendant 3 semaines). Accueillir Globe 40 relève donc avant tout d'un investissement sur du moyen / long terme dans une politique publique de développement de l'économie bleue. A partir des premières estimations dédiées à l'animation du « village Globe 40 » pendant 3 semaines, on pourrait espérer une fourchette de 1 M€ à 1.5 M€ de retombées financières. Par ailleurs, les retombées médiatiques attendues contribueront à la promotion de la destination Réunion et constituent un investissement sur des retombées touristiques futures.



| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|--|
| Nombre de bateaux extérieurs de passage | 140 | 150 | 130 |
| Nombre d'événements organisés sur les ports | 8 minimum | 20 animations | 17 animations Dont l'accueil de la Globe40 |

ORIENTATION

6

STRUCTURER UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SERVICE DU RAPPROCHEMENT DES POPULATIONS ET DU CO-DÉVELOPPEMENT

Il s'agit de mettre en œuvre le plan d'action annuel de la collectivité suivant les 3 axes majeurs de la stratégie globale adoptée en 2023 :

- Valorisation de l'ingénierie du Territoire de l'Ouest et de l'expertise territoriale afin de renforcer les capacités des communes urbaines partenaires notamment en matière de gestion de l'Eau et assainissement, gestion des déchets, aménagement urbain et gestion des risques, écotourisme...
- Mobilisation de volontariats (volontariat de Solidarité Internationale, Service civique international) en appui à la réalisation d'actions contractualisées des acteurs du territoire.



Bilan 2024

- ◆ Partenariat institutionnel avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie (CUSM) à Madagascar : La convention quinquennale signée en 2023 entre les deux collectivités a entamé sa première année de mise en œuvre. Les actions ont porté sur les thématiques environnementales et culturelles, et notamment, sur le lancement du « projet de gestion des déchets » mené avec l'ONG GRET et le SYCTOM (Phase 1). En effet, la protection de l'environnement étant une priorité majeure pour l'île de Sainte-Marie, ce projet a démarré avec une première phase dédiée au diagnostic approfondi de la gestion des déchets sur le territoire. Parallèlement, un diagnostic territorial agricole a été élaboré pour mieux comprendre les enjeux locaux et envisager des solutions adaptées de valorisation des déchets végétaux en compost.
- ◆ "Esprit Beach" : Depuis plusieurs années, l'association 974 Action porte le projet "Esprit Beach", qui a pour vocation de favoriser les échanges de coopération régionale à travers des actions culturelles, environnementales et d'insertion par le sport. L'édition 2024 a été étendue aux Comores, renforçant ainsi les liens avec l'île d'Anjouan.
- ◆ Mobilité internationale de jeunes : Le programme annuel de mobilité conduit avec France Volontaires, a permis l'accueil d'une Volontaire de Solidarité Internationale (USI) en provenance du Mozambique, dans le cadre du dispositif TEJO réciprocité. Sa mission, répartie entre l'EAIO et l'ESA, vise à promouvoir les échanges culturels et éducatifs. En parallèle, une USI a été affectée à l'île de Sainte-Marie pour le suivi du partenariat avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie, notamment pour le volet environnement.
- ◆ Projet socio-éducatif en faveur des enfants vulnérables à Tuléar : Ce projet porté par Eau de Coco Réunion, a poursuivi sa deuxième phase avec le soutien du Territoire de l'Ouest. Celui-ci a permis l'équipement du CASEM (Centre d'accueil Socio-Educatif et Musical), facilitant ainsi la mise en œuvre d'activités culturelles et artistiques ainsi que des actions autour du sport afin de favoriser la réintégration sociale et éducative des enfants vulnérables.

- ◆ Agriculture traditionnelle à Fort-Dauphin : Ce projet est porté par Grid Développement, pour soutenir les agriculteurs de la région de Fort-Dauphin confrontés à des problèmes de sécheresse et de manque d'eau. Ces initiatives visent à renforcer l'autosuffisance alimentaire et à pérenniser les pratiques agricoles traditionnelles de la population locale.
- ◆ Recherche sur l'histoire de la piraterie OI : Lancé en milieu d'année par l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, ce projet de recherche mobilise une équipe d'étudiants et de chercheurs pour étudier l'histoire de la piraterie dans l'Océan Indien. Un travail particulier est mené sur La Réunion, Madagascar et le Mozambique.
- ◆ Soutien aux projets communaux : Dans le cadre du programme annuel 2024 deux projets ont été soumis par les communes au Territoire de l'Ouest. Le premier concerne les rencontres internationales du Festival 7Soleils/7Lunes, et le second porte sur un projet d'échange culturel et linguistique en Afrique du Sud. Ces initiatives visent à encourager les partenariats internationaux et à promouvoir les échanges interculturels à travers la musique, l'art et les traditions.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuite du partenariat institutionnel avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie : Mise en place d'un Comité de Suivi des partenaires, incluant la Commune Urbaine de Sainte-Marie, des opérateurs touristiques, le Consulat, l'AFD, l'ONG GRET, et Formaterra. Ce comité permettra d'assurer le bon déroulement des engagements pris dans la convention quinquennale, ainsi que l'évaluation régulière.
- ◆ Nouveau partenariat institutionnel avec la Commune Urbaine de Tuléar : Il s'agit de structurer et formaliser les liens actuels à travers une convention détaillant les axes de coopération (environnement, culture...) et les modalités de coopération. Un Volontaire de Solidarité Internationale (USI) sera affecté pour assurer la coordination et le suivi des actions définies par les deux collectivités.
- ◆ Partenariat avec l'École Supérieure d'Art (ESA) : Il s'agit de formaliser le partenariat par la signature

d'une convention précisant les axes de coopération, ainsi que les zones géographiques ciblées par les partenaires.

- ◆ Participation au dispositif COREOM (Coopération Régionales Ultra Marine) en collaboration avec l'ONG LA GUILDE qui œuvre dans le domaine de la solidarité internationale et la CIRRM (Conférence Inter-Régionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs) qui coordonne le réseau national des acteurs de la coopération. Il s'agit d'accompagner le déploiement du programme COREOM, financé par l'AFD. Ce dispositif vise à soutenir les opérateurs associatifs locaux dans leurs initiatives de coopération et de solidarité internationale.

- ◆ Projet de gestion des déchets – CUSM – (Phase 2) : Il s'agit de poursuivre le déploiement opérationnel des actions de collecte et de traitement des déchets prévues dans le cadre du financement FICOL (facilité de financement des collectivités) porté par l'Agence Française de Développement. Ce projet inclut également la valorisation des déchets végétaux en compost, destinés à soutenir les agriculteurs locaux et promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement.

- ◆ Projet culturel et sportif "Esprit Beach" : L'édition 2025 prévoit d'une part la poursuite des actions initiées antérieurement autour des échanges de coopération régionale à travers des actions culturelles, environnementales et d'insertion, mais également, d'aider la commune et les acteurs associatifs à penser l'aménagement du site d'Ilot Madame, avec l'ambition de faire de ce lieu un pôle d'événements socioculturels au cœur de la zone urbaine.

- ◆ Mobilité internationale des jeunes : Le programme 2025 prévoit en priorité l'affectation d'un Volontaire de Solidarité Internationale (USI) pour suivre la structuration et la coordination du partenariat avec la Commune Urbaine de Tuléar et les acteurs associatifs qui œuvrent actuellement sur la région (Eau de Coco Reunion, ONG Bel Avenir, T'COS, Alliance Française...).

- Soutien aux projets communaux : Le programme annuel vise à accompagner les initiatives locales identifiées par les communes partenaires pour les aider à concrétiser leurs projets de développement. Un projet de coopération avec les Seychelles, porté par l'Association des Hauts de l'Ouest, a d'ores et déjà été identifié. Ce soutien permettra de renforcer les dynamiques locales et de promouvoir la solidarité internationale.

- ◆ Projet de solidarité avec Farafangana : Il s'agit de finaliser l'organisation de l'acheminement des anciennes tentes SAFARI vers la région de Fort-Dauphin, en vue de les redistribuer aux populations locales pour des usages à vocation socioculturelle, éducative et sanitaire. Ce projet d'acheminement mené en lien avec les FAZOls vise à répondre aux besoins urgents des communautés locales.

- ◆ Voyage solidaire du T'COS : En raison de contraintes logistiques actuelles liées au transport aérien (annulation des vols directs entre La Réunion et Tuléar), le voyage solidaire initialement prévu en 2024 est reporté à 2025. Dès que les conditions de transport seront rétablies, le projet sera reprogrammé.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Nombre de personnes touchées par le plan d'action global | 150 | 590 | 660 |
| Nombre de jours de formation, d'expertises, d'échanges d'expériences | 5 | 4 | 5 |
| Nombre de nouveaux projets intercommunaux et communaux de coopération | 5 | 5 | 6 |
| Nombre de jeunes en mobilité en poste | 3 | 2 | 3 |

AXE 2

OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

- 1 - Développer une gestion de proximité et responsable des déchets**
- 2 - Impliquer davantage les usagers pour l'amélioration du cadre de vie**
- 3 - Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics urbains et scolaires**
- 4 - Offrir à la population une eau de qualité**
- 5 - Limiter les impacts sur les milieux**

ORIENTATION

1

DÉVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITÉ DURABLE ET RESPONSABLE DES DÉCHETS

Avec le renforcement de la réglementation (Loi transition écologique en 2015 et loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire en 2020), le Territoire de l'Ouest axe son action sur la réduction de la production déchets comme élément prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion et sur la valorisation des matières dans une optique de réemploi, de recyclage et plus largement d'économie circulaire.



FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS ET EN DÉVELOPPANT L'APPORT VOLONTAIRE

MAINTENIR L'EFFORT DE SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX GESTES CITOYENS

La sensibilisation est une des clés de réussite des changements à opérer en termes de gestion des déchets tant sur le volet « réduction » que sur le volet « tri ».

Depuis de nombreuses années, une communication de proximité est privilégiée (porte-à-porte, stands...). Celle-ci est complétée par une communication via différents canaux (réseaux sociaux, radios, télévision, encarts presse...).

L'intercommunalité est en recherche perpétuelle d'adaptation de ces modes de sensibilisation afin d'être le plus efficient et en adéquation avec l'évolution des nouvelles technologies.

Bilan 2024

- ◆ Développement et test d'une application pour la gratification du geste de tri ;
- ◆ Formation des trieurs et des ripeurs sur les règles de tri (en format « vis ma vie ») afin d'harmoniser le message et les pratiques ;
- ◆ Sensibilisation en porte à porte sur le réemploi et la promotion du compostage ;
- ◆ Spots radio et télévisés sur les consignes de tri (mettre les déchets en vrac sans sac...);
- ◆ Animations publiques et scolaires sur différents thèmes (collecte sélective, pique-nique zéro déchet, gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel, réduction des déchets, réemploi, ...).

Perspectives 2025

- ◆ Accompagnement et sensibilisation au tri des biodéchets dans les quartiers qui seront équipés de Points d'Apport Volontaire pour ce flux ;
- ◆ Poursuite des ateliers de formation au compostage à domicile, de la promotion de cette pratique et du suivi des usagers déjà équipés ;

- ◆ Accompagnement et sensibilisation dans les quartiers où sont déployés des expérimentations sur la gestion de proximité des biodéchets (composteurs grutables, compostage communautaire, ...);
- ◆ Accompagnement et sensibilisation au compostage en établissement scolaire ou logement collectif ;
- ◆ Formation des guides composteurs au jardinage naturel afin d'étoffer le discours d'incitation au compostage ;
- ◆ Déploiement global en 2025 d'une application TRIALI permettant la gratification des gestes de tri ;
- ◆ Maintien des actions de sensibilisation ciblées et des échanges avec les usagers sur les thématiques de respect des calendriers de collecte, solutions aux problèmes de collecte, règles de présentation des déchets et consignes de tri notamment ;
- ◆ Maintien de la sensibilisation en porte à porte sur le réemploi en déchèterie ;
- ◆ Déploiement d'un plan de communication concernant, notamment, les déchets alimentaires (biodéchets).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|--------------|---------------------|--------------|
| Nombre d'usagers sensibilisés ou informés (Performances de tri) | 15 000 | 12 700* | 15 000 |
| Taux de valorisation des déchets (Collecte sélective) | 20% | 20% | 40 % |
| Performance de valorisation des déchets (Verre) | 70% | 50%* | 60% |
| | 25 kg/an/hab | 28 kg/an/hab* | 28 kg/an/hab |

* Projection fin 2024 _ données non consolidées

MAINTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Il est proposé aux communes membres des diagnostics de gaspillage alimentaire pour la restauration scolaire afin de leur permettre de mettre en place des actions correctives. En effet, environ un repas sur trois est jeté, soit environ 2 millions d'euros de coût de denrées gaspillées sur l'ensemble des communes membres.

Ces diagnostics s'inscrivent dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de 2022 et visent à réduire les biodéchets dans les ordures ménagères. Ils permettraient aussi d'optimiser les dépenses publiques et favoriser le mieux manger au sein des communes.

Bilan 2024

◆ 27 diagnostics de gaspillage alimentaires dans les communes du territoire réalisés (estimation)

Perspectives 2025

- ◆ Maintien de cette offre de service gratuite pour les communes afin d'améliorer la connaissance du gaspillage en restauration scolaire et permettre aux communes de mettre en place leur plan d'actions correctives propre à leur contexte respectif ;
- ◆ Poursuite des actions de sensibilisation des habitants et des scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire (achats malins).



POUR SUIVRE ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN VUE D'UNE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis janvier 2024 et reste le levier de réduction de la production de déchets le plus important (près de 40% des ordures ménagères). Les efforts en matière d'accompagnement à la gestion de proximité des biodéchets restent la priorité d'autant plus que le

traitement en méthanisation est décalé de deux années à minima. Cela passe par le compostage des restes alimentaires, l'éducation des scolaires mais aussi l'incitation au broyage et au compostage des déchets végétaux.



Bilan 2024

- ◆ 900 composteurs distribués ;
- ◆ 12 000 élèves participants à travers de l'appel à projets Lekol'O ;
- ◆ 100 mises à disposition de broyeurs de déchets végétaux ;
- ◆ Expérimentation de broyage des déchets végétaux en déchèterie de Saint-Leu (semaine du développement durable).

Perspectives 2025

- ◆ Maintien au même niveau de 2024 du compostage individuel ou augmentation des quantités avec la mise en place de nouvelles actions de communication ;
- ◆ 15 nouveaux sites opérationnels de compostage collectifs ou en établissements ;
- ◆ Maintien du même nombre d'élèves sensibilisés via Lekol'O ;
- ◆ Lancement d'une expérimentation de broyage à domicile en complément des prêts de broyeurs de déchets végétaux ;
- ◆ Déploiement de l'expérimentation de composteurs grutables.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|----------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre de composteurs distribués | 1 000 | 900 (estimation) | 1000 |

* Projection fin 2024 _ données non consolidées

POURSUIVRE LES ACTIONS FAVORISANT L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Conformément au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et à son axe prioritaire « augmenter la durée de vie des produits », des actions sont menées sur le gisement des encombrants (2ème flux important après les biodéchets). Ce flux étant majoritairement capté par les déchèteries, ces dernières sont équipées

d'espaces leur permettant de leur donner une seconde vie. La réduction de ce flux passe aussi par une collecte en porte à porte dite « préservante ». Enfin, un soutien est apporté aux acteurs de l'économie sociale et solidaire utilisant des déchets comme matières premières (recyclerie, projet de consigne...).

Bilan 2024

- ◆ Poursuite de l'équipement en zones de réemploi des déchèteries (Port ZA, Dos d'Ane, Plateau Caillou et Trois-Bassins, Saint-Laurent) ;
- ◆ Poursuite du « Trokali mobile » sur les déchèteries éphémères ;
- ◆ Partenariat avec l'association ONCE AGAIN REUNION pour récupérer des lunettes en déchèterie.

Perspectives 2025

- ◆ Achèvement de l'équipement en zone de réemploi des déchèteries (Trokali à Pointe des Châteaux). En 2025, toutes les déchèteries fixes seront équipées d'une zone réemploi ;
- ◆ Mise en place d'une communication spécifique sur les zones de réemploi à l'occasion des 10 ans d'existence des Trokali (sous réserve de validation politique) ;

- ◆ Intensification de la présence des « Trokali mobiles » sur les déchèteries éphémères ;
- ◆ Déploiement de la collecte « préservante » des encombrants en parallèle de la collecte en porte à porte par la société HCE en collaboration avec Emmaüs. Ces encombrants collectés par HCE seront entreposés dans un local à Cambaie pour y être nettoyés et/ou réparés et/ou upcyclés, afin d'être ensuite vendus par Emmaüs. Dans un premier temps cette vente sera réalisée dans leur boutique du Nord ;
 - Promotion de la réparation : mise en avant de l'annuaire des réparateurs et des fonds réparation fournis par les éco-organismes, mise en place d'ateliers participatifs vers les usagers, participation aux journées nationales de la réparation.



DÉVELOPPER L'APPORT VOLONTAIRE

La stratégie déchets, adoptée en mars 2022 pour le Territoire de l'Ouest, a explicitement déterminé l'apport volontaire comme mode de collecte à privilégier.

La densification du réseau de bornes d'apport volontaire, réseau déjà renforcé d'une centaine d'équipements en 2024, pour le flux verre et pour le flux collecte sélective en habitat collectif ainsi

que la mise en œuvre de bornes enterrées sont des axes forts pour le développement de ce mode de collecte.

L'apport volontaire pour les biodéchets a également été préconisé en complément de la gestion de proximité de ce flux afin d'offrir une alternative aux foyers ne pouvant pas composter chez eux.

Bilan 2024

- ◆ Poursuite de mise en œuvre d'îlots de bornes aériennes en pieds d'immeubles (15 bornes pour le flux collecte sélective et 15 pour le verre) ;
- ◆ Remplacement progressif de bornes en mauvais état sur le territoire ;
- ◆ Signature de conventions avec les bailleurs, définition des sites, acquisition des équipements études en cours avec le Contrôleur Technique concernant l'expérimentation des bornes enterrées ;
- ◆ Définition de 5 quartiers et déploiement d'une centaine de Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les déchets alimentaires : Moulin Joli/Halte là (La Possession), ZAC 1 et 2 (Le Port), Plateau Caillou (Saint-Paul), le centre bourg (Trois-Bassins) et Piton Saint-Leu.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuite de la densification et de la remise en état du parc de bornes aériennes concernant les flux Ordures Ménagères résiduelles et Collecte sélective ;
- ◆ Mise en place de 5 sites pour l'expérimentation de bornes enterrées en pieds d'immeubles ;
- ◆ Finalisation du déploiement des 100 premiers points d'apport volontaire déchets alimentaires sur les quartiers définis ci-dessus ;
- ◆ Installation de 100 nouveaux points déchets alimentaires sur d'autres quartiers du territoire.



| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| Taux de collecte par apport volontaire (déchèterie+verre) | 35% | 27%* | 30% |
| Ratio de déchets produits en kg par habitant (porte-à porte et Apport Volontaire) | 630 kg/hab | 620 kg/hab* | 620 kg/hab |

* Projection fin 2024 _ données non consolidées

DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

La stratégie foncière en matière de déchèteries validée par l'intercommunalité en 2023 prévoit la réalisation de 4 nouvelles déchèteries : la Plaine, la Saline, centre-ville La Possession, Ecocité-Phaonce ainsi que le déplacement de la déchèterie de l'Hermitage. En attendant, des déchèteries

éphémères ont été déployées sur les zones blanches.

De plus, afin de mettre en place de nouvelles filières de tri en déchèterie et promouvoir le réemploi, la modernisation des déchèteries actuelles doit être envisagée.

Bilan 2024

- ◆ Foncier maîtrisé pour les sites de la Saline, de la zone d'activités Prévert et pour le remplacement de l'Hermitage (site sur Trou d'Eau acheté) ;
- ◆ Diagnostic des déchèteries existantes et ébauche de scénarios pour leur modernisation ;
- ◆ Ouverture de la 6ème déchèterie éphémère à la Rivière des Galets.

Perspectives 2025

- ◆ Les programmes seront définis pour les futures déchèteries implantées à Trou d'Eau et dans la ZAE Prévert ;
- ◆ Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la déchèterie de la Saline seront engagées en fonction de l'avancement de la ZAE ;
- ◆ L'identification de la parcelle mise à disposition pour la déchèterie sur l'Ecocité-Phaonce devra être définie ;
- ◆ La prospection d'un terrain pour la Plaine Saint-Paul se poursuivra ;
- ◆ Concernant le réseau existant, un projet de modernisation des déchèteries actuelles sera élaboré et soumis pour validation. Ce projet, s'appuyant sur les diagnostics menés en 2024, prendra en compte les forces et les faiblesses de

chaque déchèterie pour répondre à la fréquentation et au nombre de filières qui augmentent, à la conformité de ces dernières par rapport à la réglementation (sécurité, pollution...) et à leur possibilité d'agrandissement. Le projet devra évaluer l'impact financier de ces travaux et définir une planification pluriannuelle :

- Dans ce cadre, une étude de faisabilité sera menée sur la déchèterie de Plateau-Caillou pour compléter les diagnostics menés sur les autres déchèteries et évaluer la possibilité d'une déchèterie inversée.
- En attendant la réalisation des déchèteries fixes, les 6 déchèteries éphémères se poursuivront.
- Les programmes de toutes les nouvelles déchèteries mais aussi de rénovation des existantes intégreront systématiquement un volet réemploi avec selon l'espace disponible, l'objectif de tendre vers une déchèterie dite « inversée » ou d'avoir un Trokali.
- La réalisation des nouvelles déchèteries ainsi que la modernisation du réseau existant (sous réserve de validation politique) s'étaleront sur la période 2027-2032.

ASSURER UN SERVICE DE COLLECTE EFFICACE ET SOUTENABLE

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE À PORTE ET DES DÉCHÈTERIES

L'amélioration du service offert aux usagers reste un objectif prioritaire. La qualité du service étant un critère prépondérant, l'objectif affiché est une diminution du taux de relances et de réclamations enregistrées auprès du Centre d'Appels et via les formulaires.

Un nouveau dispositif de gestion de la relation usagers devrait être déployé sur le Territoire de l'Ouest. Cela permettra à terme de faciliter les démarches des usagers.

Au-delà des outils, un travail journalier est réalisé concernant l'analyse des remontés des différents acteurs (communes, prestataires, usagers...) et les voies/sites présentant des problématiques récurrentes afin de limiter au maximum les impacts en collectes en mettant en œuvre des actions préventives ou en identifiant des solutions à long terme.

En déchèterie, la qualité des apports volontaires fait l'objet d'une attention particulière pour diminuer les coûts de traitement.

Bilan 2024

- ◆ Passage du cyclone BELAL en janvier 2024 ayant eu un impact sur les réclamations/relances usagers malgré le déploiement de moyens supplémentaires et un passage dans tous les quartiers en 2 semaines sur le flux de déchets végétaux et un dispositif conséquent sur 4 semaines (+300% de tonnes par rapport à un mois d'été normal) ;
- ◆ Mise à plat des procédures, participation aux ateliers, formations, tests des formulaires, des arborescences/dispatch des différentes demandes pour leur traitement en lien avec le Service Transformation Numérique pour l'expérimentation du nouveau système d'information de la Gestion de la Relation Usagers ;
- ◆ Contractualisation avec l'éco-organisme Eco Maison pour les flux plâtre, gravats, articles de jardinage et bricolage, jouets ;

- ◆ Remplacement des bacs jaunes par des bornes sur l'ensemble des déchèteries (excepté le Guillaume et la Chaloupe) pour optimiser l'espace ;
- ◆ Reprise de la collecte des piles en déchèterie.

Perspectives 2025

- ◆ Mise en œuvre du nouveau système de Gestion de la Relation Usagers ;
- ◆ Mise à jour de la signalétique des déchèteries pour mieux informer sur les déchets acceptés/interdits et favoriser le réemploi ;
- ◆ Développement d'un partenariat avec les filières responsabilité élargie et le Syndicat d'Importation et du Commerce de la Réunion sur les déchèteries éphémères.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| Taux de relances et de réclamations des usagers (dysfonctionnements de collecte) | 8.5% | 11%* | 9.5% |

* Projection fin 2024 _ données non consolidées

DÉPLOYER LA REDEVANCE SPÉCIALE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

Dans une logique d'équité entre les professionnels et les ménages desservis par le service de collecte des bacs du Territoire de l'Ouest, et de réduction des déchets, la mise en œuvre de la Redevance Spéciale a débuté en août 2019. Jusqu'à fin 2020, le déploiement a concerné les administrations du territoire.

En 2021 et 2022, le déploiement a concerné les entreprises situées dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE), au sein desquelles la collecte s'effectue depuis le 1er août 2020.

En 2023, les contractualisations avec les entreprises situées dans les ZAE se sont terminées. La mise en œuvre auprès des professionnels bénéficiant de fréquences de collecte des bacs les plus élevées, 2 voire 3 fois par semaine au vu de leur activité (hôtels et restaurants), a débuté en 2023.

Bilan 2024

- ◆ Finalisation de la mise en œuvre auprès des professionnels collectés 3 fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles ;
- ◆ Déploiement en cours pour les professionnels collectés 2 fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles ;
- ◆ Développement d'un outil pour le suivi de la vie des contrats des redevables ;
- ◆ Capitalisation des données de géolocalisation lors des rencontres en face à face pour une mise en ligne dans le SIG commun de l'intercommunalité.

Perspectives 2025

- ◆ Finalisation du déploiement auprès des redevables collectés 2 fois par semaine ;
- ◆ Définition des prochaines étapes de la mise en œuvre (approche géographique, métiers...).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---------------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre de contrats Redevance Spéciale | 1000 | 1 250* | 1 500 |

* Projection fin 2024 _ données non consolidées

ORIENTATION

2

IMPLIQUER DAVANTAGE LES USAGERS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Vivre dans un environnement agréable et propre repose sur l'implication des usagers et sur des actions relatives à la sensibilisation et à la verbalisation, afin de lutter contre les dépôts sauvages et l'errance animale.



PARTICIPER AU MAINTIEN DE LA PROPRETÉ

MAINTENIR / RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA BRIGADE INTERCOMMUNALE ENVIRONNEMENTALE (BIE)

Après plus de deux ans d'exercice, l'intervention de la Brigade Intercommunale Environnementale est devenue incontournable pour mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets et de lutte contre l'errance animale.

Les efforts déployés en matière d'occupation du territoire, de proximité, ont permis de faire de la BIE, une brigade connue de l'ensemble des administrés.

Les usagers auteurs d'infractions sont sanctionnés en raison des nuisances causées à l'environnement et à la sécurité et santé publique des autres administrés.

Les missions de la BIE se poursuivront en collaboration avec les médiateurs et la direction de la gestion des déchets et de l'errance animale.

Bilan 2024

- ◆ Coordination mensuelle avec la direction de la gestion des déchets ;
- ◆ Actions de sensibilisation de proximité ;
- ◆ Verbalisations relatives à l'errance animale et à la collecte des déchets.

Perspectives 2025

- ◆ Lutte contre le non-respect du calendrier de collecte concernant les végétaux avec la mise en place d'opérations d'occupation d'un quartier (sur le bassin de vie St-Gilles Les Bains notamment) : pendant une semaine et surveillance générale continue en collaboration avec les services ;

- ◆ Mise en place d'opérations de nuit sur des sites précis pour lutter contre les encombrements de la voirie par des déchets (professionnels) ;
- ◆ Renforcement de la procédure d'enlèvement des véhicules abandonnés (UHU) ;
- ◆ Actions de proximité avec les administrés et les professionnels pour certaines sensibilisations ;
- ◆ Mise en place d'opérations de lutte contre l'errance animale en coordination avec la fourrière animale : lutte contre la divagation, incitation à la stérilisation et à l'identification.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 |
|---|-------------|---------------------|
| Actions de sensibilisation de proximité | | 6777 |
| Demandes d'intervention de la direction de la gestion des déchets | | 98 |
| Nombre de verbalisations | 1200 | 1975 |
| Nombre de Véhicules Hors d'Usages enlevés | | 181 |

ASSURER UNE VEILLE DU TERRITOIRE POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES INCIVILITÉS

Le Territoire de l'Ouest déploie des médiateurs pour recenser tous les dysfonctionnements nécessitant des actions correctives sur le territoire des cinq communes. Un état des dépôts sauvages est dressé chaque jour afin de prévoir les collectes quotidiennes et un bilan des collectes effectuées

est envoyé aux communes. Au-delà de l'action curative, des actions de sensibilisation sont menées chaque jour en partenariat avec les communes, les bailleurs et les associations.

Bilan 2024

◆ Actions de résorption de dépôts sauvages récurrents en lien avec la Brigade Intercommunale Environnementale.

Perspectives 2025

◆ Redéfinition des secteurs et fréquences d'intervention afin d'assurer un passage tous les 15 jours dans chaque rue du territoire.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--------------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Tonnages collectés (Dépôts sauvages) | 4 500 T | 6 000 T* | 4 500 T |

* Projection fin 2024 _ données non consolidées

LUTTER CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

Afin de réguler la population de chiens divagants et errants, dont la reproduction n'est pas maîtrisée, l'intercommunalité se dote d'une stratégie et actionne les 3 leviers indispensables au changement de mentalité :

1. Informer et sensibiliser les citoyens sur les impacts
2. Donner les moyens d'agir en faveur de la stérilisation
3. Sanctionner et responsabiliser les usagers

ÉLABORER UNE STRATÉGIE COLLECTIVE/COOPÉRER

Depuis 2022, la collectivité a mis en place une démarche de co-construction de son plan d'action de lutte avec l'ensemble des acteurs. 5 séminaires ont eu lieu et ont permis de définir.

3 grands axes d'intervention prioritaires repris dans la stratégie de l'intercommunalité :

1. éducation/sensibilisation/communication ;
2. Responsabilisation/sanctions ;
3. Coopération/stratégie collective.

Cette démarche d'intelligence collective fait ses preuves puisqu'en 2023, 100% des actions co-construites ont pu être réalisées.

Bilan 2024

- ◆ Tenue de 2 séminaires pour la co-construction du plan d'actions du territoire ;
- ◆ Lancement d'un appel à projet vers les scolaires et vers les associations de protection animales : 4 associations lauréates.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuite des séminaires de co-construction du plan de lutte contre l'errance animale ;
- ◆ Déploiement des projets associatifs et des projets scolaires suite aux appels à projets ;
- ◆ Soutien aux projets associatifs.

ÉDUCUER/SENSIBILISER/COMMUNIQUER

Le premier axe en faveur de l'information et la communication constitue un des axes prioritaires du plan de lutte contre l'errance animale du Territoire de l'Ouest coconstruit avec les acteurs institutionnels et associatifs.

Bilan 2024

- ◆ Sensibilisation en porte à porte auprès des propriétaires d'animaux sur leurs devoirs et obligations en matière de détention et de protection animale ainsi que sur le dispositif de stérilisation aidée mise en place par l'établissement ;
- ◆ Tenue de stands grand public en lien avec des événements phares (journée de l'identification, journée contre l'abandon, etc.) ;
- ◆ Actions de sensibilisation en milieu scolaire, centres aérés et en itinérance ;
- ◆ Lancement d'un appel à projet à destination des écoles pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale avec le concours du Rectorat.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuite de la sensibilisation en porte à porte et des stands événementiels ;
- ◆ Sélection des écoles lauréates de l'appel à projets et attribution de subventions ;
- ◆ Réalisation d'une enquête/sondage expérimentale auprès de la population sur le sujet de l'errance animale avec l'aide des médiateurs ;
- ◆ Poursuite des actions de sensibilisation en milieu scolaire, centres aérés et en itinérance.

FAVORISER LA STÉRILISATION DES ANIMAUX

Maîtriser la prolifération d'animaux sur le Territoire de l'Ouest est un des axes prioritaires du plan de lutte contre l'errance animale du Territoire de l'Ouest coconstruit avec les acteurs institutionnels et associatifs, qui se traduit notamment par des actions de stérilisation des animaux.

Bilan 2024

- ◆ Plus de 3 100 stérilisations estimées pour l'année 2024 ont pu être réalisées en faveur des familles éligibles, grâce à la participation de la communauté d'agglomération ;
- ◆ Réalisation du projet de l'association REVEZ pour la stérilisation et l'identification d'animaux de propriétaires éloignés des cabinets vétérinaires ou empêchés (230 animaux visés).

Perspectives 2025

- ◆ Maintien du dispositif de stérilisation aidée au même niveau que 2024 (environ 3 100 actes).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre de stérilisations/identifications | 2 300 | 3 100 | 3 100 |

SÉCURISER L'ESPACE PUBLIC À TRAVERS LES CAPTURES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Malgré les actions préventives précitées, l'intercommunalité se doit de sécuriser l'espace public et de procéder, par conséquent, aux captures d'animaux errants ou divagants et au ramassage des cadavres d'animaux. Ces captures se font sur signalement des usagers au Numéro vert.

La capacité de la fourrière actuelle est de 41 chiens et 14 chats. La capacité future du centre animalier sera de 94 chiens et 54 chats pour la fourrière et de 48 chiens et 25 chats pour le refuge.

Bilan 2024

- ◆ Réalisation d'opérations conjointes avec la brigade intercommunale, les polices municipales et le service de fourrière animale ;
- ◆ Acquisition de 60 cages pièges pour sécuriser davantage les élevages d'animaux mais aussi l'espace public.

Perspectives 2025

- ◆ Déploiement des cages pièges auprès des éleveurs ;
- ◆ Poursuite des opérations conjointes ciblées avec la brigade intercommunale, les polices municipales et le service de fourrière animale ;
- ◆ Préparer les conditions d'exploitation du futur centre animalier.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre de captures | 1 800 | 1 600 | 1 600 |
| Nombre de cadavres sur les axes routiers | 2 500 | 2 500 | 2 500 |

CRÉER UN CENTRE ANIMALIER

Afin de disposer d'une fourrière de plus grande capacité pour optimiser ses interventions sur le territoire et d'un refuge pour favoriser les adoptions, le Territoire de l'Ouest œuvre actuellement à la construction d'un centre animalier situé à l'Eperon au niveau de l'échangeur de la route des Tamarins.

Ce site disposera d'un espace pédagogique afin de renforcer la sensibilisation des usagers. Un dispensaire pourra y être installé également sous réserve des capacités budgétaires de l'établissement et de porteurs de projets intéressés.

Bilan 2024

- ◆ Le permis de construire a été déposé et les études de maîtrise d'œuvre (stade PRO) sont achevées.

Perspectives 2025

- ◆ Lancement des travaux sous réserve de l'obtention du permis de construire et des autorisations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La livraison est prévue pour 2026.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--------------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Taux de réalisation centre animalier | 40 % | 40 % | 60 % |

RESPONSABILISER LES USAGERS ET SANCTIONNER LA DIVAGATION ET LA NON IDENTIFICATION ANIMALE

Il s'agit de sanctionner les détenteurs de chiens et chats divaguant et l'absence d'identification, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce dernier axe constitue par ailleurs un des axes prioritaires du plan de lutte du Territoire de l'Ouest coconstruit avec les acteurs institutionnels et associatifs.

Bilan 2024

- ◆ 300 infractions estimées pour fin 2024 (divagation + non identification) relevées par la brigade intercommunale ;
- ◆ Réalisation d'une vingtaine d'opérations conjointes avec la fourrière animale sur des rues ciblées ;
- ◆ Mise à disposition des communes de lecteurs de puces pour accompagner les polices municipales dans la recherche de propriétaires à travers l'identification des animaux.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuite des opérations conjointes de la brigade intercommunale avec la fourrière animale ;
- ◆ Renouvellement de la formation des polices municipales ;
- ◆ Poursuite de travaux d'homogénéisation des arrêtés municipaux relatifs à la lutte contre l'errance animale ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif expérimental d'évaluation de l'impact des opérations.



ORIENTATION

3

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE DES TRANSPORTS PUBLICS ET SCOLAIRES

2025 sera marquée par la mise en oeuvre d'une nouvelle offre de transport ou encore l'évaluation du Plan de Déplacements Urbains 2017 - 2027 et sa transformation en Plan de Mobilité.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) sera relancée afin d'améliorer la concertation avec les acteurs en lien avec le handicap.

Par ailleurs en 2024, Ile de La Réunion Mobilité (ex-SMTR) a lancé l'application « Mobility as a Service » (MAAS) pour faciliter le parcours des usagers de transports.



AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE NIVEAU DE SERVICE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC KAR'OUEST

Arrivant à échéance fin 2025, le Territoire de l'Ouest prépare sa Délégation de Service Public (DSP) pour assurer la continuité du service de transports urbains Kar' Ouest sur le réseau régulier et de transport à la demande, le transport des personnes à mobilité réduite (Kar'Ouest Mouv'), la mobilité à vélo (Mobi'Ouest) et une partie de la gestion du transport scolaire.

Bilan 2024

- ◆ Lancement du Transport à la Demande (TAD) de nuit « Kar' la Nuit' » ;
- ◆ Contractualisation de l'avenant 6 relative notamment à la prolongation du contrat de DSP de 9 mois, la mise en place d'outils pour les transports scolaires et le transport de personnes à mobilité réduite ;
- ◆ Lancement et déroulement de la consultation pour la Nouvelle Délégation Service Public (DSP) ;
- ◆ Contractualisation de l'avenant 7 incluant des adaptations réseaux ;
- ◆ Préparation de la consultation pour le renouvellement de véhicules pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le Territoire étudie la possibilité de regrouper au sein d'un même contrat la gestion et l'exploitation des Transports urbains et des transports scolaires dans une optique d'économies d'échelle.

Perspectives 2025

- ◆ Clôture de la Délégation de Service Public 2016-2025 ;
- ◆ Négociation et contractualisation de la nouvelle Délégation de Service Public 2025-2031 ;
- ◆ Renouvellement de 8 véhicules pour les personnes à mobilité réduite ;
- ◆ Préparation et lancement de la consultation pour l'acquisition de 5 véhicules électriques pour les navettes et de 5 bornes de recharge ;
- ◆ Préparation et lancement d'une consultation pour la réalisation d'enquêtes qualité sur le réseau Kar'Ouest ;
- ◆ Préparation, lancement, attribution et notification de la consultation concernant l'étude de mutualisation entre le Transport Urbain et le Transport Scolaire.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Fréquentation Kar'Ouest | 6 700 000 | Estimation à 6 900 000 | 7 000 000 |
| Coût par voyage Kar'Ouest | 4,30 € | -- | 4,30 € |

TRANSPORTS SCOLAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS

Assurer le transport scolaire quotidien des élèves du territoire à travers l'exécution des marchés de transports scolaires, aussi bien concernant l'exploitation que l'accompagnement scolaire.

Bilan 2024

- ◆ Stabilisation des marchés d'exploitation ;
- ◆ Déploiement d'un Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) afin de permettre un suivi plus complet des véhicules et de recueillir un maximum d'information quant à l'exécution des circuits.

Perspectives 2025

- ◆ Continuer à stabiliser les marchés d'exploitation ;
- ◆ Poursuivre la supervision de la bonne utilisation du matériel de SAE et améliorer la bonne exécution des circuits ;

- ◆ Mise en place d'une nouvelle billettique pour les scolaires ;
- ◆ Délivrer aux conducteurs une formation à l'environnement des transports scolaires ;
- ◆ Préparation de la relance des marchés de transports scolaires ;
- ◆ Relance des marchés d'accompagnement ;
- ◆ Signature d'une convention avec l'ALEFPA pour prendre en charge des élèves en situation de handicap dans les transports scolaires.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/08/2024 | CIBLES 2025 |
|---------------------------------|---|------------------------|---|
| Nombre d'inscrits TS 1er degré | Indicateur de réalisation donc pas de cible | 3 610 | Indicateur de réalisation donc pas de cible |
| Nombre d'inscrits TS 2ème degré | Indicateur de réalisation donc pas de cible | 11 839 | Indicateur de réalisation donc pas de cible |
| Taux d'inscription en ligne TS | Pas de cible | 65% | 70% |



ÉTUDE DE RESTRUCTURATION DES RÉSEAUX ET DE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE

Le Territoire de l'Ouest souhaite lancer une étude visant à restructurer ses réseaux de transports en commun, urbain et scolaire. En particulier, sa volonté est de renforcer les lignes entre La Possession et Saint-Paul grâce aux Bus à Haut Niveau de Service. Ils seront structurés autour de sites propres (sécurisés, identifiables et performants) et de Pôles

d'Echanges Multimodaux (PEM) pour optimiser l'efficacité de leur mise en place. Une seconde étude permettra d'apprécier la faisabilité des investissements à réaliser : cela peut concerner des investissements en termes de matériels roulants, de travaux de voiries ou des investissements sur les infrastructures des futurs réseaux.

Bilan 2024

- ◆ Finalisation et lancement de la consultation.

Perspectives 2025

- ◆ Démarrage de l'étude en 4 étapes :
 - Un diagnostic complet de l'existant mettant en lumière les dysfonctionnements actuels et les optimisations possibles (mutualisation des moyens) que ce soit au niveau des réseaux de transport que de la flotte existante ;
 - Plusieurs propositions de restructurations des réseaux, en accord avec les grands principes validés durant les différents COPIL, et identifiant

les investissements à réaliser pour assurer une desserte des territoires de la collectivité plus complète et efficace ;

- Valider un schéma de principe d'un nouveau réseau, en estimer les impacts (fréquentation, unités d'œuvre, etc.) et orienter la collectivité sur les investissements nécessaires à réaliser pour la mise en place du futur réseau ;
- Lancer une étude sur la faisabilité des investissements à réaliser suite à la restructuration envisagée des réseaux dans l'optique d'un verdissement de la flotte.

ACQUISITION/MAINTENANCE/POSE ARRÊTS BUS, ABRIS BUS ET MOBILIERS URBAINS

Perspectives 2025

- ◆ Réaliser les travaux sur les arrêts détériorés ou vieillissants ;
- ◆ Prendre en compte les nombreuses demandes pour l'implantation de nouveaux arrêts ;
- ◆ Aménager les arrêts pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité programmée (SD'AP) ;
- ◆ Augmenter de 10% le niveau d'équipement des arrêts en abribus.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/08/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-----------------------|
| Nombre de points d'arrêts de bus réseau Kar'Ouest | -- | 2091 | +2% |
| Nombre d'abri bus installés | +31 | +19 | +10% |
| Nombre de poteaux installés | +98 | +78 | En fonction du besoin |
| Nombre de bancs installés | +8 | +1 | En fonction du besoin |

RÉHABILITATION DEPÔT DE BUS KAR'OUEST

Le Territoire de l'Ouest met à disposition de la SEMTO un dépôt sur La Possession dans le cadre de la délégation de service public. Ce site, accueille une partie des bus Kar'Ouest ainsi qu'un atelier pour l'entretien des véhicules. Le début de l'exploitation sur ce site date des années 1980. Un premier diagnostic réalisé en 2020 sur l'ensemble des réseaux, des équipements et des bâtiments, montre des défaillances structurelles et en infrastructures. Il a ainsi été décidé d'engager sa réhabilitation.

Bilan 2024

- ◆ Diagnostic pollution engagé ;
- ◆ Etude des différents scénarios d'organisation des travaux en site occupé ou non ;
- ◆ Repérage d'un terrain provisoire pour le stockage des bus le temps des travaux ;
- ◆ Installation d'une cuve provisoire pour déterminer l'étendue de pollution de l'ancienne cuve.

Perspectives 2025

- ◆ Validation du plan de gestion de pollution ;
- ◆ Rédaction du plan Avant-Projet (AUP) et Projet (PRO) ;
- ◆ Lancement de la consultation travaux.

CO-VOITURAGE

Le déploiement de la solution Karos City permet d'accompagner les entreprises et collectivités du Territoire de l'Ouest à développer la mobilité partagée pour leurs collaborateurs, en faisant bénéficier à leurs salariés de 6 mois de gratuité sur l'application Karos, à raison d'un aller-retour par jour. Un abonnement à d'autres solutions Karos leur sera proposé à tarif réduit prochainement.

Pour le Territoire de l'Ouest, une plateforme de reporting sera disponible afin de mieux suivre l'évolution du covoiturage sur son périmètre.

Bilan 2024

- ◆ Lancement de la solution Karos City dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité (19 septembre 2024) ;
- ◆ Adhésion au dispositif de plusieurs entreprises et collectivités ;
- ◆ Premiers suivis sur le covoiturage réalisé ;
- ◆ Mise en place de l'application Karos aux couleurs du Territoire de l'Ouest.

Perspectives 2025

- ◆ Promouvoir le covoiturage et la solution auprès des collectivités et entreprises qui ne bénéficieraient pas encore ;
- ◆ Animations et retours d'expériences au sein des zones économiques ;
- ◆ Vision à l'échelle de l'ouest du covoiturage (en termes de demande) ;
- ◆ Renouvellement du dispositif si le succès de ce dernier est prouvé.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre d'entreprises et collectivités au dispositif | 20 | 10 | 50 |
| Nombre de trajets gratuits réalisés grâce au dispositif | 200 | - | 500 |

AMÉLIORER LES TEMPS DE PARCOURS

La fiabilisation des temps de parcours et l'amélioration de la ponctualité des transports publics font partie des objectifs opérationnels portés par les nouveaux projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et Transports Par Câbles (TPC) sur le territoire de l'Ouest. Pour ce faire, des itinéraires privilégiés sont réalisés afin de sécuriser les temps de parcours des transports en communs.

BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

Offrir une ligne forte et structurante au réseau Kar' Ouest par le déploiement d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui préfigure l'arrivée du tram Ouest. Ce réseau s'articulera avec le tracé du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) de La Région Réunion pour assurer une meilleure connectivité des lignes interurbain et urbain. Il s'agit de 25 sections sur 22 km de parcours ainsi que 17 petits aménagements à réaliser (carrefours et ronds-points).

Bilan 2024

- ◆ Lancer une réflexion plus opérationnelle pour l'aménagement des ronds-points et intersections sur tout le linéaire du BHNS – Rédaction d'un CCTP de MOE ;
- ◆ Signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec La Possession sur la première partie du BHNS en lien avec le projet Voie Directe Nord.

Perspectives 2025

- ◆ Démarrage des études de faisabilité sur le tronçon de la commune de Le Port du BHNS ;
- ◆ Une réflexion sera engagée sur le changement d'intitulé du BHNS.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|------------------------|--|--|--|
| Etat d'avancement BHNS | Rédaction CCTP de MOE + Signature convention de co-maîtrise d'ouvrage avec La Possession | Validation scénario du tracé de Raymond Uergès | Lancement des travaux liés aux petits aménagements |



RÉALISATION D'ITINÉRAIRES PRIVILÉGIÉS

Aménager des Itinéraires Privilégiés (IP), voies entièrement dédiées à la circulation des véhicules de transports en commun, afin de gagner en vitesse commerciale et de ne plus subir les embouteillages.

Bilan 2024

◆ ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ « AVENUE RAYMOND UERGES »

- Mise à jour de l'étude préliminaire;
- Lancement d'études complémentaires en termes de temps d'embouteillage et de places de stationnement ;
- Démarrage l'Avant-Projet (AUP).

◆ ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ « AVENUE RICO CARPAYE »

- Travaux géomètres et géotechniques ;
- Dépôt du dossier environnemental (dossier cas par cas) ;
- Discussions avec la ville de Le Port afin de gérer la concertation avec les commerçants sur ce linéaire – démarrage de la concertation avec les commerçants ;
- Démarrage études complémentaires.

Perspectives 2025

◆ ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ « AVENUE DU 20 DECEMBRE 1848 » :

- Relance des études de maîtrise d'œuvre en phase projet (PRO).

◆ ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ « AVENUE RAYMOND UERGES »

- Démarrage du PRO/DCE en 2025 ;
- Démarrage concertation.

◆ ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ « AVENUE RICO CARPAYE »

- Sondages géotechniques ;
- Finalisation du PRO/DCE ;
- Choix de l'entreprise au 2ème semestre 2025.

ÉTUDE DE PROGRAMMATION TRANSPORT PAR CÂBLES ET ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

L'étude de faisabilité de transports par câbles (TPC) permettra au Territoire de l'Ouest de disposer d'une base solide sur les plans technique, économique et réglementaire, pour lancer le projet dans les prochaines années. L'étude comporte deux phases :

1. Schéma directeur du transport par câble à l'échelle du Territoire de l'Ouest,
2. Etude préliminaire du faisceau le plus pertinent.

Le périmètre de ce schéma englobe l'ensemble des communes du Territoire de l'Ouest et intègre les anciens tracés précédemment identifiés à savoir :

- La Possession- Le Port
- Centre-ville Saint-Paul-Plateau Caillou et Fleurimont
- Portail Saint-Leu

Bilan 2024

- ◆ Consultation, attribution et notification du marché d'étude Schéma directeur et étude préliminaire pour la mise en place de transport par câble sur le Territoire de la Côte Ouest ;
- ◆ Démarrage de l'étude de programmation.

Perspectives 2025

- ◆ Finalisation des deux volets de l'étude (schéma + faisabilité). L'enjeu est d'établir les faisceaux jugés les plus pertinents sur la base d'une analyse multicritères, et de vérifier que les remontées mécaniques correspondent à la desserte des secteurs en question.

ORIENTATION

4

OFFRIR À LA POPULATION UNE EAU DE QUALITÉ

Le transfert des compétences, opéré au 1er Janvier 2020, porte à la fois sur l'eau potable, la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées, l'assainissement des eaux pluviales urbaines et sur l'assainissement non collectif. La maîtrise d'ouvrage opérationnelle directe de l'intercommunalité s'exerce sur les communes de La Possession, Le Port et Saint-Leu pour les compétences Eau potable et Assainissement collectif des eaux usées et sur tout le territoire pour les eaux pluviales urbaines. Pour les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins, ces dernières sont gérées par la régie communautaire d'eau et d'assainissement, La Créole. Concernant l'assainissement non collectif, la régie communautaire intervient comme opérateur unique sur l'ensemble du territoire. Depuis que le

Territoire de l'Ouest est compétent, 24 millions d'euros ont été investis sur les communes de Le Port, La Possession et Saint-Leu en maîtrise d'ouvrage directe sur l'eau potable.

Pour réaliser ces investissements, le Territoire de l'Ouest a mobilisé des subventions pour certaines opérations. Les besoins du territoire en termes de rattrapage structurel étant toujours très importants, ce sont 68 millions d'euros d'investissement (eau) qui sont aujourd'hui programmés sur la période 2024-2028. Afin de garantir la réalisation de ce programme ambitieux, le Territoire de l'Ouest travaille à l'optimisation des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qui dépendent d'un principe de financement fort qui est que « l'eau paie l'eau ».



DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Territoire de l'Ouest s'engage dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa feuille de route en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'eau potable pour les 10 prochaines années. La politique publique de l'eau potable est en interaction avec les enjeux de développement urbains, économiques et touristiques (SAR/SSCOT/PLU) et doit également répondre aux attentes de la population en matière de niveau de service et de coût pour l'utilisateur.

Bilan 2024

- ◆ Travail d'ajustement des ressources afin de continuer à soutenir un plan d'investissement ambitieux ;
- ◆ Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable sur les 5 communes : Après l'infructuosité de la consultation des entreprises, l'analyse des besoins a été revue afin de permettre de relancer la démarche ;
- ◆ Etude sur le choix du mode de gestion.

Perspectives 2025

- ◆ Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable: Attribution des marchés, lancement de l'étude et finalisation du diagnostic pour les 5 communes.
- ◆ Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire — réalisation des études et mise en œuvre grâce à la mise à disposition d'une AMO et d'un accompagnement financier de l'AFD dans le cadre du contrat de progrès.





AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

L'amélioration de la performance des réseaux est une orientation majeure qui vise à redimensionner certains réseaux anciens, fragilisés ou de capacité insuffisante pour répondre aux enjeux d'aménagement.

Cet engagement se traduit par des investissements conséquents au travers notamment :

- D'opérations de renouvellement de réseaux ciblées sur des secteurs prioritaires ;

- D'opérations coordonnées et optimisées avec celles engagées par d'autres collectivités (Communes, Département, Région) dans le cadre des renouvellements de voiries par exemple ;
- Des actions quotidiennes sur l'exploitation des réseaux, notamment avec la recherche de fuite (action constante réalisée par nos délégataires et notre régie communautaire) ;

Bilan 2024

- ◆ Chaîne de transfert de Dos d'Ane et Ste Thérèse— Maîtrise d'ouvrage directe : Relance du marché de maîtrise d'œuvre (Commune de La Possession) ;
- ◆ Alimentation de Cœur de Ville — Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMOP « Eaux de La Possession » : signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région Réunion (Commune de La Possession) ;
- ◆ En co-maîtrise d'ouvrage — renouvellement des réseaux en lien avec le programme voirie de la commune de Le Port.

Perspectives 2025

- ◆ Chaîne de transfert de Dos d'Ane et Ste Thérèse— Maîtrise d'ouvrage directe : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre et engagement des études de maîtrise d'œuvre (Commune de La Possession) ;

Le calcul du taux de rendement est en cours d'harmonisation au niveau de la DEAL, la comparaison entre 2024 et 2025 n'est pas possible du fait des changements de base.

- ◆ Alimentation de Cœur de Ville — Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMOP « Eaux de la Possession » : signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région Réunion – Livraison des travaux (Commune de La Possession) ;
- ◆ Modernisation des réseaux d'eau potable de l'impasse des Chokas et Général Lambert – Maîtrise d'ouvrage directe – Livraison des travaux (Commune de Saint-Leu) ;
- ◆ En co-maîtrise d'ouvrage — renouvellement des réseaux en lien avec le programme voirie de la commune de Le Port (av du 14 Juillet, rue de la Martinique/SIDR Basse, rues de Chine/de la paix).

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE POTABILISATION

La sécurité sanitaire des habitants est l'enjeu central du service public de l'eau potable. Le Territoire de l'Ouest met en œuvre des moyens techniques et financiers importants afin d'une part d'assurer la sécurité sanitaire de ces administrés en répondant

aux exigences réglementaires et d'autre part de répondre aux besoins du territoire. Cela passe par la construction, la modernisation et l'extension, le cas échéant, d'unités de traitement de l'eau potable.

Bilan 2024

- ◆ Réhabilitation et extension de l'usine de traitement de l'eau potable de Pichette : études de maîtrise d'œuvre (Communes de Le Port et de La Possession) ;
- ◆ Construction de l'usine de traitement de l'Eau potable de Maduran : mise en service de l'usine (Commune de Saint-Leu).

Perspectives 2025

- ◆ Réhabilitation et extension de l'usine de traitement de l'eau potable de Pichette : démarrage des travaux (Communes de Le Port et de La Possession). Cette action vise à doubler la capacité de traitement de l'usine afin de soulager les prélèvements sur les forages existants. Le Territoire de l'Ouest sécurise d'un point de

vue sanitaire la qualité de l'eau sur le secteur Port/Possession mais sécurise également ces communes d'un point de vue quantitatif. L'eau ainsi traitée permettra d'alimenter les communes de Le Port et La Possession jusqu'à Dos d'Ane, une fois que la chaîne de refoulement sera également réalisée ;

- ◆ Construction de l'usine de traitement de l'Eau potable de Maduran : mise en service de la chaîne de refoulement Piton 800 et Piton 1000 (Commune de Saint-Leu). La mise en service de l'usine et des nouveaux réservoirs étaient nécessaires pour assurer la continuité de servir et procéder aux travaux de réhabilitation des réservoirs existants et au renforcement électrique de la chaîne de pompage qui relie l'usine de Maduran aux réservoirs de Piton 1000 et Piton 800.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| Volumes produits pour alimentation en eau potable | 36 M m3 | 37 M m3 | 37 M m3 |

LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE

- Prise en compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- Mise en adéquation et optimisation des ressources
- Accompagnement financier sur investissement et dotation initiale versée à La Créole

ORIENTATION

5

LIMITER LES IMPACTS DES EAUX USÉES SUR LES MILIEUX

Avec près de 60% de la population raccordée au système d'assainissement collectif, l'Ouest compte un peu plus de 61 000 abonnés représentant plus de 122 000 habitants. Avec 616 km de linéaire de réseaux d'acheminement des eaux usées et 4 stations d'épuration, notre territoire est capable de traiter des effluents pour près de 174 000 équivalents habitants. Ce réseau de canalisations implique une surveillance, une maintenance et des travaux importants de la part du Territoire de

l'Ouest. Préserver les ressources et rendre au milieu naturel des eaux de qualité sont des enjeux majeurs qui traduisent la volonté du Territoire de l'Ouest de gérer le « petit cycle de l'eau ». Pour limiter les impacts des eaux usées sur les milieux, l'EPCI mettra en œuvre une stratégie et développera des infrastructures et des réseaux performants à l'instar de ceux déployés pour l'eau potable. 13 millions sont déjà investis sur Le Port, La Possession et Saint-Leu et 26 millions d'euros sont programmés.



ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU PLUVIAL URBAIN

Le Territoire de l'Ouest s'engage dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa feuille de route en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'assainissement des eaux usées pour les 10

prochaines années. Il en est de même pour la compétence eaux pluviales urbaines qui demande un travail de définition préalable qu'il conviendra de mener avec les différentes parties prenantes.

Bilan 2024

- ◆ Travail d'ajustement des ressources afin de soutenir un plan d'investissement ambitieux ;
- ◆ Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : Après l'infructuosité de la consultation des entreprises, l'analyse des besoins a été revue afin de permettre de relancer la démarche (les 5 communes) ;
- ◆ Réflexion sur le choix du mode de gestion.

Perspectives 2025

- ◆ Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement des Eaux Usées et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : Attribution des marchés, lancement de l'étude et finalisation du diagnostic (les 5 communes) ;
- ◆ Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire, réalisation des études et mise en œuvre.

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'objectif est d'augmenter la performance technique des réseaux ce qui implique un vaste plan de modernisation des infrastructures et de renforcement des capacités, pour faire face aux besoins actuels et futurs. Les effluents du territoire sont traités par des Stations de Traitement des

Eaux Usées (STEU) qui doivent garantir un impact limité des eaux usées sur les milieux récepteurs. Ces infrastructures nécessitent d'être modernisées voire agrandies afin de répondre aux enjeux de développement urbain et aux exigences réglementaires toujours plus présentes.

Bilan 2024

- ◆ En co-maîtrise d'ouvrage — renouvellement des réseaux en lien avec le programme de renouvellement de voirie de la commune de Le Port ;
- ◆ Sécurisation du volet électrique de la STEU de Le Port – Dévoiement des câbles électriques du bassin d'aération (Commune de Le Port) ;
- ◆ Renouvellement des réseaux d'eaux usées de la RN1A — Réception des travaux et mise en service des 6 postes de relevages entre Kelonia et le cimetière (Commune de Saint-Leu) ;
- ◆ Renforcement du suivi des réseaux d'assainissement en lien avec le diagnostic concernant les entrées d'eaux claires parasites (Communes de Le Port, La Possession, Saint-Leu) ;
- ◆ Opération de déconnexion dans les réseaux d'eaux pluviales urbaines par la mise en œuvre de test à la fumée (Commune de La Possession).

Perspectives 2025

- ◆ Mise en œuvre du programme de sécurisation des ouvrages d'assainissement (Communes de Le Port, La Possession, Saint-Leu).
- ◆ En co-maîtrise d'ouvrage — renouvellement des réseaux en lien avec le programme voirie de la commune de Le Port (av du 14 Juillet, rue de la Martinique/SIDR Basse, rues de Chine/de la paix) ;
- ◆ En co-maîtrise d'ouvrage avec la Région Réunion – raccordement du réseau d'eau usée côté Port - Livraison des travaux (Commune de Le Port) ;
- ◆ Modernisation des réseaux d'eau potable de l'impasse des Chokas et Général Lambert – Maîtrise d'ouvrage directe – Livraison des travaux (Commune de Saint-Leu) ;
- ◆ Réhabilitation et extension de la station de traitement des eaux usées de Bois de Nèfles — Etude diagnostic (Commune de Saint-Leu) ;
- ◆ Mise en œuvre des conventions de gestion des eaux pluviales urbaines avec les communes et des conventions de co-maîtrises d'ouvrages sur les projets de requalification de voiries concernées.

AXE 3

RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

1 - Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité

2 - Piloter la transformation numérique du territoire

3 - Mettre en œuvre les actions pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat

4- Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et les projets structurants du reste du territoire

5 - Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires

6 - Faire de l'Ouest un foyer culturel de référence

ORIENTATION

1

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS ET ACTIONS POUR ASSURER UNE POLITIQUE CITOYENNE DE PROXIMITÉ

Engager une politique au service des habitants passe par l'écoute de leurs besoins, une politique de proximité et une mobilisation citoyenne pour coconstruire et faire vivre un projet collectif partagé à l'échelle du territoire. C'est dans cette voie que le Territoire de l'Ouest s'engage avec une nouvelle identité dévoilée en 2023 plus proche de ses habitants qui résident sur le littoral ou dans les Hauts.





UNE CONCERTATION PLUS LARGE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE ET LES CITOYENS

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Dans un souci de concertation avec les différents acteurs composant la société civile et, en application de l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, le Conseil de Développement du Territoire de l'Ouest a été créé à l'échelle du territoire communautaire par délibération du 24 mars 2003 du Conseil Communautaire.

Par cette décision, le Territoire de l'Ouest a affirmé, au-delà de la seule obligation législative, l'intérêt qu'il porte à la coopération locale, et fait montre de sa volonté de favoriser la mise en place de structures de concertation œuvrant pour le développement concerté de l'agglomération dans le cadre de son projet de territoire « Ouest 2040 ».

Bilan 2024

- ◆ Le Conseil de Développement a finalisé sa contribution sur la problématique de l'errance animale ;
- ◆ Il a, par ailleurs, été associé aux réunions organisées dans le cadre de la révision du SCOT et de l'élaboration du Plan de Mobilités. Dans ce cadre, deux groupes de réflexion spécifiques ont été constitués afin de suivre les travaux futurs sur ces 2 thématiques ;
- ◆ Enfin, au troisième trimestre, un groupe « culture et patrimoine » a été créé afin de contribuer aux travaux menés notamment dans le cadre de la labellisation « Pays d'art et d'histoire » de l'intercommunalité.

Perspectives 2025

- ◆ Il s'agira de poursuivre les travaux de réflexion et de contribution engagés en 2024 sur :
 - la révision du SCOT ;
 - l'élaboration du Plan de Mobilités ;
 - la labellisation « Pays d'art et d'histoire » de l'intercommunalité.
- ◆ Des ateliers débats seront mis en place au premier et au second semestre avec l'intervention d'experts afin de sensibiliser les membres du CODEU sur les problématiques économiques et sociales du territoire.
- ◆ Concertation sur les projets Ecocité-Phaonce

PROJET DE TERRITOIRE

À l'occasion des 20 ans de l'intercommunalité, le Territoire de l'Ouest a souhaité engager la redéfinition de son projet de Territoire visant à élaborer une feuille de route stratégique et prospective pour les 20 prochaines années. Ce travail a permis d'associer étroitement les services de l'agglomération aux communes membres, aux forces vives et habitants à travers une vaste phase de concertation et d'ateliers. Cette démarche a permis de poser les bases d'un diagnostic et de définir une stratégie commune et partagée « Ouest 2040 ». La transition écologique et le rééquilibrage territorial en faveur des mi-pentes et des Hauts sont les 2 priorités transversales affichées dans la stratégie du projet de territoire et qui irriguent l'ensemble des orientations stratégiques que l'intercommunalité s'est fixées.

Bilan 2024

◆ Les phases 3 et 4 du projet « Ouest 2040 » ont été finalisées avec :

- Identification et définition des indicateurs de suivi, de réalisation et d'impact ;
- Élaboration du plan d'actions sous forme de fiches actions.

◆ Suite à l'infructuosité du marché de valorisation de la marque de territoire, le Territoire de l'Ouest a revu le cahier des charges et a relancé la consultation pour une attribution du marché fin 2024 ;

◆ Adoption en septembre 2024 d'un pacte fiscal et financier de solidarité entre les communes membres. Ce pacte a permis de fixer les relations financières entre les communes et l'intercommunalité avec l'attribution de fonds dédiés.

Perspectives 2025

◆ Adoption du projet de territoire « Ouest 2040 » dans sa globalité ;

◆ Valorisation de la consolidation et de la structuration de la marque de territoire « Territoire de l'Ouest ».

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| Taux d'avancement de l'élaboration du projet de territoire | 100% | 95% | 100% |
| Marketing Territorial : Consolidation et structuration | 20% | 0% | 50% |

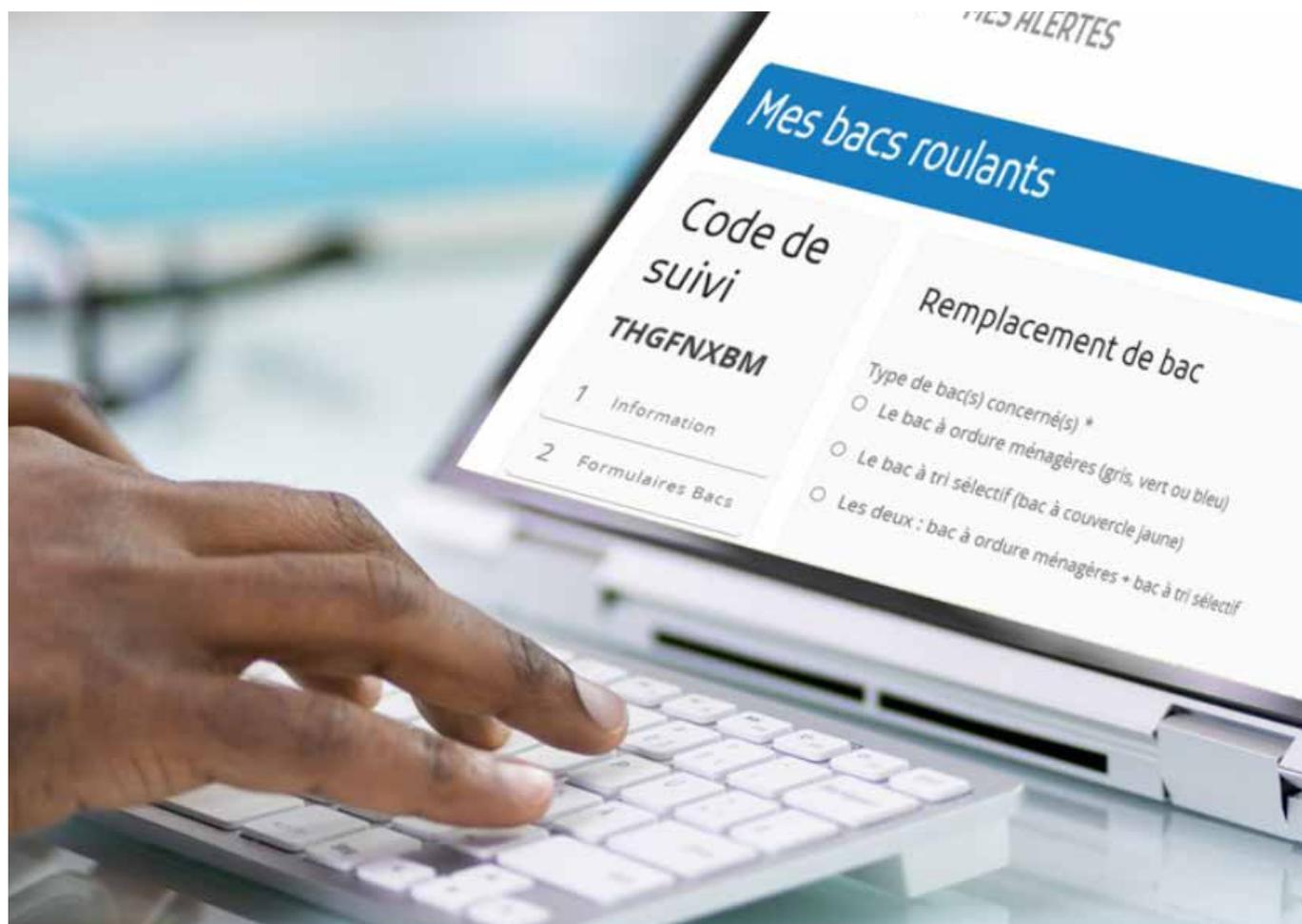
ORIENTATION

2

PILOTER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE AU SERVICE DES CITOYENS

Priorité de la mandature, le Territoire de l'Ouest s'engage dans une feuille de route du numérique qui orientera son administration vers une numérisation de ses processus pour améliorer les services publics rendus à la population. Après une phase de diagnostic, le Territoire de l'Ouest a défini les grandes

orientations en positionnant les préoccupations des citoyens/usagers au cœur de la stratégie numérique. Les grandes orientations de cette feuille de route numérique ont été identifiées. Certaines actions de la feuille de route sont en cours de lancement comme la Gestion Relation Usagers, l'application mobile.



MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DE LA RELATION USAGERS

Le projet « Gestion de la Relation Usagers » concerne la mise en œuvre d'une plateforme qui permet de gagner en efficacité, en transparence et en qualité et de rénover le lien usagers-intercommunalité dans une optique de proximité.

Cette plateforme unifiée est une solution qui propose aux usagers d'effectuer leurs démarches en ligne et suivre leur avancement en temps réel. Elle répond d'une part, aux besoins de traitement de la

demande des usagers dans une seule application et d'autre part, permet à l'administration, grâce à la dématérialisation complète de la chaîne, d'être plus efficace dans sa réponse en évitant les ressaisies. Elle permettra à l'utilisateur d'accéder à des services en ligne accessibles 24H/24 et 7J/7. Cette plateforme évolutive s'adaptera aux évolutions technologiques et aux besoins des usagers.

Bilan 2024

Lancement de la consultation « Prestation d'installation, d'intégration, d'assistance, de maintenance et d'hébergement de la solution Open Source Publik » :

- ◆ Modélisation et optimisation de l'ensemble des processus métiers existants de l'environnement puis intégration dans la solution Publik ;
- ◆ Ouverture du service en octobre 2024 sur le volet « environnement ».

Perspectives 2025

◆ Au premier trimestre 2025, un plan de déploiement sera élaboré pour élargir le service aux autres domaines de compétences du Territoire de l'Ouest à savoir l'eau, l'assainissement, l'économie, entre-autres. Le reste de l'année sera dédiée à l'intégration de ses nouvelles compétences à la solution de Gestion de la Relation Usagers.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|---------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Taux d'avancement de l'élaboration de la démarche GRC | 100% | 100% | |
| Taux d'avancement de la mise en œuvre du socle technique | 70% | 100% | |
| Taux de déploiement de la GRC | 40% (volet environnement) | 35% | 70% (eau, assainissement, économie) |

MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE APPLICATION MOBILE

Le Territoire de l'Ouest, dans un souci de rendre le numérique plus accessible à l'ensemble des usagers, souhaite mettre en place une application mobile qui serait l'interface portative de la démarche de la Gestion Relation Usagers. Cette application, en lien avec la dématérialisation des process, vise à rendre plus efficace la réponse aux usagers en supprimant les ressaisies.

Bilan 2024

- ◆ Lancement de la consultation et notification du marché septembre 2024 sur le choix de la solution envisagée ;
- ◆ Conception et mise en œuvre de septembre à novembre 2024 ;
- ◆ Fin 2024, remplacement de l'application existante et mise en service de la nouvelle solution tout en maintenant le même périmètre fonctionnel. Les usagers pourront également accéder au portail de formulaires en ligne afin d'effectuer et suivre leurs demandes en matière de gestion des déchets et de l'errance animale.

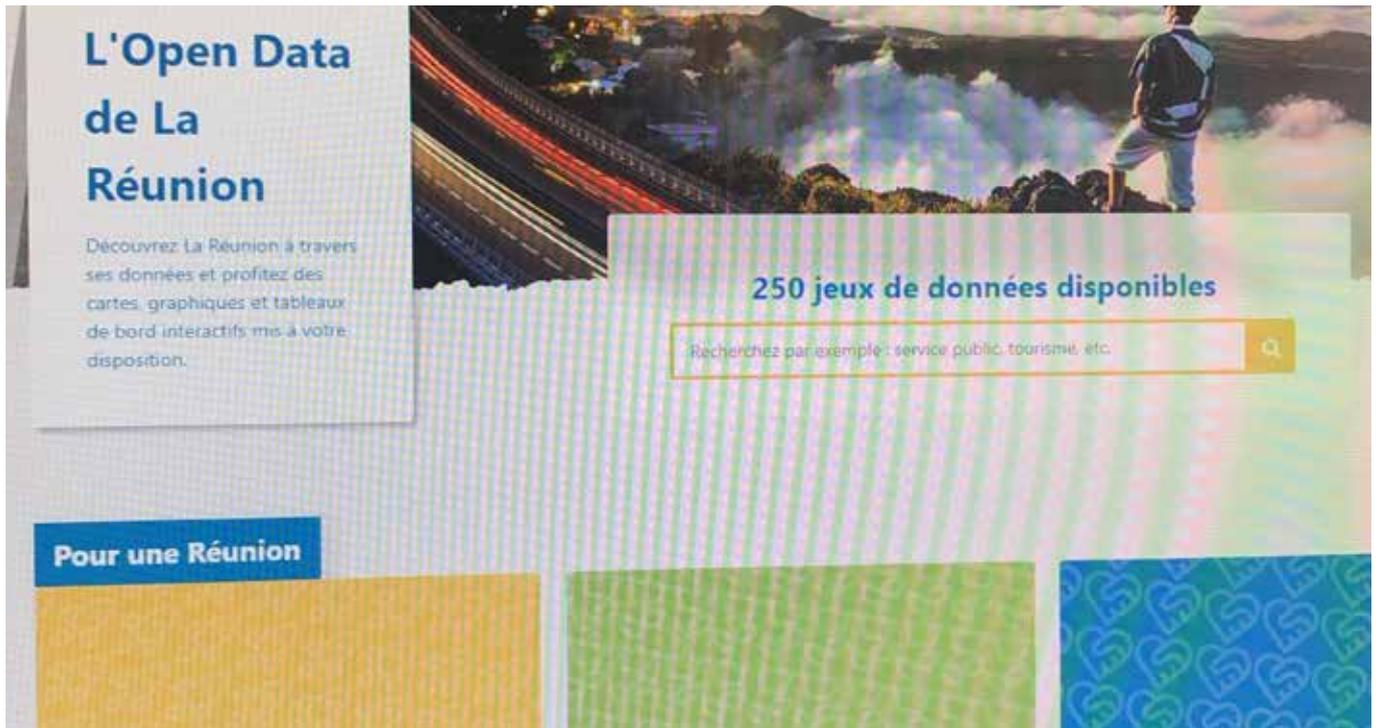
Perspectives 2025

- ◆ En parallèle de la plateforme Gestion Relation Usagers, les services de formulaires en ligne seront intégrés à l'application mobile en fonction des compétences concernés.
- ◆ En fonction des besoins des services de nouvelles fonctionnalités seront activées telles que les alertes pour signaler aux usagers les problèmes de collecte sur leur secteur ou autres.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---------------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Mise en œuvre de l'application mobile | 100% | 100% | - |



Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens



La maîtrise des données permet non seulement d'améliorer l'efficacité des services publics mais aussi elle permet également d'anticiper et de répondre de manière proactive aux attentes et aux besoins des citoyens. En adoptant une stratégie globale de traitement et d'analyse des données, les services pourront non seulement suivre l'évolution des indicateurs clés, mais aussi évaluer l'impact des politiques et initiatives mises en place.

Bilan 2024

- ◆ L'année 2024 a principalement été consacrée au maquettage de l'infrastructure technique pour l'entreposage de données (« data Warehouse »). Cet entrepôt intègre les composants et technologies essentiels à la conception, à la construction et à la gestion des données. Les données ainsi collectées seront utilisées pour la réalisation de rapports, de tableaux de bord et d'analyses, simplifiant ainsi le processus de prise de décisions. Cette plateforme « DOCK » sera d'abord exploitée de manière expérimentale sur la gestion des déchets et l'errance animale.
- ◆ Concernant l'open-data de la collectivité, les équipes ont collaboré avec la Région Réunion sur un événement de valorisation et de promotion de l'Open Data lors d'un hackathon.

Perspectives 2025

- ◆ L'année 2025 sera l'année de mise en production de la plateforme DOCK (plateforme d'entreposage des données) :
 - Instaurer un processus d'évaluation régulière des données et de l'utilisation de la plateforme pour ajustement si nécessaire
 - Proposition d'un plan de déploiement à destination des Directions
 - Sensibiliser et former les agents à ces nouveaux usages
- ◆ Sur le sujet de l'Open Data, il sera nécessaire continuer sa promotion lors des différents événements sur le sujet (Hackathon Région Réunion, Séminaires...).
- ◆ En fonction de l'avancement de la structuration des données sur la plateforme DOCK, il sera judicieux d'enrichir la plateforme Open Data avec ces dernières.

ORIENTATION

3

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Chef de file en matière de coordination de l'habitat à l'échelle intercommunale, le Territoire de l'Ouest porte le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui vise à répondre aux besoins importants de logements sur son territoire. Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest agit au quotidien pour réhabiliter des logements indignes et mobiliser des fonciers constructibles.



ÉVALUER ET AJUSTER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 a été adopté en Conseil Communautaire du 16 décembre 2019.

Conformément au code de la construction et de l'habitation, celui-ci est soumis à un bilan annuel sur l'état de sa réalisation et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique ainsi qu'à un bilan triennal.

Par ailleurs, depuis son adoption, la mise en œuvre du PLH peut s'appuyer sur son observatoire confié à l'AGORAH (Agence d'urbanisme de La Réunion) qui permet la production et l'actualisation annuelle des indicateurs du PLH. Il est mobilisable pour son suivi ainsi que pour ces différents bilans.

Bilan 2024

- ◆ Réalisation et finalisation de l'évaluation à mi-parcours du PLH 3 (période 2020-2022) ;
- ◆ Réalisation du bilan annuel 2023 ;
- ◆ 2ème actualisation de l'observatoire du PLH ;
- ◆ Préparation du nouveau contrat de quasi régie afin de s'assurer de la continuité de l'observatoire.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuite de la mise en œuvre du PLH et de son programme d'actions sur la base des conclusions et des préconisations de l'évaluation à mi-parcours ;
- ◆ Réalisation du bilan annuel 2024 ;
- ◆ Lancement et suivi du nouveau contrat de quasi régie avec l'AGORAH pour l'observatoire du PLH ;
- ◆ Préparation de la révision du PLH (planning, procédure, CCTP) pour une prorogation de 2 ans.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------|------------------------------------|
| Evaluation du PLH 2019-2025 | 100% | 80% | 100% |
| Lancement de la procédure de révision du PLH | ... | ... | Travaux préparatoires de lancement |

IMPULSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLE

Le Territoire de l'Ouest poursuit ses travaux pour la mise en œuvre de la stratégie foncière du PLH en cohérence avec les besoins des publics prioritaires du territoire. Après la réalisation d'une 1ère phase de prospections foncières réalisées dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Plan d'Actions Foncier Intercommunal, un travail de consolidation supplémentaire en concertation avec les communes sera nécessaire. Cependant, au

regard des difficultés du territoire et de l'urgence à produire du logement locatif très social abordable, le Territoire de l'Ouest s'est engagé sur 2 ans dans un nouveau partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de La Réunion (EPFR). Le Territoire de l'Ouest a souhaité renforcer sa stratégie en direction des publics les plus en difficulté par la signature, le 12 avril 2021, du contrat d'engagement avec la Fondation Abbé Pierre.

Bilan 2024

- ◆ Plan d'Action Foncier Intercommunal :
 - Finalisation du référentiel foncier ;
 - Visites de site et conventionnement avec l'EPFR permettant au Territoire de l'Ouest de contribuer à l'acquisition foncière en faveur du Logement Locatif Très Social à loyers accessibles. Organisme Foncier Solidaire :
 - Engagement de la phase de création de l'OFS avec les membres fondateurs et notamment co-construction de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public OFS ;
 - Prospections foncières à destination de l'OFS (1 réunion d'échanges sur la base des prospections du PAFI et sollicitation écrite des communes).
- ◆ Mise en œuvre des engagements du contrat avec la fondation Abbé Pierre :
 - Lancement de l'étude ADIL sur les besoins d'accueil et d'hébergement à l'échelle intercommunale ;
 - Mobilisation d'une AMO pour accompagner les acteurs du territoire dans le cadre de la formalisation de la stratégie « Logement d'abord ».

Perspectives 2025

- ◆ Préfiguration d'une stratégie foncière globale pour la mise en œuvre du volet habitat du projet de territoire, décliné dans le cadre des révisions du SCoT et du PLH ;
- ◆ Dépôt des demandes d'agrément auprès des services de l'Etat pour la création du Groupement d'Intérêt Public d'Organisme Foncier Solidaire de La Réunion ;
- ◆ Mise en œuvre de la convention avec l'EPFR, instaurant une minoration foncière pour la réalisation de Logements Locatifs Très Sociaux ;
- ◆ Les garanties d'emprunt pour le Logement Locatif Très Social (LLTS) ;
- ◆ Finalisation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Office Public de l'Habitat ;
- ◆ Engagement des études pré-opérationnelles pour la réalisation du centre d'hébergement d'urgence sur la ZAC Ecocité Phaonce et préfiguration des appels à projets en direction des sans-abris, des personnes en rupture d'hébergement (dont les moins de 25 ans sans ressources).
- ◆ Finalisation de l'étude sur les besoins d'accueil et poursuite des travaux de définition de la stratégie de l'Ouest pour le « logement d'abord » ;
- ◆ Coordination avec les communes sur la mise en place d'accueil de jour et l'organisation de la nuit de la solidarité.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|---|-----------------|------------------------|-------------|
| Taux d'avancement dans la mise en œuvre des actions de la convention cadre PAFI | 40% | 30% | SO |
| Taux d'avancement de l'étude d'opportunité jusqu'à la création OFS | 60% | 100% | SO |
| Centre d'hébergement d'urgence | Appel à projets | Etude de programmation | Dépôt de PC |

AGIR SUR LES QUARTIERS ET LOGEMENTS EXISTANTS

Le Programme Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI 2019-2025) se poursuit. Afin d'apporter une solution aux ménages occupant un logement indigne, le Territoire de l'Ouest a déployé une démarche multi-partenariale via le Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH).

L'objectif en matière de réhabilitation du parc social est de 1200 unités sur 6 ans, et à ce titre le Territoire de l'Ouest apportera sa garantie d'emprunt aux opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux avec une vigilance particulière concernant l'impact potentiel sur les loyers chargés et la concertation avec les habitants.

Bilan 2024

- ◆ Dans un contexte contraint en matière de ressources humaines, la régie du Fonds Mutualisé de l'Amélioration de l'Habitat a pu achever 9 chantiers au premier semestre. Un dossier d'OGRAL a été transmis et a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Résorption Habitat Indigne ;
- ◆ Concernant les améliorations lourdes, les capacités d'interventions de l'intercommunalité devraient aboutir à la mise en place d'un régime d'aide adapté et un appel à projet à finaliser ;
- ◆ Le Territoire de l'Ouest a maintenu le financement des actions Bricobus au bénéfice des habitants des quartiers ruraux et des Quartiers Prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPU) ;
- ◆ Au 31 décembre 2024, le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) a accueilli 6 volontaires en service civique (mission d'information et d'accompagnement des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique) ;
- ◆ Validation du principe de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), précédé d'une concertation avec les partenaires en priorités desquelles, les communes.

Perspectives 2025

- ◆ Contractualisation avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Ce service vise à couvrir l'ensemble du territoire en matière d'information et de conseil et doit permettre d'accompagner tous les ménages, quels que soient leurs caractéristiques (ressources, statut d'occupation ou typologie d'habitat) dans un projet d'amélioration de l'habitat privé ;
- ◆ Conventions Atelier Quartiers Mobiles Ouest (ex Bricobus QPU) et Bricobus Rural portées par les Compagnons Bâisseurs ;
- ◆ Garanties d'emprunt pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux ;
- ◆ Renouvellement de la convention du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne ;
- ◆ Poursuite de l'étude d'opportunité pour la réalisation d'une Opération Programmée de l'Habitat multi-sites en liens avec les secteurs opérationnels de l'ORT ;
- ◆ Compte tenu des évolutions actées par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en 2023, le Territoire de l'Ouest poursuivra son accompagnement technique et financier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Ariste Bolon de la commune de Le Port.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------|-------------|
| Nombre de diagnostics réalisés par le PILHI | 140 | 110 | 300 |
| Nombre de logements réhabilités par la régie habitat (amélioration légère) | 25 | 9 | 20 |
| Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une OPAH multisites | 60% | 5% | 60% |
| Taux d'avancement du programme NPNRU A.Bolon | 20% | 15% | 20% |

INSCRIRE DURABLEMENT L'ÉQUITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA MUTUALISATION DANS LA GESTION DE LA DEMANDE SOCIALE

La volonté du Territoire de l'Ouest d'inscrire le parcours et le traitement des demandes de logements sociaux a abouti à l'approbation du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande, de l'Information du Demandeur (PPGDID) 2019-2025 par le conseil communautaire du 14 décembre 2018. Ce plan doit évoluer notamment au regard de la mise en œuvre de la cotation (depuis 2023) et de la gestion en flux depuis le 1er janvier 2024.

Bilan 2024

- ◆ L'évaluation de la mise en œuvre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande, de l'Information du Demandeur (PPGDID) a été engagée fin 2024 ;
- ◆ Suivi des Commissions d'Attribution de Logement et l'harmonisation des pratiques ;
- ◆ Les partenariats reconduits avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement, l'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale) et l'association Allons Déor, ont pour objectifs d'apporter des réponses en matière d'accès à l'information sur le logement, d'accès et de maintien dans le logement et de situations d'urgence.

Perspectives 2025

- ◆ Préfiguration de la mission d'actualisation de la Convention Intercommunale d'Attribution (2025/2026) ;
- ◆ Validation du PPGDID 2025-2031 ;
- ◆ Suivi de la gestion en flux et publication semestrielle des données de la demande de logements sociaux ;
- ◆ Organisation de deux Conférences Intercommunales du Logement ;
- ◆ Accompagnement des communes sur le volet « Gestion Accompagnement Information Accueil » (GAIA) de la demande sociale (dont formation des utilisateurs) ;
- ◆ Conventions avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement, l'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale) et l'association Allons Déor.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------|-------------|
| Taux d'avancement de l'évaluation et de la révision du PPGID | 100% | 10% | 100% |
| GAIA, sollicitations utilisateurs | 250 | 200 | 250 |
| Guichets ADIL (Trois Bassins, Saint Leu) – nombre de demandes touchées | 260 | 300 | 300 |

ORIENTATION

4

APPORTER LE RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS ET LES PROJETS STRUCTURANTS DU RESTE DU TERRITOIRE

L'Ouest est un vaste territoire de 54 000 ha qui regroupe une diversité de paysages : littoral, mi-pentes et Hauts. Longtemps focalisé sur le développement des « Bas », le Territoire de l'Ouest souhaite apporter un rééquilibrage territorial vis-à-vis des Hauts. Le Territoire de l'Ouest est particulièrement attaché à cette ruralité qu'il souhaite soutenir, accompagner et valoriser dans un équilibre entre attractivité économique, mise en lumière de l'authenticité, préservation des espaces naturels et valorisation des patrimoines (naturels, culturels et paysagers).

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER (LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE) DANS LES HAUTS

Forte de l'expérience de gestion de la programmation LEADER [2016-2022], la plateforme TERH GAL Ouest (Territoire Rural des Hauts - Groupe d'Action Locale Ouest), regroupant acteurs privés et publics des Hauts sous l'égide du Territoire de l'Ouest, s'est de nouveau portée candidate au portage du programme LEADER sur la période [2023-2027].

Le 28 juin 2023, la candidature a été retenue par le Département de La Réunion, autorité de gestion du FEADER. À cet effet, le territoire s'est vu allouer une enveloppe financière de 5 098 333 € de FEADER, ce qui représente - avec l'apport des contreparties nationales - un montant total de dépenses publiques de 6 372 916 € pour les Hauts de l'Ouest sur les 5 années [2024-2028].

Le nouveau programme LEADER proposera

d'articuler ses interventions avec celles du volet rural du programme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du FEDER pour mettre l'accent sur la structuration et la dynamisation du tissu territorial. Pour ce faire, les axes d'intervention de la programmation LEADER 2014-2022 ont été reconduits avec certains ajustements. S'y ajoute ainsi la volonté de renforcer le soutien aux dynamiques et projets collectifs, notamment en matière agricole (boutiques des hauts, ateliers collectifs de transformation) ou encore pour la création et le fonctionnement d'espaces ruraux partagés (tiers-lieux, espaces de co-working). La mise en place de ces démarches sera sous-tendue par la consolidation de l'ingénierie territoriale à travers le portage de l'animation territoriale des hauts de l'Ouest par le TeRH GAL de l'OUEST.

Bilan 2024

- ◆ Poursuite des opérations de clôture du programme [2016-2022] (certifications et paiement des aides allouées) ;
- ◆ Organisation de la manifestation « LEADER DE L'OUEST » le 17 août 2024 à La Petite France (jardin et salle polyvalente) pour promouvoir les projets subventionnés sur 2014-2022 ;
- ◆ En collaboration avec l'Autorité de Gestion FEADER :
 - Finalisation des fiches-actions du programme LEADER, notamment au regard des lignes de partage avec les autres programmes (FEDER/ FSE, FEADER) ;
 - Signature de la convention fixant les modalités de gestion du programme.
- ◆ Installation du Comité de programmation du TerH GAL LEADER de l'OUEST pour la programmation 2023-2027 (17 septembre 2024) ;
- ◆ Ouverture de la saisie des demandes de subvention LEADER 2023-2027 pour les Hauts de l'Ouest, dans l'outil informatique EUROPAC (Octobre 2024) ;
- ◆ Sélection par le Comité de programmation des premiers projets aidés (10 décembre 2024).

Perspectives 2025

- ◆ Clôture des opérations du programme LEADER 2014-2022 (certification et paiement) ;
- ◆ Promotion du nouveau programme 2023-2027 (réunions d'information, mobilisation du bus de la Chambre de Métiers et d'Artisanat dans les différents quartiers des hauts, refonte et mise à jour du site internet www.terhgal.re);
- ◆ Organisation et structuration de l'équipe d'animation territoriale du TerH GAL de l'OUEST ;
- ◆ Instruction des dossiers de demande d'aide ;
- ◆ Sélection des projets soutenus (organisation d'un Comité de programmation / trimestre), engagement des crédits et suivi des opérations.



| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------|-------------|
| Taux de renouvellement de la plateforme TERHGAL | 100% | 100% | |
| Taux d'engagement des crédits FEADER | 15% | 10% | 20% |
| Taux de paiement des crédits FEADER 2023-2027 | 0% | 0 % | 5 % |
| Taux d'engagement des crédits FEADER 2014-2022 | | 100 % | 100% |
| Taux de paiement des crédits FEADER 2024-2022 | | 85 % | 95 % |

MOBILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS RURAUX ET URBAINS

Suivant le cadre fixé par la Région Réunion - Autorité de Gestion (AG) des fonds FEDER, le Territoire de l'Ouest a décliné sa stratégie territoriale intégrée en 2 volets : urbain et rural (des Hauts). Le Conseil Communautaire a validé ces deux volets et a approuvé en octobre 2024 son actualisation et la signature du Contrat Territorial d'ITI FEDER 2021-2027 proposé.

L'enveloppe globale de crédits FEDER alloués au Territoire de l'Ouest pour la période 2021-2027 au titre de l'objectif stratégique 5 (OS 5) dit « de proximité » s'élève à 13 042 741 €, répartis entre l'ITI urbain (OS 5.1 : 6 158 865 €) et l'ITI des Hauts (OS 5.2 : 6 883 876 €). Sur cette nouvelle programmation 2021-2027, le Territoire de l'Ouest n'a plus le statut d'organisme intermédiaire mais

devient Entité Territoriale devant émettre un avis simple sur les projets instruits par les services de l'AG FEDER.

Sur le modèle d'organisation du programme REACT-UE, l'EPCI assurera une mission d'animation et de suivi des ITI, en interface entre porteurs de projets territoriaux (principalement nos Communes-membres) et les services régionaux instructeurs des aides. Il est à noter que la définition tant des critères de sélection des opérations que des cadres d'intervention (fiches-action) incombe exclusivement à l'AG FEDER. Par ailleurs, les enveloppes allouées ne constituent pas des réservations de crédits mais sont seulement indicatives et soumises au dégagement d'office en cas de non réalisation.

Bilan 2024

- ◆ Reprise des discussions sur la définition du dispositif et du conventionnement de gestion avec les services de l'Autorité de Gestion du FEDER ;
- ◆ Consultation des Communes-membres pour inventaire des opérations sollicitant le soutien du dispositif ;
- ◆ Préparation du rapport aux instances proposant approbation des stratégies territoriales intégrées urbaine et rurale ;
- ◆ Validation de la stratégie et du Contrat territorial par le Conseil communautaire ;
- ◆ Signature du Contrat fixant les modalités de gestion du dispositif ITI FEDER 2021-2027 ;
- ◆ Animation du dispositif (information et appui aux Communes et Directions du Territoire de l'Ouest dans la constitution des dossiers et le suivi des premières opérations aidées).

Perspectives 2025

- ◆ Animation de la stratégie intégrée (information des bénéficiaires potentiels et du public, accompagnement des porteurs de projets) ;
- ◆ Contribution à une communication régulière de l'intervention européenne en faveur du territoire ;
- ◆ Emission de l'avis de l'Entité Territoriale sur les opérations après instruction par l'Autorité de Gestion ;
- ◆ Coordination de la bonne exécution, du suivi des opérations et de leur contribution à l'atteinte des résultats du dispositif ;
- ◆ Elaboration et présentation de l'état d'avancement annuel de la mise en œuvre de la stratégie, de la réalisation des opérations ainsi que des faits marquants du contrat territorial ;
- ◆ Contribution aux évaluations mises en œuvre sur le Programme FEDER FSE+ 2021-2027 et fourniture des éléments attendus par les évaluateurs.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------|-------------|
| Taux de consommation de l'ITI Urbain (littoral) : 2021-2027 (engagement) | 25% | 0% | 30% |
| Taux de consommation de l'ITI Rural (des Hauts) : 2021-2027 (engagement) | 25% | 0% | 30% |

OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

L'appui aux territoires se décline également par la poursuite de l'ingénierie et de l'animation de l'Opération de Revitalisation de Territoire [2021-2026].

Bilan 2024

- ◆ Animation territoriale (2 réunions de Comité technique ORT / an, séances de travail avec les services de la Ville de St-Leu et leur groupement d'étude / avenant d'intégration) ;
- ◆ Cofinancement de l'ingénierie sur le périmètre « Petite Ville de Demain » (Trois- Bassins) ;
- ◆ Clôture de l'étude de faisabilité pour la création d'une foncière commerciale ;
- ◆ Avenant n°2 d'intégration de Saint-leu (périmètre du centre-ville) à la convention d'ORT intercommunale de l'Ouest.

Perspectives 2025

- ◆ Animation territoriale (2 réunions de Comité technique ORT / an) ;
- ◆ Cofinancement de l'ingénierie sur le périmètre « Petite Ville de Demain » (Trois- Bassins).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------------------------|--------------------------------|-------------|
| Nombre de périmètres opérationnels dans l'ORT | 5 | 5 | |
| Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une foncière commerciale | 100% (phase d'opportunité) | 100% (phase de faisabilité) | ... |



APPUI À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL DES HAUTS ET DE MAFATE

Sur les Hauts du territoire, le Territoire de l'Ouest entend axer son intervention, d'une part, sur la mobilisation des outils financiers qu'il gère (programmes LEADER, ITI FEDER) et, d'autre part, sur le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Cela se traduira notamment par :

- le renforcement des relations avec les communes-membres (appui au montage de dossiers de demande de financement, échanges et appui aux politiques de redynamisation des centralités) ;
- la poursuite de la collaboration avec le Parc national sur quelques projets opérationnels

en aire d'adhésion (étude d'amélioration de l'environnement nocturne des berges de la rivière des Galets, plans-guides de renouvellement rural des bourgs de Pausé et ravine Daniel, renaturation d'espaces secondarisés autour de la route Hubert Delisle) ;

- la création du G.I.P Mafate, outil partenarial de gouvernance et d'intervention sur le cirque de Mafate.

Autant que de besoin, le programme LEADER et l'ITI rural FEDER viendront soutenir les actions relevant de ces partenariats.

Bilan 2024

- ◆ Accompagnement ou instruction des premiers projets émergeant au soutien des programmes ITI FEDER et LEADER ;
- ◆ Convention de partenariat avec le Parc National : expérimentation / éclairage ZAE Ecoparc, élaboration concertée du cahier des charges et lancement de la consultation pour l'étude d'amélioration de l'environnement nocturne des berges de la rivière des Galets ; élaboration du cahier des charges / plans-guides de renouvellement rural ;
- ◆ Poursuite des discussions et contribution au dossier de création du Groupement d'Intérêt Public de Mafate (convention constitutive, budget) ;
- ◆ Co-financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets.

Perspectives 2025

- ◆ Mise en œuvre des outils financiers ITI FEDER et LEADER ;
- ◆ Convention de partenariat avec le Parc national : lancement de l'étude / environnement nocturne ; lancement des plans-guides de renouvellement rural ;
- ◆ Création du Groupement d'Intérêt Public de Mafate ;
- ◆ Convention de co-financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets.



ORIENTATION

5

FAIRE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE VÉRITABLES LEVIERS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SOLIDAIRES

Avec 26 % des entreprises de l'ESS installées sur son territoire, l'Ouest représente une terre propice au développement de cette thématique, qualifiée de transversale dans le SRDEII de La Région Réunion. Le Territoire de l'Ouest poursuivra sa démarche en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), dans le cadre de son Plan Local d'Insertion pour l'Emploi

(PLIE) en accompagnant le développement et la consolidation des structures en lien avec la mise en œuvre des ateliers chantiers d'insertion (ACI). Par ailleurs, il encouragera la mise en réseau et l'animation par l'organisation de divers événements dédiés aux acteurs de l'ESS.

ANIMER ET GÉRER LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le Territoire de l'Ouest pour la période de 2022 à 2027. Il est cofinancé par le Fonds Social Européen à hauteur de 80%. L'animation et

la gestion du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) regroupent les actions de coordination menée par le Territoire de l'Ouest permettant de construire des parcours d'insertion sans ruptures dans l'accompagnement des publics.

Bilan 2024

◆ Tenue d'un comité PLIE final réunissant l'ensemble des partenaires de l'Insertion afin de dresser un état des lieux du PLIE et recenser leurs besoins pour le renouvellement du dispositif.

| INDICATEURS | Entrées | Participants en parcours | Sorties positives | Sorties dynamiques |
|-------------|---------|--------------------------|-------------------|--------------------|
| PLIE 2024 | 243 | 1093 | 41 | 73 |

Perspectives 2025

- ◆ Outiller le PLIE de supports de communication pour renforcer sa visibilité sur le territoire
- ◆ Organiser un séminaire associant les acteurs de l’insertion, de l’économie sociale et solidaire et les têtes de réseaux des entreprises du territoire : L’animation et la gestion du PLIE se traduit par une coordination plus forte entre les acteurs de l’insertion mais également les acteurs économiques pour favoriser une insertion durable des publics du PLIE.



ACCOMPAGNER LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L’EMPLOI

L’accompagnement consiste en la mise en place de parcours renforcé et individualisé des publics éloignés de l’emploi. Ces parcours se composent d’étapes comme des ateliers de coaching, des formations, des stages en entreprise ou par l’intégration en atelier chantier d’insertion.

Bilan 2024

- ◆ Pilotage du dispositif PLIE. L’entreprise JT2m était en charge de l’accompagnement des publics jusqu’au 18 août 2024 ;
- ◆ Elaboration d’un nouveau dispositif PLIE en concertation des acteurs du territoire ;
- ◆ Soutien de l’action « Attitude pro : La Dosse attitude » portée par la Mission Intercommunale de l’Ouest (M.I.O) pour accompagner 160 personnes éloignées de l’emploi (coaching en entreprise, accompagnement sur les softs skills).

Perspectives 2025

- ◆ Le marché d’accompagnement PLIE sera renouvelé en 2025. Avec la relance du dispositif, il est prévu de réunir l’ensemble des acteurs pour tisser des partenariats solides pour favoriser les parcours sans couture pour les publics ;
- ◆ Poursuite de l’action « Attitude pro : La Dosse attitude » portée par la Mission Intercommunale de l’Ouest (M.I.O).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|--------------------------|-------------|------------|-------------|
| Taux de sortie positives | 50% | 32% | 40% |

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INSERTION

Le Territoire de l'Ouest poursuit son action en termes de soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), sur le poste d'encadrant technique. Pour rappel, ces actions sont cofinancées à hauteur de 80 % de FSE. Le soutien de l'ADIE et Initiative Réunion

est essentiel pour favoriser le développement de création d'entreprise et d'emploi par des publics en insertion. Le lien entre le PLIE et les dispositifs de soutien à la création d'activité seront renforcés en 2024.

Bilan 2024

- ◆ Soutien de 18 ACI au titre de l'année 2024 dans le secteur de l'économie circulaire, du réemploi, des jardins biologiques...
- ◆ Participation du Territoire de l'Ouest à l'événement Cap sur l'IAE (Bus de l'IAE) : visite de 3 ACI de l'Ouest avec différents acteurs (élus, entreprises classiques, entreprises de l'ESS et service insertion/ESS des communes et du Territoire de l'Ouest)
- ◆ Renfort de la coordination PLIE et action de création d'activité ;
- ◆ Soutien à l'ADIE et Initiative Réunion.

Perspectives 2025

- ◆ Lancement de l'Appel à projets 2025/2026 pour le soutien de 20 ACI sur le Territoire de l'Ouest (cofinancement du FSE +) ;
- ◆ Former les ACI à la vente et au marketing de produits ;
- ◆ Etude à la mise en place d'une plateforme mutualisée ;
- ◆ Poursuite du soutien à l'ADIE et Initiative Réunion.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre d'emplois générés par les ACI CDDI | 200 | 180 | 200 |
| Nombre de porteurs accompagnés | 800 | 968 (données 2023) | 800 |
| Nombre de porteurs ayant créés leur activité | 150 | 540 (données 2023) | 600 |



MOBILISER LES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES TELS QUE LES MARCHÉS RÉSERVÉS

Cette action rejoint la démarche de la Stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire pour former les acteurs de l'ESS à se positionner sur des marchés publics et également sensibiliser les acheteurs publics sur le recours aux ASER.

Bilan 2024

- ◆ Lancement de travaux pour le Bureau d'information touristique à Mafate en marché réservé aux structures de l'insertion par l'activité économique : 5 personnes en insertion ont participé au chantier sur le volet Clause et Marché réservés ;
- ◆ Organisation d'un comité technique des Achats socialement et écologiquement responsables avec les partenaires de l'insertion, les têtes de réseaux (URSIAE, CRESS, FRBTP ...), les entreprises de l'économie classique et les entreprises d'économie sociale et solidaire.

Perspectives 2025

- ◆ Afin de permettre à un plus grand nombre de structures de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire d'accéder à la commande publique, une formation sera lancée à destination des structures ;
- ◆ Développer le recours aux achats socialement et écologiquement responsables ;
- ◆ Poursuivre le déploiement de la clause sociale sur le Territoire de l'Ouest.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---|-------------|
| Nombre de marchés avec une clause d'insertion | 50 | 20 (bilan au 02/09 en cours de reporting) | 50 |



SOUTENIR ET DÉVELOPPER ÉCONOMIQUEMENT LES STRUCTURES DE L'ESS

Le Territoire de l'Ouest par la Stratégie de développement de l'Economie sociale et solidaire renforce les mutualisations entre acteurs pour construire des projets à impacts durables pour le territoire. Il accompagne également

les structures dans leur professionnalisation. Enfin, il expérimente un projet de monnaie locale afin d'encourager les circuits courts et le développement de la production locale.

Bilan 2024

- ◆ Élaboration d'un dispositif d'accompagnement des structures de l'ESS (commercialisation de produits, marketing, recherche de financement, formation commande publique) ;
- ◆ Soutien de 5 projets Lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2024 ;
- ◆ Accompagnement des structures pour lancer des campagnes de financement participatif par le dispositif Poc Poc porté par l'association Le Clan ;
- ◆ 4e édition du Startup Weekend ESS : évènement porté par l'association Webcup soutenu par le Territoire de l'Ouest, la Ville de Le Port et la Cress). Cet évènement est ouvert à tous publics souhaitant lancer son projet. Il est accompagné pendant un weekend à construire son projet ;
- ◆ Expérimentation de la monnaie locale complémentaire, action portée par l'association Nout Moné. En 2024, l'objectif est de sensibiliser les acteurs du territoire (professionnels, particuliers, et collectivité) pour déployer la monnaie en 2025.

Perspectives 2025

- ◆ Lancement du dispositif d'accompagnement des structures de l'ESS ;
- ◆ Soutien de 3 projets mutualisés avec une dimension intercommunales de structures de l'ESS dans le cadre de l'AMI ESS 2025-2026 ;

- ◆ Accompagnement des structures pour lancer des campagnes de financement participatif par le dispositif Poc Poc porté par l'association Le Clan ;
- ◆ Renouvellement de l'édition du Startup Weekend ESS ;
- ◆ Proposition de déploiement de la monnaie locale à l'ensemble du territoire avec la mobilisation d'un réseau de professionnels volontaires qui expérimenteront l'utilisation de cette monnaie lors d'événements en partenariat avec les communes du territoire ;
- ◆ Opération Aménagement du pôle Vélo et glisse urbaine – Village des Initiatives (ZAC Ecocité Phaonce) : aménagement de l'espace Karolib à destination de structures ESS du territoire pour de l'agriculture urbaine.
- ◆ A l'instar d'un tiers lieu ouvert, il est proposé d'apporter une nouvelle vocation au Pôle Loisirs Nature du Dos D'Ane, autour notamment de la thématique de l'économie sociale et solidaire pour 2025 autour de la transformation alimentaire et/ou artisanat (lancement des études des besoins sur le secteur et de programmation), en correspondance aux objectifs du Projet Alimentaire de Territoire communal de La Possession et sa charte agricole. Cette thématique serait aussi une réponse aux besoins des ACI autour d'une plateforme mutualisée.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre de structures de l'ESS accompagnées | 40 | 30 | 30 |

ORIENTATION

6

FAIRE DU TERRITOIRE OUEST UN FOYER CULTUREL DE RÉFÉRENCE

Faire de l'Ouest un territoire d'excellence culturelle repose sur une stratégie intercommunale partagée avec les partenaires et communes, le soutien à la création et à la diffusion artistique et sur l'accompagnement de l'offre d'enseignement et de formation artistique. Cette ambition s'inscrit dans la

volonté du Territoire de l'Ouest d'obtenir, à terme, le label « Pays d'Art et d'Histoire » décerné par le Ministère de la Culture pour les territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale, du patrimoine et du cadre de vie.

COCONSTRUIRE UNE POLITIQUE CULTURELLE AVEC LES COMMUNES POUR L'OUEST

La culture est une compétence partagée. L'élaboration du Projet culturel intercommunal vise à formaliser le cadre d'intervention culturelle du Territoire de l'Ouest, en articulation étroite avec les communes, les collectivités partenaires et

les acteurs culturels. Ce projet identifie et décline les orientations stratégiques culturelles de la mandature en coordination avec l'ensemble des acteurs et dans une logique de mutualisation.

Bilan 2024

- ◆ Analyse comparative des offres de candidature, travail collaboratif avec la Direction de la Commande Publique, processus administratif de sélection du bureau d'études (Le 104-Paris) ;
- ◆ Partage d'informations et coordination avec les communes dans le cadre des cercles d'échanges culturels et réunions bilatérales ;
- ◆ Dernier trimestre 2024 : mise en œuvre de la phase 1 du marché (diagnostic culturel de territoire) : réunions et entretiens avec les communes et acteurs culturels, visites de terrain en octobre/novembre, appui/suivi du bureau d'études.

Perspectives 2025

- ◆ Finalisation de la phase 1 de diagnostic culturel de territoire : entretiens complémentaires, phase de validation, livraison des livrables définitifs, qui feront l'objet d'une présentation aux communes et partenaires ;
- ◆ Lancement et mise en œuvre de la phase 2 d'écriture de la stratégie culturelle du territoire ;
- ◆ Lancement et mise en œuvre de la tranche optionnelle du marché relative à la phase 3 d'accompagnement au processus de validation communautaire du Projet Culturel Intercommunal
- ◆ Clôture du marché en 2025 ;
- ◆ Traduction du plan d'actions dans les OB 2026 du service pour mise en œuvre.

| INDICATEURS | Entrées | Participants en parcours | Sorties positives | Sorties dynamiques |
|---|---------|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Taux d'avancement du projet intercommunal culturel de l'Ouest | 70% | 50% | 100% | 73 |

SOUTENIR LES SALLES DE DIFFUSION ET RENFORCER LE DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION "BÉKALI"

Le Territoire de l'Ouest accompagne les festivals culturels structurants ainsi que les quatre salles du territoire (Lespas, Kabardock, Théâtre sous les Arbres, Le Séchoir). L'enjeu pour le Territoire de l'Ouest est de poursuivre la dynamique d'extension de sa couverture culturelle territoriale :

- en favorisant la décentralisation culturelle dans les communes

Bilan 2024

- ◆ Renforcement du soutien financier aux festivals et salles de spectacle. Programmation artistique dense, couverture culturelle large, y compris Mafate (festival Dann Ker Lé O) ;
- ◆ Réunions d'échanges et de coordination avec les communes dans le cadre des cercles d'échanges culturels ;
- ◆ 3 lauréats Békali :
 1. Cie Zopiok, projet « Tousèl » (théâtre, mime, magie) ;
 2. Compagnie Dé LianeS, « Kom sur des roulettes » (roller dance/théâtre tout terrain) ;
 3. LPDF Corp, projet « Rêve et Vieilles » (spectacle musical interactif jeune public).

Perspectives 2025

- ◆ En 2025, le Territoire de l'Ouest poursuivra son soutien aux festivals afin que l'ensemble du territoire bénéficie d'actions culturelles et de

- en soutenant les festivals dans les Hauts de l'Ouest, pour une diffusion auprès des publics éloignés des centralités, tout en encourageant l'implication des acteurs culturels issus des Hauts.

Le Territoire de l'Ouest soutient également la création artistique via le dispositif « BEKALI » en collaboration avec les salles de l'Ouest.

spectacles de qualité. Une attention particulière sera apportée aux actions décentralisées, dans l'objectif d'étendre encore la couverture culturelle territoriale et l'accès à la culture ;

- ◆ Concernant le soutien à la création et aux artistes émergents, la convention triennale d'objectifs et de moyens sera renouvelée et permettra de consolider le partenariat du Territoire de l'Ouest avec les quatre salles portant le dispositif « Békali ». En 2025, le Territoire de l'Ouest poursuivra son soutien et accompagnera ainsi la professionnalisation des artistes ;

- ◆ Enfin, le Territoire de l'Ouest augmentera son soutien aux quatre salles de diffusion du territoire (Théâtre Sous les Arbres, Kabardock, Lespas et Le Séchoir) et les accompagnera dans la structuration de leurs projets artistiques et culturels. En lien avec leur commune d'accueil, elles seront comme chaque année investies dans le déploiement d'actions décentralisées.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|--------------|---------------------|---------------|
| Nombre de créations artistiques accompagnées par Békali | 3 | 3 | 3 |
| Soutien financier du Territoire de l'Ouest aux 4 salles culturelles | 4 x 85 000 € | 4 x 85 000 € | 4 x 100 000 € |

RENFORCER L'INVENTAIRE PATRIMONIAL DU TERRITOIRE ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL DANS LE CADRE DU PROJET DE LABELLISATION PAYS D'ART ET HISTOIRE

Afin de consolider sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », le Territoire de l'Ouest s'engage dans des actions de valorisation patrimoniale des équipements de l'Ouest, la mise en œuvre d'un projet de soutien aux porteurs de projets patrimoniaux via

Bilan 2024

- ◆ Installation du parcours d'interprétation - Port de Saint-Gilles sur les thématiques du port de la pêche artisanale et de la biodiversité marine d'ici fin 2024 ;
- ◆ Four à chaux : Poursuite du projet de fabrication d'objets par accrétion minérale. Il s'agit d'une immersion d'objets-squelettes métalliques reliés à une source électrique basse tension, qui enclenche une réaction électrochimique avec du carbonate de calcium qui s'agglomère à la structure métallique. Au bout de trois ans, on obtient des objets très résistants. Ces objets symbolisent la restauration du corail. Une fois produits, ils seront présentés au sein de l'espace muséographique du Four à chaux dans l'objectif d'une sensibilisation à l'environnement et à la transition écologique ;
- ◆ Validation par le Bureau Communautaire d'une démarche de soutien aux porteurs de projets de valorisation patrimoniale (expositions, outils de médiation, évènementiels intercommunaux...);
- ◆ Label « Pays d'art et d'histoire » : validation de la démarche et du plan d'actions 2024-2027 ;
- ◆ Poursuite de l'inventaire du patrimoine avec les communes, études, modélisation 3D d'éléments remarquables ;
- ◆ Organisation d'un séminaire (juin 2024) sur la thématique de la visibilité des patrimoines culturels de l'Ouest ;
- ◆ Partage d'informations et coordination des actions avec les communes (cercles d'échanges) ;
- ◆ En tant que porteur de la démarche de candidature au label Pays d'art et d'histoire, le Territoire de l'Ouest a élaboré et transmis aux communes un modèle de délibération pour formaliser leur

un appel à projet dédié, et la constitution du dossier de candidature au label « Pays d'art et d'histoire » encadrée par la feuille de route validée en juillet 2024 par le conseil communautaire.

engagement dans la démarche de candidature au label ;

- ◆ Préparation d'une exposition « Esclavage – Marronnage – Personnages » pour la fin de l'année 2024, mettant en lumière, entre autres éléments, l'état des connaissances sur le personnage de Phaonce, dont l'Ecocité porte le nom.

Perspectives 2025

Valorisation patrimoniale des équipements du Territoire de l'Ouest :

- ◆ **Équipement culturel du Four à chaux :**
 - Mise en œuvre du projet d'animation patrimoniale (visites guidées, ateliers de sensibilisation, expositions temporaires...) en lien avec la commune de Saint-Leu pour une coopération et mutualisation renforcées ;
 - Poursuite de l'étude portant sur la réalisation d'une unité de production d'objets écologiques et durables par accrétion minérale ; organisation en 2024 de comités de pilotage pour échanger sur les lieux d'implantation possibles et les prototypes souhaités par les partenaires.
- ◆ En prévision de l'inauguration du Bureau d'Information Touristique de Mafate en 2025, et au-delà de l'aspect touristique, le Territoire de l'Ouest prévoit la mise en œuvre du plan de valorisation du fonds Mafate à travers un projet d'exposition qui retrace la vie des Mafatais depuis les années 1990 à nos jours. Plusieurs modalités de valorisation seront déployées en 2025, dont notamment la cession d'une partie du fonds à l'OTI via une convention entre l'OTI et le Territoire de l'Ouest, et la mise à disposition d'une partie du fonds aux réseaux de lecture publique du territoire ;

◆ Valorisation patrimoniale des abribus dans les communes du Territoire de l'Ouest : lancement de la conception de supports sur l'histoire des quartiers. L'objectif est d'élaborer en 2025 des supports de valorisation patrimoniale centrés sur l'histoire d'un quartier et de préparer ainsi l'installation d'un prototype de mise en valeur d'un abribus en 2026. Sur la base de ce premier prototype, le projet pourra être étendu à chaque commune du territoire en 2027 ;

◆ Expérimentation du soutien aux porteurs de projets de valorisation patrimoniale : lancement d'un appel à projets dédié conformément au cadre d'intervention adopté en 2024. Les porteurs de projet seront sélectionnés pour la mise en place d'un projet de valorisation patrimoniale structuré, qui pourront couvrir les champs d'intervention suivants :

- Actions de valorisation du patrimoine (expositions physiques ou virtuelles, journées d'étude, publications, documentaires, autres...);
- Création / diffusion d'outils de médiation (cartes et itinéraires papier ou numériques, livrets de visite, multimédia, parcours d'interprétation...);
- Dispositifs pédagogiques ;
- Événements avec forte dimension patrimoniale rayonnant à l'échelle intercommunale

Mise en œuvre du plan d'action pour la candidature au label « Pays d'art et d'histoire » :

- ◆ Coordination et construction avec les services culturels des communes
- ◆ Préparation du dossier de candidature selon les axes suivants :

- Études : poursuite des études scientifiques lancées en 2024 (histoire, architecture, paysages culturels, iconographie, patrimoine culturel immatériel) ; lancement d'une étude des représentations et des pratiques patrimoniales des habitants du Territoire de l'Ouest pour mieux connaître et objectiver les pratiques patrimoniales, et s'assurer ainsi de la prise en compte des besoins ;

- Expérimentations de valorisation : réalisation de cartographies interactives, de podcasts et réalité augmentée, numérisations 3D des patrimoines ;

- Renforcement de la prise en compte des patrimoines culturels dans le SIG commun accessible aux communes afin d'intégrer le patrimoine dans les politiques d'aménagement communales et intercommunales ;

- Inventaire participatif avec les communes : poursuivre les opérations de recensement des éléments du patrimoine culturel en appui avec les démarches des communes ; Conception de parcours/circuits de visite patrimoniaux afin de valoriser les richesses patrimoniales encore invisibles du Territoire de l'Ouest ;

- Préservation et sauvegarde des patrimoines bâtis, aménagement de sites mémoriel : analyse de la faisabilité de projets de préservation du patrimoine bâti et d'aménagement des sites mémoriels, à mener en lien avec les communes sur les sites emblématiques qu'elles identifieront (un par commune).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Taux d'avancement de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire | 30% | 30% | 70% |

RENFORCER L'ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Territoire de l'Ouest déploie sa politique culturelle d'enseignements artistiques à travers la régie personnalisée d'Enseignement Artistique Intercommunal de l'Ouest (l'EAIO). Celle-ci assure les enseignements artistiques dans les cinq communes au plus proche de la population. Depuis 2024, elle déploie également ses enseignements dans le Centre Artistique Françoise Lallemand (CAFL) de Plateau-Caillou. L'école offre aussi des

possibilités d'enseignement dans les Hauts de l'Ouest, sur le site de LENA (L'Espace Numérique et Artistique) à Trois-Bassins.

Parallèlement aux enseignements artistiques, l'équipement culturel LENA a vocation à proposer des actions de valorisation culturelle et naturelle. L'EAIO et LENA constituent deux vecteurs de rayonnement culturel et promeuvent l'accessibilité à la culture pour tous.

Bilan 2024

EAIO :

- ◆ Convention de mise à disposition du Centre Artistique Françoise Lallemand de Plateau-Caillou à l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest ;
- ◆ Événement de fin d'année scolaire 2023-2024 : « le Battle of l'EAIO au Jardin d'Eden » ; journée centrée sur la discipline « danse ». Plus de 300 personnes ont participé à cette restitution mettant en valeur les talents des élèves et des intervenants de l'EAIO ;
- ◆ Lancement de la première rentrée 2024-2025 de l'EAIO au Centre Artistique Françoise Lallemand avec 600 élèves inscrits ;
- ◆ 752 publics volontaires en 2022-2023, 854 en 2023-2024 ;
- ◆ Lancement d'une AMO pour la formalisation d'une convention d'objectifs et de moyens entre le Territoire de l'Ouest et l'EAIO (prévision 4e trimestre).

LENA :

- ◆ Réalisation de travaux de rénovation de l'extérieur et intérieur (financement REACT UE à hauteur de 60 000 euros), visant à améliorer la qualité des salles d'enseignement et des locaux d'accueil (travaux de menuiserie, peinture, étanchéité, électricité, revêtement de sols, faux plafonds, plomberie et signalétique) ;
- ◆ Préparation de la mise en service des studios d'enregistrement et de répétition : établissement du règlement de fonctionnement et prévision de présentation du projet global de mise en service aux instances en novembre 2024 ;

- ◆ Résidence d'artistes : établissement et validation, en lien avec la DTP, du programme de travaux pour rendre opérationnelle la résidence d'artiste en 2025 ;

- ◆ Prévision d'un embellissement des façades par le recours à une prestation artistique d'ici fin 2024 (fresque sur les murs des salles de pratique et sur les piliers extérieurs) ; les élèves de l'ateliers d'arts visuels participeront à la démarche ;

- ◆ Organisation de comités de suivi mensuels pour la gestion partenariale du site (ouverture de l'Antenne Ouest du Parc National prévue d'ici la fin d'année 2024).

Perspectives 2025

- ◆ Le Territoire de l'Ouest accompagnera l'organisation et le renforcement des moyens humains et financiers nécessaires à l'exploitation du nouvel équipement du Centre Artistique Françoise Lallemand. Cette a permis d'augmenter la capacité d'accueil de l'école et de consolider l'offre pédagogique et artistique. Il s'agira également de maintenir l'offre d'enseignements artistiques au plus près des quartiers de toutes les communes, afin de faciliter l'accès à la pratique artistique des habitants du Territoire de l'Ouest ;
- ◆ Dans une perspective de structuration, l'EAIO prévoit d'élaborer son projet d'établissement et son projet pédagogique ;
- ◆ Une convention d'objectifs et de moyens sera établie et signée entre l'EAIO et le Territoire de l'Ouest afin de formaliser les engagements mutuels et notamment financiers et de porter la

vision stratégique du Territoire de l'Ouest pour le déploiement de sa politique d'enseignements artistiques ;

◆ A LENA, une fois les travaux du Parc National réalisés, l'ouverture de salles de répétition et d'un studio d'enregistrement permettra d'enrichir l'offre de services, équipement culturel structurant des hauts de l'Ouest. Des travaux seront menés afin d'optimiser les voies d'accès et le stationnement sur site. La résidence d'artistes sera équipée et rendue opérationnelle, sur la base d'un partenariat formalisé avec l'ESA. De plus, le règlement de site sera précisé et complété dans le cadre des comités de suivi mensuels avec l'objectif de définir l'organisation et la gestion de la circulation, de l'entretien et des usages sur site.

◆ Afin au sein d'un tissu économique fragile typique des territoires enclavés des Hauts, il est proposé un projet structurant pérenne pour une redynamisation du village dans un rayonnement de dimension intercommunal. A l'instar de l'espace LENA à Trois Bassins (tiers lieu ouvert autour de l'ESS, l'agriculture biologique, la biodiversité et la culture), il est proposé d'apporter une nouvelle vocation au site de l'ancien Pôle Loisirs Nature du Dos D'Ane, autour de la thématique culture avec une offre de l'EAIO accessible à Dos D'Ane afin d'offrir 3 salles pour l'enseignement artistique en complément d'une résidence d'artiste future.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Nombre d'élèves formés en enseignement artistique | 1060 | 854 sur l'année scolaire 2023-2024 | 1060 |



Locaux de LENA rénovés

AXE 4

PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 - Protéger les populations exposées aux risques naturels

2 - Valoriser la richesse de la biodiversité

**3 - Faire de la transition écologique et énergétique,
un axe de développement du territoire**

4 - Développer la pratique des mobilités douces

ORIENTATION

1

PROTÉGER LES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES NATURELS

De par son relief et son exposition aux risques d'inondation et de submersions, liés principalement aux ravines, aux cours d'eau et à la mer, l'Ouest est un territoire très exposé. Ainsi, un Territoire à Risque Important (TRI) est situé sur la commune de Saint-Paul, qui identifie 3 zones fortement

exposées aux risques d'inondation : le centre-ville, l'Etang Saint-Paul, la zone de l'Hermitage à Saint-Gilles. Pour l'ensemble des interventions sur le volet GEMAPI, le Plan Pluriannuel Investissement et Fonctionnement sur la période 2020-2030 prévoit un budget de 110 M€.

ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE -PICS

Bilan 2024

- ◆ Au cours de l'année 2024, plusieurs ateliers de travail ont été organisés. Ceux-ci ont permis de recenser les aléas auxquels le territoire est exposé, d'identifier les compétences et services essentiels à rétablir en cas de crise, et de mettre en place des systèmes d'astreinte pour assurer la continuité des services publics ;
- ◆ Le Comité de Pilotage (Copil) du 10 avril a validé les grandes orientations du PICS, en particulier les compétences communautaires nécessaires au retour à une situation normale après une crise, ainsi que le rôle que l'intercommunalité pourra jouer auprès de ses communes membres. D'autres ateliers thématiques ont suivi, approfondissant divers aspects du projet ;
- ◆ Le Comité Technique (Cotech) n°2, réuni le 29 octobre en présence des référents PCS communaux, a permis d'identifier les possibilités de mutualisation des ressources et des compétences entre les communes, renforçant ainsi l'efficacité des actions à mettre en œuvre en cas de crise.

Perspectives 2025

- ◆ L'année 2025 sera marquée par l'achèvement du projet PICS et la rédaction du rapport final. Avant l'adoption officielle du PICS par la communauté d'agglomération à la fin de l'année, les cinq communes concernées seront invitées à se prononcer sur le document final ;
- ◆ Un exercice de simulation de crise sera organisé pour évaluer et garantir l'opérationnalité du dispositif proposé. Cet exercice permettra de tester la réactivité des différents acteurs impliqués et d'ajuster, si nécessaire, les mesures prévues.



POUR SUIVRE LES AMÉNAGEMENTS POUR LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX RISQUES D'INONDATIONS ET DE SUBMERSION MARINE

Bilan 2024

- ◆ Attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux à bons de commande pour la surveillance, l'entretien et le confortement des systèmes d'endiguement (4 ans) et des ouvrages maritimes (4 lots de travaux et 3 lots de maîtrise d'œuvre) ;
- ◆ Travaux d'urgence provisoire sur l'épis 5 et les endiguements en aval de la Rivière des Galets suite au cyclone BELAL avec l'aide du Fonds Vert ;
- ◆ Réalisation des 4 études de danger et dépôts des dossiers de déclaration des systèmes d'endiguement de classe C (Ravine Balthazar, Ravine Latanier, Ravine Grand et Petit Etang et Ravine La Fontaine) ;
- ◆ Signature d'un avenant de prolongation de durée au Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Saint-Paul ;
- ◆ Définition du besoin et lancement de la consultation pour la pose des dispositifs de vidéosurveillance à distance des systèmes d'endiguement ;
- ◆ Mise en œuvre du PAPI Hermitage-Saline les Bains –Réalisation des études complémentaires passerelle Hermitage aval (études préliminaires et AUP), validation des emprises foncières des endiguements aval et lancement du marché de travaux sur le canal de dérivation Bellevue.

Perspectives 2025

- ◆ Elaboration de la stratégie de gestion des inondations Démarrage de l'étude, réalisation du diagnostic ;
- ◆ Confortement du système d'Endiguement de la Rivière des Galets – Etudes de maîtrise d'œuvre pour le confortement de l'épis 5, étude hydromorphologique de la Rivière des Galets pour mieux appréhender l'évolution sédimentaire de la Rivière et études d'opportunité et de faisabilité du confortement des berges aval ;
- ◆ Mise en œuvre d'un système de surveillance à distance des systèmes d'endiguement – Installation des caméras sur les sites prioritaires ;
- ◆ Déploiement d'un service d'assistance météorologique commun avec les 5 communes du territoire, permettant d'être alerté 24H/24 et de partager, en gestion de crise, les actions respectives des acteurs (routes fermées, travaux en cours, pose de batardeau) ;
- ◆ Mise en œuvre du PAPI Hermitage-Saline les Bains – Attribution des marchés et démarrage des travaux sur le canal de dérivation/ poursuite des études sur la passerelle de l'Hermitage et l'endiguement aval, avec enquête publique foncière ;
- ◆ Confortement embouchure ravine Grand et Petit Etang (volet endiguement) – réalisation des études techniques et environnementales) pour l'obtention des autorisations réglementaires ;
- ◆ Autorisations des 4 systèmes d'endiguement de classe C.
- ◆ Organisation d'un séminaire de sensibilisation aux risques naturels du Territoire de l'Ouest en lien avec les acteurs publics.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|---|---|---|
| Nombre de ml surveillés et/ou entretenus sur les ouvrages de débordement de ravines | Ouvrages de débordement de ravines : 15 km | Ouvrages de débordement de ravines : 28,7 km (Visites Post BELAL) | 15 km |
| Nombre de ml surveillés et/ou entretenus sur les ouvrages littoraux | Ouvrages littoraux : 100 ml | Ouvrages littoraux : 665 ml | 665 ml |
| Nombre de ml d'ouvrages créés/ confortés | 1500 ml (canal de dérivation) + 170 ml (Grand et Petit Etang) | 655 ml d'ouvrages confortés | + 600 ml (canal dérivation) + 75 ml confortés (épis 5 définitive RDG) |
| Nombre de systèmes d'endiguement de classe B approuvés (surveillance/ niveau de protection/ organisation gestion de crise) | 3 systèmes approuvés sur un total de 3 | 3 systèmes approuvés sur un total de 3 | 3 systèmes approuvés sur un total de 3 |
| Nombre de systèmes d'endiguement de classe C approuvés (surveillance/ niveau de protection/ organisation gestion de crise) | 1 système de classe C pour un total de 4 systèmes approuvés | 0 (en cours de concertation avec les Communes concernées) | 4 systèmes de classe C pour un total de 4 systèmes approuvés |



Sollicitation et déstructuration du confortement de l'épi 5 de la Rivière des Galets pendant le cyclone BELAL intervenu le 16 Janvier 2024.

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU TRAIT DE CÔTE

L'action de l'intercommunalité est de protéger les populations en minimisant les risques liés à la mer au regard des aléas climatiques (houle australe, cyclone, réchauffement climatique) et des enjeux présents (activités économiques, touristiques et habitations). En ce qui concerne les risques liés à la mer, le territoire dispose de 60 Km de côte dont 11 Km sont classés en zone très sensible et 18 Km en zone sensible. Le Territoire de l'Ouest a validé en 2023 sa Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte dont la mise en œuvre du plan d'action a démarré en 2024. Le Territoire de l'Ouest prévoit ainsi :

- de prendre la co-gestion des ouvrages communaux existants contribuant à la lutte

contre l'érosion marine, fixant le trait de côte et en contact avec le milieu marin, tels que l'enrochement de l'esplanade des Roches Noires, l'enrochement de part et d'autre du port de Saint-Leu, les épis d'embouchures des ravines Petit et Grand Etang ainsi que La Fontaine : ces ouvrages feront l'objet de diagnostic technique et de régularisation règlementaire ;

- de faire du Territoire de l'Ouest le chef de file en matière de gestion sédimentaire ;
- de coordonner les actions du Territoire de l'Ouest sur les enjeux d'intérêts publics et accompagner des projets d'initiative privé coordonnés.

Bilan 2024

- ◆ Elaboration du Plan global de Gestion des Sédiments – Attribution du marché, réalisation du diagnostic et choix des cellules hydrosédimentaires ;
- ◆ Signature d'une convention de recherche et développement avec le BRGM et l'observatoire du littoral pour la mise en place, sur les 5 communes du territoire, de dispositifs d'observation participatif et de sensibilisation au recul du trait de côte : il s'agit de collecter le plus d'images citoyennes possibles prises par Smartphone sur les 5 stations Coastnap prévues. Les photos seront exploitées et analysées par le BRGM ;
- ◆ Réparations d'urgence sur l'esplanade des Roches Noires ;
- ◆ Interventions sur les cordons dunaires suite aux houles cycloniques et houles australes intervenues.

Perspectives 2025

- ◆ Elaboration du Plan global de Gestion des Sédiments – Validation des Plans Globaux des Sédiments sur les secteurs prioritaires (Saint-Gilles, Saint-Leu centre-Nord) ;
- ◆ Mise en place de dispositif d'observation participatif et de sensibilisation au recul du trait de côte – travaux de pose des dispositifs Coastnap sur les 5 Communes : il s'agit de collecter le plus d'images citoyennes possibles prises par Smartphone sur les 5 stations Coastnap prévues ;
- ◆ Diagnostic technique des ouvrages maritimes repris en co-gestion ;
- ◆ Etudes de maîtrise d'œuvre pour une solution de confortement à moyen terme (4-5 ans) de l'esplanade des Roches Noires sur un périmètre élargi ;
- ◆ Confortement embouchure ravine Grand et Petit Etang (volet épis maritime) – réalisation des études environnementales.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| % d'actions engagées sur la stratégie de gestion intégrée du trait de côte (sur 42 sous actions au total) | ND | 26% | 38% |

ORIENTATION

2

VALORISER LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le Territoire de l'Ouest bénéficie d'une biodiversité très riche avec une partie du Parc National classée au Patrimoine Mondial de l'Humanité mais aussi avec la présence de milieux aquatiques remarquables comme la Réserve de l'Etang de

Saint-Paul labellisée RAMSAR, la Zone Humide de l'Hermitage, la Réserve Marine ou encore les embouchures de ravines. Valoriser cette biodiversité participe à la préservation des espèces et garantit sa pérennité.

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2024, le Territoire de l'Ouest a validé sa stratégie de gestion des milieux aquatiques qui a pour ambition de :

- faire du Territoire de l'Ouest l'acteur de la gouvernance au service de la GeMA et producteur de connaissance au service du suivi des milieux, de l'enseignement des acteurs et du respect de la réglementation ;
- participer à l'atteinte des objectifs DCE (Directive Cadre sur l'Eau) pour les masses d'eau superficielles du Territoire de l'Ouest ;
- Agir sur les milieux les plus dégradés en restaurant et conquérant leurs périphéries en plus des cœurs : conservation, restauration puis reconquête ;
- Promouvoir une approche de rétention des eaux dans une logique de préservation du continuum terre mer (terre) ;

- Gérer l'héritage du passé et poser le Territoire de l'Ouest en pilote de la transition dans la gestion des EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) au bénéfice des milieux humides de l'océan indien.

La stratégie adoptée vise principalement les milieux aquatiques suivants : la Rivière des Galets, l'Etang Saint-Paul, la Ravine Saint-Gilles, la zone humide de l'Hermitage, les embouchures de ravine, les zones humides des Hauts.

- La mise en œuvre de la stratégie nécessite : la mobilisation de 3,2 M€ sur 5 ans au titre de la GeMAPI, en complément des stratégies 'Assainissement' et 'Trait de côte', ainsi que du plan de gestion RNNESP ;
- la mobilisation de 4,3 M€ sur 5 ans hors GeMAPI, mais pouvant aussi engager le TCO via d'autres compétences.

Bilan 2024

- ◆ Participation (financière et technique) à l'organisation du séminaire international RAMSAR sur les zones humides ;
- ◆ Validation de la stratégie de gestion des milieux aquatiques 2024-2028 ;
- ◆ Restauration écologique Zone Humide de l'Hermitage – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre et validation du scénario de restauration ;
- ◆ Mise en œuvre d'un observatoire des oiseaux d'eau nicheurs sur le secteur de l'Hermitage dans le cadre d'un appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité : la pose de pièges photographiques réalisée entre novembre 2023 et janvier 2024 a permis de mieux comprendre le comportement du héron et de la poule d'eau sur le secteur pour adapter nos interventions à leur mode et lieux de reproduction ;
- ◆ Gestion intégrée des espèces exotiques envahissantes aquatiques sur les plans d'eau de la ravine Hermitage et de la ravine Saint-Gilles – Expérimentation des barrages flottants pour la lutte intégrée.

Perspectives 2025

- ◆ Stratégie de gestion des milieux aquatiques – le travail d'animation et de concertation partenarial mené depuis 2021 a conduit à définir une démarche reposant sur la co-construction collective pour parvenir aux objectifs fixés et validés par le Territoire de l'Ouest pour préserver les milieux aquatiques. La signature d'une charte des acteurs devra permettre d'impliquer les différents acteurs dans cette démarche pour les années à venir ;
- ◆ Démarrage de certaines actions de la stratégie de gestion des milieux aquatiques comme l'étude d'opportunité de mise en œuvre, avec les différents acteurs concernés (Fédération de pêche, Etat, Département), d'une brigade de surveillance des cours d'eau pérennes sur la Rivière des Galets et la Ravine Saint-Gilles afin de sécuriser les usages, limiter le braconnage et garantir les débits légaux ;
- ◆ Restauration écologique et pédagogique de la Zone Humide de l'Hermitage – ce premier projet de restauration porté par le Territoire de l'Ouest a pour objectif d'en faire un outil de sensibilisation du public à la biodiversité des milieux humides Attribution des marchés et démarrage des travaux.



Présentation des actions de préservation des milieux aquatiques dans la cadre du Séminaire international RAMSAR- Mai 2024



Expérimentation des barrages flottants sur la Ravine Hermitage – Avril 2024

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|---|--|---|
| Nombre de m2 de surface de zones humides entretenues | 23500 | 18100 | 32460 |
| Nombre d'actions en matière de préservation des milieux aquatiques | 3 actions (REMHOM, TE ME UM, Entretien EEE) | 2 actions réalisées (Te Me Um, entretien EEE réalisées), une en cours (REMHOM) | 3 |
| Nombre d'actions de sensibilisation | 2 | Evènement international RAMSAR en partenariat avec le GIP RNNESP | 2 actions à l'occasion du démarrage stratégie de sensibilisation et la signature charte |

ORIENTATION

3

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La décarbonation de notre économie passe par un changement de paradigme dans nos métiers, dans nos process, dans nos modes de production. Le défi écologique doit permettre de transformer nos contraintes en opportunités de développement sans perdre de vue nos particularités tropicales et insulaires.

ÉLABORER LE PLAN CLIMAT AIR ET ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Bilan 2024

- ◆ Le programme d'actions du PCAET construit sur la base des ateliers de novembre 2023 a été consolidé et finalisé avec les directions du Territoire de l'Ouest dans le cadre d'entretiens particuliers ;
- ◆ Le projet de PCAET a été présenté et validé en Comité de pilotage du 4 juin 2024 avec quelques demandes d'ajustement ;
- ◆ Consultation publique dans le cadre de la consultation préalable
- ◆ Arrêt du PCAET le 4 novembre 2024 en Conseil Communautaire.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuivre et suivre la phase de consultation réglementaire :
 - Saisine de l'autorité environnementale ;
 - Consultation de la Région et de l'Etat ;
 - Organisation de la participation du public ;
- ◆ Formaliser les réponses réglementaires et ajuster le cas échéant le projet de PCAET avant son adoption ;
- ◆ Assurer son intégration au sein futur SCoT Ouest 2050.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| Taux d'avancement de l'élaboration du PCAET | 75% | 75 % | 100% |

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D' ACTIONS DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

En octobre 2022, le Territoire de l'Ouest a validé son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre pour une durée de 3 ans. Le BEGES a permis d'avoir une vision globale des émissions de GES du patrimoine et des compétences du Territoire

de l'Ouest. Ainsi, les politiques publiques de gestion des déchets (68 % des émissions de GES) et de transports collectifs (23 % des émissions de GES) pèsent pour plus de 90 % des émissions de GES de la collectivité.

Bilan 2024

◆ Les travaux réalisés dans le cadre du BEGES et du bilan carbone ont pu être capitalisés et ont alimenté les travaux du PCAET, notamment le Plan d'action qui s'est beaucoup appuyé sur les compétences de la collectivité.

Perspectives 2025

◆ Préparation du bilan du plan de transition et du futur BEGES.



ORIENTATION

4

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DURABLES

Face aux difficultés de circulation, le Territoire de l'Ouest est pleinement engagé dans les Etats Généraux de la Mobilité de la Région Réunion qui visent à repenser le modèle de déplacement de demain. En parallèle, l'agglomération amplifie son

action pour proposer une alternative à la voiture individuelle en améliorant les mobilités douces et durables. Développer l'usage du vélo est un axe fort de son action, dans le cadre de son Plan de Mobilité et la préfiguration de la ville du quart-d'heure.

DÉVELOPPER LA FLOTTE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) SUPPLEMENTAIRES EN LOCATION LONGUE DURÉE ET DÉVELOPPER LES STATIONNEMENTS NÉCESSAIRES

Afin de compléter la flotte de vélos en Location Longue durée (550 fin 2023) et diminuer le temps d'attente des usagers pour en louer un, il est prévu d'acquérir 200 Vélos à assistance électrique.

Bilan 2024

◆ 100 VTTAE ainsi que les équipements tels que casques, antivols, béquilles et gilets ont été acquis par le Territoire de l'Ouest pour la mise en location Longue Durée.

Perspectives 2025

- ◆ Acquisition de 200 VAE/VTTAE ainsi que les équipements tels que casques, antivols, béquilles et gilets ;
- ◆ Déployer des arceaux vélos et la signalétique y afférant ;
- ◆ Installer un box sécurisé vélo.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|---------------------|-------------|
| Nombre de vélos en LLD | 650 | 650 | 850 |
| Nombre d'usagers sur liste d'attente Mobi'Ouest | 1 800 | 2 078 au 31/08/2024 | 1 800 |

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Allouer une aide à l'acquisition de VAE de 300 euros (500 euros pour les spécifiques) aux habitants du Territoire, sans condition de ressources, dans le cadre d'un achat de VAE neuf ou d'occasion chez un professionnel.

Bilan 2024

◆ Conditions d'attribution et validation de la mise en place de l'aide en Conseil Communautaire du 02 septembre 2024 avec une mise en œuvre du dispositif le 01/10/2024.

Perspectives 2025

◆ Ce dispositif sera reconduit en 2025.

ETUDE JALONNEMENT VÉLO

Réaliser une étude à l'échelle du Territoire afin de réaliser un état des lieux de l'existant en termes de signalétique et de proposer une harmonisation de cette dernière afin de valoriser le réseau, les aménagements cyclables et sécuriser les déplacements à vélo.

Bilan 2024

◆ Préparation du dossier de consultation.

Perspectives 2025

◆ Lancement, attribution et notification de la consultation ;
◆ Réalisation de l'étude.

RANDO VÉLO

Proposer au grand public une balade familiale sécurisée de découverte patrimoniale à vélo en sillonnant les 5 communes du Territoire de l'Ouest.

Bilan 2024

◆ 368 participants ;
◆ 3 circuits dont 1 sportif ;
◆ Un encadrement de la manifestation renforcé et sécurisé.

Perspectives 2025

◆ Envisager d'autres formules de déroulement de l'évènement ;
◆ Perfectionner l'organisation et se coordonner avec les associations spécialisées sur le vélo ;
◆ Renouveler la manifestation 2 fois par an.



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ DE L'OUEST

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), le Territoire de l'Ouest a la charge d'élaborer un Plan de Mobilité (PDM) qui succède au Plan de Déplacements Urbains 2017-2027 (PDU), qui a fait l'objet d'une évaluation quinquennale

fin 2023-début 2024. Ces deux démarches sont menées conjointement. Accompagné par un bureau d'études, le Territoire de l'Ouest procède actuellement à l'élaboration de son PDM avec un large travail de concertation.

Bilan 2024

- ◆ Finalisation de l'évaluation quinquennale du PDU ;
- ◆ Elaboration du PDM :
 - Concertation publique avec un questionnaire en ligne (+300 réponses), 6 stands tout public et 9 ateliers avec des professionnels ;
 - Finalisation de la phase 1 – Diagnostic du PDM ;
 - Finalisation de la phase 2 – Scénarios ;
 - Démarrage de la phase 3 – Plans d'actions.

Perspectives 2025

- ◆ Finalisation de la phase 3 - Plans d'actions avec la mise en place d'une concertation institutionnelle, une réunion publique de restitution ;
- ◆ Arrêt du PDM puis démarrage de la phase d'enquête publique.



AXE 5

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA RÉALISATION DES PROJETS

Le Territoire de l'Ouest continue la modernisation et la restructuration de son organisation dans une optique d'efficacité et d'efficience. L'objectif est d'optimiser les outils numériques, les compétences et les moyens humains et financiers afin d'améliorer les services rendus aux usagers.

FINANCES ET ÉVALUATION

CRÉATION D'UNE CELLULE DE RECETTES ET TAXE DE SÉJOUR

Avec sa cellule « recettes et taxe de séjour », la Direction des Finances participe au soutien de la promotion touristique avec :

- L'accueil, l'information et l'orientation des hébergeurs quant à leurs obligations fiscales ;
- La recherche des hébergements clandestins et l'incitation à la régularisation ;

- L'optimisation du recouvrement de la taxe de séjour ;
- La collaboration avec les communes pour proposer des solutions de régulation des hébergements touristiques au profit du logement permanent.

Bilan 2024

- ◆ Mise en place d'une cellule recettes et taxe de séjour ;
- ◆ Définition de la stratégie de recherche et de régularisation des hébergements clandestins ;
- ◆ Mise à disposition des communes d'un téléservice de déclaration des hébergements ;
- ◆ Définition d'une démarche de contrôle des déclarations des taxes ;
- ◆ Mise en place et exécution du plan d'actions de la cellule.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuivre la collaboration avec la Direction du Tourisme et de la Culture sur la recherche de moyens permettant de réguler les locations saisonnières et permettre l'accroissement des logements permanents ;
- ◆ Régulariser les déclarations des taxes de séjours absentes ;
- ◆ Poursuivre le repérage et l'étude des moyens permettant d'optimiser la collecte de la taxe de séjour ;
- ◆ Mettre en œuvre la stratégie de recherche et de régularisation des hébergements touristiques clandestins ;
- ◆ Contrôler les déclarations de taxe de séjour afin de repérer les irrégularités (déclarations erronées) ;
- ◆ Renforcer la communication concernant la réglementation relative aux formalités préalables à l'activité d'hébergeur.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------------------------|-------------|
| Nombre d'hébergements clandestins repérés | - | 780 | - |
| Nombre d'hébergeurs connus des services mais non déclarés pour collecter la taxe | - | 650 | - |
| Taxe de séjour perçue | 2 300 000 € | 2 825 000 € | 2 500 000 € |
| Nombre d'hébergements contrôlés | | 7 à partir de Septembre 2024 | 50 |

FIABILISER LA RECHERCHE DES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS SUR LE TERRITOIRE

Compte tenu du poids de la fiscalité économique dans les recettes de l'intercommunalité, le Territoire de l'Ouest multiplie les contrôles et les enquêtes de terrain pour régulariser les locaux commerciaux occupés mais déclarés vacants auprès

de l'administration fiscale. En cas d'irrégularités, l'information est transmise aux services fiscaux qui se chargent d'entamer les procédures de régularisations.

Bilan 2024

- ◆ Le fichier des locaux commerciaux vacants 2023 fait apparaître près de 2500 locaux ;
- ◆ Le travail d'enquêtes permettant de confirmer si ces locaux sont bien vacants a été entamé et sera terminé avant la fin de l'année 2024. Ce fichier sera transmis aux services fiscaux pour traitement.

L'objectif de l'enquête de terrain permet de confirmer si le local est bien vacant. Si le local n'est pas vacant, il donnera lieu à une taxation au titre de 2025.

Perspectives 2025

- ◆ Traiter le fichier des locaux commerciaux vacants au titre de 2024.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA CHAÎNE COMPTABLE

En coordination étroite avec le comptable public et sur la base de la convention de service comptable et financier signée le 28 novembre 2022, des comités de suivi trimestriels permettent d'apprécier l'atteinte des objectifs sur des thématiques telles

que l'amélioration du délai global de paiement, la mise à jour de l'inventaire physique et comptable et la finalisation des transferts de compétence.

Bilan 2024

- ◆ Une convention de contrôle allégé en partenariat a été signée le 30 mai 2024 pour améliorer le délai global de paiement de certaines prestations telles que la téléphonie ou encore les factures d'électricité ;
- ◆ Les écritures d'amortissement ont été passées sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour les immobilisations réalisées par le Territoire de l'Ouest depuis 2020 ;
- ◆ Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mobilisée pour finaliser la partie comptable des transferts de compétence.

Perspectives 2025

- ◆ Améliorer le délai de traitement des factures en lien avec les directions ;
- ◆ Proposer une nouvelle convention de recouvrement des recettes en intégrant les budgets annexes ;
- ◆ Finaliser la partie comptable des procès-verbaux de mise à disposition suite au transfert des compétences depuis 2018 ;
- ◆ Régulariser les fiches provisoires dans l'état de l'actif du comptable au travers de mise en œuvre du protocole d'échange d'inventaire.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN AU 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Délais globaux de paiement | 30 jours | 32 jours | 30 jours |

APPUI AUX TERRITOIRES

Le Service Développement des Hauts et Appui aux Territoires apporte son soutien en ingénierie financière de manière transverse aux Directions-métiers de l'EPCI d'une part, et aux communes-membres d'autre part, de façon ponctuelle. Une note de service de la Direction générale (datée du 21/11/2023) définit ses missions ainsi que les

modalités d'intervention du service en matière d'appui autour de 3 axes :

- Préparation des dossiers de demande de subvention ;
- Suivi des subventions attribuées ;
- Accompagnement ponctuel.

Bilan 2024

◆ Demandes de subvention réalisées (dossiers constitués)

| Dispositif financier | Intitulé de l'opération | Direction concernée | Montant prévisionnel HT | Subvention attendue |
|--|--|--------------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) | PAPI Hermitage : Endiguement de la ravine Joyeuse | Eau/assainissement | 3 138 000,00 € | 2 667 300,00 € |
| | Gestion et valorisation des déchets ménagers (abri bacs + bio seaux + bornes enterrées + conteneurs roulants) | Gestion des Déchets | 3 390 712,60 € | 2 712 570,08 € |
| | Transformation des déchets verts - Composts | Gestion des Déchets | 1 392 945,50 € | 1 114 356,40 € |
| | GRC & Application mobile | Systèmes d'Informations et Numérique | 470 000,00 € | 399 500,00 € |
| Fonds Social Européen (FSE) | Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) | Economie Insertion | 3 509 911,30 € | 2 807 933,00 € |
| Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) | Plan d'actions de réduction des eaux claires parasites impasse Chokas Saint-Leu | Eau-Assainissement | 541 152,00 € | 367 847,00 € |
| | Plan d'action pour l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable Impasse Chokas et rue Général Lambert à Saint-Leu | Eau-Assainissement | 535 030,00 € | 372 056,00 € |
| FEI post Béal | Sécurisation des ouvrages de pompage AEP - installation de groupes électrogènes - sur les communes de La Possession et Le Port | Eau-Assainissement | 724 400,00 € | 398 420,00 € |
| | Sécurisation des ouvrages de pompage AEP - installation de groupes électrogènes sur la commune de St-Paul (Bois de Nèfles, Bouillon, Grand Fond) | LA CREOLE | 1 705 359,00 € | 1 164 401,00 € |
| Fonds Vert | Travaux d'urgence de confortement post Béal sur le Système d'Endiguement de la RDG avant la saison cyclonique 2024/2025 | Eau-Assainissement | 370 180,00 € | 296 144,00 € |
| Dotation Spéciale d'Investissement Local (DSIL) | Mise en place d'une solution fonctionnelle pour la gestion des déchets sur le port de plaisance de Saint-Gilles. | Travaux-Patrimoine | 608 790,63 € | 300 000,00 € |

12 506 389,73 €

9 496 450,48 €

Perspectives 2025

◆ Préparation des dossiers de demande de subvention

| Direction concernée | Intitulé de l'opération | Dispositif financier |
|---|---|----------------------|
| Eau-Assainissement | Usine de potabilisation de Pichette | FEDER |
| Gestion des Déchets | Déchèterie la Saline les hauts (au sein de la ZA la Saline) | FEDER |
| | Déchèterie Hermitage | FEDER |
| | Déchèterie Prévert (Centre-ville La Possession) | FEDER |
| Direction concernée | Intitulé de l'opération | Dispositif financier |
| Economie Insertion | ZA Cambaie | FEDER |
| | ZA La Saline | FEDER |
| Mobilité - Transports | TCSP avenue du 20 décembre | FEDER |
| Travaux-Patrimoine | Réhabilitation décharge Cocâtre (Trois-Bassins) | FEDER |
| | Réhabilitation décharge Le Port | FEDER |
| | Front de mer de Saint-Leu | CCT |
| | Skate Park à Saint-Leu | CCT |
| | Sécurisation des ouvrages de pompage AEP -installation de groupes électrogènes sur la commune de St-Paul (Bois de Néfles, Bouillon, Grand Fond) | LA CREOLE |
| Fonds Vert | Travaux d'urgence de confortement post Béral sur le Système d'Endiguement de la RDG avant la saison cyclonique 2024/2025 | Eau-Assainissement |
| Dotation Spéciale d'Investissement Local (DSIL) | Mise en place d'une solution fonctionnelle pour la gestion des déchets sur le port de plaisance de Saint-Gilles. | Travaux-Patrimoine |

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------|-------------|
| Nombre de dossiers de subvention « montés » | 12 max | 11 | 12 max |
| Nombre de suivi ponctuel | Non défini | 10 | 10 |
| Autres sollicitations (ex : CCT ; segmentation opérationnelle...) | Non défini | 4 | 4 max |

RESSOURCES HUMAINES

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret n°2016-841 du 24 juin 2016, l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel,

des rémunérations, des avantages en nature et temps de travail ainsi que les orientations stratégiques sur les différents axes des politiques ressources humaines sont présentées dans ce rapport.

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH – STRATEGIE PLURIANNUELLE DE GESTION RH

Les attributions des élus en tant qu'employeur ont été renforcées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 pour ce nouveau mandat 2020-2026.

Alors que les plans de reprise d'activité et les mesures de déconfinement liés à la crise sanitaire sollicitaient encore fortement leurs équipes, les présidents d'intercommunalité ont dû dès le début de leurs mandats mettre en œuvre les nombreux changements RH impulsés par la loi de transformation.

Inscrite dans un mandat de réalisation, l'administration a dû rapidement se restructurer et se renforcer pour contribuer à mettre en œuvre le nouveau programme visant à redynamiser le Territoire de l'Ouest.

La performance de la gestion des ressources humaines constitue dans ce cadre un enjeu majeur et un levier essentiel pour garantir :

- Un service public de qualité en capacité de s'adapter aux nouveaux enjeux des politiques publiques au service des besoins des citoyens ;
- Une gestion saine et rigoureuse des deniers publics.

La stratégie de pilotage des ressources humaines, formalisée au sein des Lignes Directrices de Gestion arrêtées pour la période 2022-2023 et 2024-2027, définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines conduite au sein l'EPCI au regard des politiques publiques menées, de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Objectifs de la mise en œuvre de la politique RH

La stratégie RH s'appuie sur :

- Un diagnostic préalable identifiant les axes de travail, les marges de progression et les enjeux ;
- La déclinaison des enjeux en actions constituant une synthèse des marges de progression de l'organisation

Enjeux et objectifs poursuivis :

- Un pilotage renforcé des effectifs et des compétences ;
- Des processus de gestion fluidifiés et une culture managériale affirmée ;
- Une politique RH favorisant les évolutions de carrière et l'enrichissement des parcours ;
- La garantie de conditions de travail préservant la santé et la sécurité des agents ;
- Des échanges, un dialogue rénové et des relations professionnelles de qualité.

Bilan 2024

- ◆ Sécuriser la donnée RH et automatiser les process (Migration SIRH) ;
- ◆ Expérimenter les horaires variables en lien avec le déploiement de l'outil de badgeage ;
- ◆ Pérenniser le dispositif de télétravail ;
- ◆ Arrêter la stratégie de gestion des ressources humaines pour la période 2024-2027 ;
- ◆ Elaborer et mettre en œuvre un dispositif d'astreintes ;
- ◆ Réviser le régime indemnitaire de la filière Police ;
- ◆ Engager un débat sur la Protection Sociale Complémentaire ;
- ◆ Approuver le nouveau Document Unique.

Perspectives politique RH – 2025-2027

- ◆ Formaliser et mettre en œuvre une politique « Qualité de Vie et Conditions de Travail » en y intégrant la dimension « Sport Santé au Travail ».
- ◆ Augmenter le taux d'emploi direct (DOETH) en lien avec la mise en œuvre de la politique handicap ;
- ◆ Développer le module SIRH en lien avec le renforcement de la politique de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) ;
- ◆ Déployer la politique en matière de santé et de sécurité et mettre en œuvre les actions inscrites au Document Unique ;
- ◆ Engager une étude relative au Régime Indemnitaire (Révision du RIFSEEP) ;
- ◆ Engager une refonte de la procédure des entretiens professionnels ;

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION, LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL

La structuration des effectifs au 30/09/2024

Les effectifs de l'EPCI se composent au 30/09/2024 de 347 agents avec un prévisionnel au 31/12/2024 de 12 agents supplémentaires (recrutements prévus au dernier trimestre 2024).

La Communauté d'Agglomération se caractérise par sa structure d'emploi typée « expertise » (114 personnels de catégorie A soit près de 33% des effectifs). Cette structure, plutôt stable sur les précédentes années, évolue depuis 2022 avec :

- une augmentation du nombre de contractuels sur emploi permanents en lien avec les recrutements effectués dans le cadre de la réorganisation des services amorcée en 2022 ;

- une augmentation constante depuis 2019 du nombre d'agents de catégorie B et de la filière technique en cohérence avec les transferts de compétences et la mise en œuvre du mandat de réalisation.

Le recours aux emplois non permanents reste faible et en majorité dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

L'évolution des effectifs pour l'année 2025 devrait être marquée par une maîtrise des postes permanents et de la masse salariale.

EFFECTIFS PAYÉS RÉGLEMENTAIRES PAR STATUTS ET CATÉGORIES*

| CATEGORIE A | | | | | | | | |
|----------------|----------------|-------------|-----------|-------------|--------------|-------------|-------------------|-------------|
| Statut/filière | Administrative | | Technique | | Sans filière | | Total catégorie A | |
| Titulaire | 45 | 81% | 34 | 89% | | | 79 | 69% |
| Contractuel | 8 | 15% | 4 | 11% | 21 | 100% | 33 | 29% |
| Autres | 2 | 4% | | | | | 2 | 2% |
| Total | 55 | 100% | 38 | 100% | 21 | 100% | 114 | 100% |

| CATEGORIE B | | | | | | | | | | | | |
|----------------|----------------|-------------|-----------|-------------|-----------|----------|----------|-------------|--------------|------|-------------------|-------------|
| Statut/filière | Administrative | | Technique | | Animation | | Police | | Sans filière | | Total catégorie B | |
| Titulaire | 26 | 100% | 20 | 87% | 1 | 100% | 1 | 100% | | | 48 | 67% |
| Contractuel | | | 3 | 13% | | | | | 21 | 100% | 24 | 33% |
| Total | 26 | 100% | 23 | 100% | 1 | % | 1 | 100% | 21 | | 72 | 100% |

| CATEGORIE C | | | | | | | | | | | | |
|----------------|----------------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|----------|-------------|--------------|-------------|-------------------|-------------|
| Statut/filière | Administrative | | Technique | | Animation | | Police | | Sans filière | | Total catégorie C | |
| Titulaire | 58 | 100% | 60 | 85% | 1 | 100% | 3 | 100% | | | 122 | 78% |
| Contractuel | | | 11 | 15% | | | | | 24 | 100% | 35 | 22% |
| Total | 58 | 100% | 71 | 100% | 1 | 100% | 3 | 100% | 24 | 100% | 157 | 100% |

| Statut toutes catégories | | |
|--------------------------|------------|-------------|
| Titulaire | 249 | 73% |
| Contractuel | 92 | 27% |
| Autre statut | 2 | 1% |
| Total | 343 | 100% |

| Répartition par catégorie | | |
|---------------------------|------------|-------------|
| Catégorie A | 114 | 33% |
| Catégorie B | 72 | 21% |
| Catégorie C | 157 | 45% |
| Sans catégorie (CUI-PEC) | 3 | 1% |
| Autre catégorie | 1 | 0% |
| Total | 347 | 100% |

*situation au 30/09/2024

Les charges de personnel et l'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel se stabilisent en 2025 avec une augmentation maîtrisée de 4.54% de la masse salariale dont 0,47% de Glissement Vieillesse-Technicité (GVT), tous budgets confondus.

Deux facteurs principaux expliquent cette augmentation :

- L'impact en année pleine des mesures endogènes 2024-2025 (recrutements en lien avec la réorganisation des services, mise en œuvre des astreintes, évolution du régime indemnitaire de la filière police, ajustement du régime indemnitaire des contractuels) ;

- L'impact en année pleine de la mise en œuvre des mesures exogènes, incompressibles et réglementaires (mesures en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires : augmentation de la valeur du point d'indice, reclassement des grilles indiciaires des catégories C et B, attribution de 5 points d'indice, augmentation d'un point en 2024 et de 4 points en 2025 de la cotisation CNRACL, augmentation de la cotisation CDG, augmentation du SMIC).

La stabilisation des dépenses de personnel en 2025 devra se traduire par la mise en place d'actions telles que :

- L'adaptation régulière de l'organisation pour une meilleure efficacité ;
- Privilégier la transformation d'emplois existants plutôt que la création de nouveaux emplois;
- Le maintien de la priorité donnée à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants ;

- La mobilisation des directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagés des dépenses RH ;
- La mise en œuvre d'une politique en matière de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) s'appuyant sur la maîtrise du tableau des emplois.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2024-2025

| BUDGET | 2024 | 2025 | ECART | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|----------------|
| PRINCIPAL <small>*Autres charges 012 inclus</small> | 23 200 593 | 25 277 594 | 2 027 001 | +4,54 % |
| GEMAPI | 669 468 | 699 821 | 30 353 | |
| EAU | 1 300 480 | 544 429 | -756 051 | |
| ASSAINISSEMENT | 564 960 | 430 998 | -133 962 | |
| Chapitre 012 <small>Dépenses de personnel</small> | 25 735 501 | 26 902 842 | 1 167 341 | |

Les facturations internes liées à la répartition analytique des activités du poste entre le budget principal et les budgets annexes étaient déterminés distinctement de l'évolution prévisionnelle de la masse salariale 2024.

Cette notion de facturation disparaît de l'étude sur l'évolution du budget pour 2025, l'acquisition du nouvel outil SIRH permettant d'envisager d'intégrer de façon mensuelle cette répartition analytique.

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE AGENTS

| Statut | Masse salariale 2024 (cumul au 30/09/24) | Répartition en % |
|--------------|--|------------------|
| Titulaires | 12 367 181€ | 74,95 % |
| Contractuels | 3 875 237€ | 23,49 % |
| Détachés | 110 287€ | 0,67 % |
| CUI-PEC | 108 607 € | 0,66 % |
| Allocataires | 38 432 € | 0,23 % |
| Total | 16 499 744 € | 100% |

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION AGENTS

| Éléments de rémunération | Masse salariale 2024 (cumul au 30/09/24) | Répartition en % |
|--|---|------------------|
| Traitement indiciaire des agents publics et rémunération de base des contractuels (droit public/privé) | 7 366 511,88 € | 44,65% |
| Charges | 3 994 075,80 € | 24,21% |
| Primes | 4 837 414,71 € | 29,32% |
| SFT | 76 657,81 € | 0,46% |
| Indemnité compensatrice | 53 509,81 € | 0,32% |
| NBI | 78 313,68 € | 0,47% |
| Prestations sociales (mutuelle) | 54 827,85 € | 0,33% |
| Allocation chômage | 38 432,46 € | 0,23% |
| Indemnité de résidence | / | / |
| Heures supplémentaires | / | / |
| Prime d'installation | / | / |
| Congés payés | / | / |
| Monétisation du CET | / | / |
| Total | 16 499 744 € | 100% |

INDEMNITÉS DES ÉLUS

L'état récapitulatif des indemnités des élus s'élève à 493 929,44 €.

Avantages en nature

Des véhicules de fonction sont affectés au Directeur de Cabinet, au DGS et aux DGA au titre des avantages en nature soumis à imposition.

Temps de travail et Télétravail

L'organisation du temps de travail des agents de l'établissement est fixée dans le Règlement Intérieur Général (RIG) révisé du Territoire de l'Ouest, approuvé le 4 décembre 2023 (délibération N°2023_141_BC_16).

L'expérimentation d'une nouvelle organisation de travail, couplée à l'installation d'un logiciel de

gestion du temps et de badgeage est en cours depuis le 1er mars 2024.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de deux objectifs stratégiques :

- Améliorer l'équité entre les agents via l'harmonisation des cycles de travail et une approche d'optimisation et de modernisation de l'organisation du temps de travail ;
- Apporter de la souplesse dans l'organisation du temps de travail dans le but d'améliorer les conditions de vie au travail et de maintenir l'engagement et la motivation des agents.

Le Territoire de l'Ouest s'est engagé en 2021 dans une démarche de concertation visant la mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail pérenne pour une période de 6 mois du 1er juin 2022 au 1er décembre 2022, reconduite pour une durée d'un an suite à la présentation des premiers résultats de l'évaluation.

Au vu des résultats du bilan final de l'expérimentation, le dispositif de télétravail a été pérennisé le 1er juillet 2024 avec les ajustements suivants :

- Réduction de la quotité de télétravail fixe par semaine à 1 jour ;

- Attribution de 18 jours de télétravail flottants ;
- Réduction des délais de carence pour les nouveaux arrivants à 1 mois ;
- Intégration des agents à temps partiel au dispositif ;

Ce sont près de 120 agents qui ont intégré le dispositif. 70% d'entre eux estiment que cette nouvelle façon de travailler a un effet positif sur leur santé avec notamment une diminution du stress et de la fatigue et permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

SYSTÈME D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION TECHNIQUE ET PATRIMONIALE

Afin d'améliorer la performance de la Direction des Travaux et Patrimoine ainsi que le Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat, le Territoire de l'Ouest s'engage dans la mise en place d'une solution numérique pour la gestion technique et patrimoniale des travaux à réaliser.

Cette solution doit satisfaire à l'opérabilité des connecteurs afin d'assurer le dialogue avec les systèmes existants au sein de l'intercommunalité. Ce premier déploiement, s'il s'avère concluant, devrait s'ouvrir à d'autres directions supports volontaires.

Bilan 2024

- ◆ Veille technologique et benchmark permettant le choix de la solution ;
- ◆ Notification du marché et lancement des commandes ;
- ◆ Installation technique et reprises de données.

Perspectives 2025

- ◆ Déploiement initial courant du premier trimestre 2025 ;
- ◆ Démarrage de l'intégration des autres fonctions patrimoniales : notamment la gestion des moyens généraux et la gestion immobilière.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/122024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|--------------------|--|
| Taux de dématérialisation de la gestion technique | | | <ul style="list-style-type: none"> • 100 % de dématérialisation pour la DTP et FMAH : stock, interventions, mobilité. • 30% d'avancement sur le déploiement aux fonctions moyens et immobilier |
| Taux d'interconnectivité | | | <ul style="list-style-type: none"> • 100% des commandes DTP et FMAH pré-engagées via le connecteur dans le SI Finances • 50% d'avancement sur le rattachement des immobilisations |

DÉPLOYER LE PLAN DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Au-delà des systèmes de gestion documentaire (ZODIAC, KRONOS), il est nécessaire d'asseoir une stratégie de gestion électronique des documents sans rupture dans la chaîne de dématérialisation à des fins d'efficacité et de performance. Cela passe par la mise en place de systèmes complémentaires, de migration technologique, de connecteurs entre

systèmes, mais aussi par un accompagnement des directions dans leurs usages pour que les fonctions de dématérialisation soient utilisées pleinement. Il se traduira par des délais d'accessibilité réduits, des mises en tâche simplifiée, une amélioration de la collaboration et une gestion accrue de l'hybride (format papier versus électronique).

Bilan 2024

- ◆ « Ateliers Système Information » centrés sur les bonnes pratiques ;
- ◆ Mise à jour technologique de ZODIAC, avec une assistance à l'échelle des directions en amont et en aval (plan d'accompagnement) ;
- ◆ Mise à jour du système d'archivage électronique (SAE) sur le nouveau format SEDA (SEDA2) ;
- ◆ Gestion dématérialisée des actes (hors ressources humaines), jusqu'à la signature et l'archivage électroniques ;
- ◆ Expérimentation de la signature externe pour la signature des contrats d'amodiation de la régie des Ports de Plaisance Ouest ;

Perspectives 2025

- ◆ Déploiement complet de la signature externe avec le e-parapheur ; création de marchés dans le système financier via notre outil de rédaction des marchés ; signature via l'outil de gestion de courrier ;
- ◆ Dématérialisation des actes RH ;
- ◆ Finalisation du plan de dématérialisation de la fonction des « actes » par la mise en place d'un nouveau système de publication réglementaire des actes.
- ◆ Gestion automatisée du système d'archivage électronique avec des dates limites d'utilisation ; mise en place des modules de versement et de gestion du tableau de gestion du Territoire de l'Ouest ; mise en coffre-fort numérique (Ressources Humaines) ;
- ◆ Migration du parapheur électronique avec la mise en place d'un tiers de confiance externe permettant la signature de nos citoyens et partenaires ;
- ◆ Mise à jour de l'outil de gestion des revues et ouvrages.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---------------------------|---|---|-----------------------------------|
| Taux d'avancement projets | Proximité avec les directions Migrations technologiques ZODIAC et SAE Gestion des actes | Migrations finalisées Ateliers collectifs et de direction 80% des actes dématérialisés (il manque les actes RH) | • 70% d'avancement du plan projet |

DÉVELOPPER LES MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LES CYBER MENACES

Conscient des risques de cybermenaces très agressifs, le Territoire de l'Ouest souhaite renforcer la sécurité de son système d'information et la protection de ses données. Un audit de sécurité

informatique, réalisé en 2024, nous a permis d'établir un plan d'actions régulier des systèmes d'information permettant de pallier les faiblesses de nos systèmes.

Bilan 2024

- ◆ Un troisième Audit de Sécurité Informatique réalisé en partenariat avec un prestataire externe :
 - Plusieurs points de vigilance ont été remontés et partagés avec la Direction Générale ;
 - Des premières mesures de remédiation ont déjà été entamées, comme le renforcement de la politique de gestion des mots de passe ou la réactualisation des listes de compte

Perspectives 2025

- ◆ Identification et mise en œuvre de solutions au niveau de la protection des Systèmes d'Information ;
- ◆ Sensibilisation du personnel du Territoire de l'Ouest sur les risques de cyber-attaques en expliquant notamment les bonnes pratiques à adopter en environnement professionnel mais aussi personnel.

TRAVAUX ET PATRIMOINE

ADAPTER LE PATRIMOINE BÂTI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Adapter le patrimoine bâti aux changements climatiques et réduire la facture énergétique nécessitent une approche globale. Cela inclut la rénovation énergétique des bâtiments pour améliorer l'isolation thermique et réduire la consommation d'énergie. L'installation de systèmes plus durables, tels que les panneaux solaires ou les pompes à chaleur, contribue également à cette adaptation. De plus, la gestion de l'eau et la résilience face aux phénomènes extrêmes doivent être intégrées à l'architecture. Ces mesures permettent non seulement de diminuer l'empreinte carbone, mais aussi de réduire les coûts énergétiques sur le long terme. Ce travail implique un ensemble de mesures structurées et progressives. Voici les principales étapes :

Carnet de santé énergétique et climatique :

La première étape consiste à réaliser un audit énergétique complet du patrimoine bâti. Cela permet d'identifier les sources de déperdition thermique, les points faibles de l'isolation ainsi que les besoins en termes de confort thermique.

Un diagnostic de vulnérabilité climatique est également nécessaire pour anticiper les risques liés aux phénomènes climatiques extrêmes (événements cyclonique, canicules, etc.).

Amélioration de l'isolation thermique :

L'isolation est cruciale pour réduire les pertes d'énergie. Il est essentiel d'améliorer l'isolation des façades, des toits et des fenêtres avec des matériaux performants et respectueux de l'environnement. Cette étape vise à diminuer les besoins en climatisation.

Optimisation des systèmes énergétiques :

Lancement de travaux de réduction de la consommation énergétique avec le remplacement des systèmes de refroidissement traditionnels par des solutions plus efficaces et durables.

Autres bâtiments : L'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour l'autoproduction d'électricité et de chauffe-eau solaires permet également de réduire la consommation énergétique.

Gestion de l'eau et adaptation aux risques climatiques :

La gestion de l'eau, notamment via la récupération des eaux de pluie, et la mise en place de systèmes de drainage, est essentielle. De plus, il est recommandé d'adapter les structures aux risques climatiques (comme les toitures végétalisées pour la gestion des canicules et des pluies torrentielles).

Améliorer les performances énergétiques des infrastructures des zones d'activités économiques et touristiques

Améliorer les performances énergétiques des voiries et des ateliers dans les zones d'activités économiques ou encore des infrastructures touristiques consiste à adopter des solutions durables pour réduire la consommation d'énergie et l'impact environnemental.

Pour les voiries, cela peut inclure l'installation d'éclairages publics à basse consommation ou solaires, ainsi que l'utilisation de matériaux recyclés pour les infrastructures.

Bilan 2024

- ◆ Relamping LED : (Portail/Uue Belle/Eco parc/Sentier Littoral St Leu/Port de Saint Gilles) : 231 points lumineux ;
- ◆ Relamping LED du patrimoine bâti du Territoire de l'Ouest : 48 points lumineux ;
- ◆ Expérimentation 100% Solaire -ZAE Ravine à Marquet : 24 points lumineux ;
- ◆ Signature d'une convention-cadre CEE avec EDF :
 - Modernisation ZAE Artisanale du Port – 23k€ ;
 - ZAE - 231 pts – 70k€ potentiels.
- ◆ Réfection bâtiments (LEADER, LENA, MAEUASION, CAMPING...).

Perspectives 2025

Pour améliorer les performances des éclairages dans les zones d'activités économiques (ZAE), plusieurs actions sont prévues :

- ◆ L'optimisation de la gestion des consommations énergétiques grâce à la généralisation de la télégestion, des horloges astronomiques et de la variation de puissance. Par ailleurs, les demandes de financement via les Certificats d'Économies

Suivi et entretien régulier :

Enfin, il est crucial de suivre la performance énergétique à travers des systèmes de gestion intelligente de l'énergie. Un entretien régulier des installations assure leur efficacité et prolonge la durée de vie du bâtiment.

Ces étapes contribuent à une meilleure adaptation climatique tout en réduisant les coûts énergétiques à long terme.

Dans les ateliers, l'amélioration passe par une meilleure isolation thermique, l'utilisation de systèmes de ventilation écoénergétiques, et l'intégration d'énergies renouvelables. Ces actions visent à réduire les coûts opérationnels et à renforcer la durabilité des activités.

d'Énergie (CEE) seront systématisées dans le cadre des opérations de la Direction des Travaux Publics (DTP) ;

- ◆ Dans les ateliers, une étude sera lancée pour évaluer le déploiement de la production d'énergie solaire en autoconsommation, accompagnée de bornes de recharge ;
- ◆ L'expérimentation concernant un éclairage public 100 % solaire sur ZAE Ravine à marquet sera également suivie et évaluée ;
- ◆ La mise à jour des carnets de santé des ZAE sera lancée, couvrant les volets structurel et énergétique. En parallèle, une campagne sera menée pour améliorer le niveau de service dans ces zones. Pour les voiries et les délaissés, l'accent sera mis sur l'optimisation de la sécurisation routière ainsi que sur la sécurisation des espaces verts, notamment avec la réparation des systèmes d'irrigation. Enfin, une mise aux normes des équipements de prétraitement des eaux usées sera effectuée pour répondre aux standards actuels. Ces actions visent à renforcer la durabilité, la sécurité et l'efficacité énergétique des infrastructures des ZAE.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------------|-----------------------------------|
| Réduction de la consommation énergétique (kWh/m ² /an) | N.C | N.C | - 10% |
| Nombre de carnets de santé énergétique | N.C | N.C | 15 soit plus de 50% du patrimoine |
| Nombre de m2 de clos/couvert isolés | N.C | N.C | 500m2 |
| Nombre de points lumineux passés en LED ou Solaire sur ZAE | 200 | 231 | 280 |
| Valorisation des actions en Certificats d'économie d'Énergie | N.C | 23 k€ | 100 k€ |
| Nombre de sécurisation de ZAE réalisées | N.C | N.C | 5 ZAE |
| Nombre de bacs à graisse installés | N.C | N.C | 15 ateliers équipés |

* Projection fin 2024 _ données non consolidées



COMMANDE PUBLIQUE

POLITIQUE D'ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE

Depuis décembre 2016, la communauté d'agglomération a formalisé sa Stratégie du Bon Achat, en collaboration avec les organisations professionnelles regroupées au sein de l'association SBA Réunion. L'objectif principal est de maximiser la participation des savoir-faire locaux dans la commande publique réunionnaise, en faisant de l'achat public un levier de développement des entreprises locales et du territoire.

Consciente des enjeux de la commande publique pour le territoire, le Territoire de l'Ouest a validé en 2022 un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) qui s'articule autour de trois axes pour renforcer sa stratégie achat :

- un achat performant qui dynamise le territoire : Il facilite l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique tout en utilisant celle-ci comme un vecteur d'innovation et de performance ;
- un achat socialement responsable : Il favorise une commande publique non-discriminante, inclusive et socialement responsable ;
- un achat écologiquement responsable : Il prend en compte les impacts environnementaux, promouvant une économie circulaire et la réduction de l'empreinte écologique ;

Bilan 2024

Depuis janvier 2024, 470 marchés ont été lancés (dont 389 en consultation de faible montant) et 359 marchés ont été notifiés. Par ailleurs, 81 marchés ont été lancés en procédure adaptée ou formalisée. Deux concessions de service public ont également été initiées cette année, portant le total à 472 contrats pour un volume financier d'environ estimé à 310 millions d'euros TTC.

- 86 % des marchés ont été attribués aux TPE/PME locales ;
- 29 % des marchés négociables ont fait l'objet d'une négociation ;
- 100 % des appels d'offres intègrent une clause sociale et 84 % incluent une clause sur l'égalité femmes-hommes ;
- 89 % des consultations comportent une clause environnementale et 50 % incluent une clause d'exécution liée à la durabilité.

Perspectives 2025

En 2025, plusieurs actions-clés seront mises en œuvre pour améliorer la performance économique, sociale et environnementale de la fonction achat du Territoire de l'Ouest :

- Une "Journée du Territoire" sera organisée en avril 2025 pour présenter les actions de la

collectivité et communiquer la programmation des marchés, permettant ainsi aux entreprises locales de se préparer aux consultations. Une session d'accompagnement des entreprises sera également mise en place pour les aider à répondre efficacement aux appels d'offres, en ciblant particulièrement les TPE/PME ;

- Le renforcement de la négociation dans les marchés publics est prévu, avec un objectif de 40 % de marchés négociés, accompagné de la mise en place d'une base de données des prix fournisseurs pour améliorer le rapport qualité-prix ;
- Sur le plan environnemental et social, l'objectif est d'inclure des clauses environnementales et sociales dans 90 % des consultations, en soutenant la transition écologique et en favorisant des pratiques socialement responsables ;
- Enfin, pour dynamiser le développement économique local, des actions spécifiques comme la Journée du Territoire et des comités techniques seront organisés afin de faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique, avec un suivi accru via des tableaux de bord pour évaluer les résultats en termes de performance, de responsabilité sociale et environnementale.

STRUCTURATION D'UN SERVICE ACHAT

L'achat public est un levier stratégique pour les collectivités, car il garantit la mise en œuvre d'une politique publique performante. Un dysfonctionnement dans la gestion des achats peut entraîner des conséquences juridiques pour l'autorité, provoquer un surcoût des dépenses, ralentir, voire compromettre, la réalisation des projets de la mandature. La centralisation de la

fonction achat permettrait de générer des gains d'efficacité, d'améliorer la performance, de fluidifier les processus et d'assurer une continuité du service. La création d'un service Achat au sein de la Direction de la Commande Publique renforcera l'efficacité des processus d'achat, en optimisant les procédures et en favorisant la mutualisation des besoins.

Perspectives 2025

- ◆ Réorganisation de la fonction achat : clarification de la fonction achat, avec une internalisation partielle des commandes de faibles montants et avenants ;
- ◆ Pilotage rigoureux de la programmation des marchés : garantir une programmation réaliste des marchés pour améliorer le taux de réalisation des investissements et éviter les ruptures de service ;
- ◆ Gestion des besoins transversaux : identification et satisfaction des besoins communs à plusieurs directions (cartographie des achats, création catalogue des marchés en cours, tableaux de bord collaboratifs) ;
- ◆ Sécurisation juridique des commandes de faible montant : identification et encadrement des marchés récurrents pour limiter les risques ;
- ◆ Optimisation des achats pour un meilleur rapport qualité-prix : développement de la négociation, mise en place d'une base de données des prix fournisseurs, promotion de l'innovation via le benchmarking et de sourcing ;
- ◆ Développement économique et social : ancrer les achats sur le territoire en facilitant l'accès des

TPE/PME à la commande publique et en stimulant la croissance des entreprises locales ;

- ◆ Accompagnement des directions opérationnelles : soutien dans l'exécution de leurs marchés pour une meilleure performance avec la mise en place d'une assistance commande publique ;
- ◆ Partage d'une culture commune de l'achat : renforcer la collaboration et la mutualisation au sein des équipes pour une vision stratégique unifiée de l'achat public ;
- ◆ Formalisation de trois guides pratiques :
 - un guide sur le sourcing pour améliorer la détection des entreprises locales ;
 - un guide des critères environnementaux pour intégrer des pratiques durables ;
 - et un guide des critères sociaux pour promouvoir des clauses favorisant l'insertion professionnelle et l'égalité femmes-hommes.

Ces actions stratégiques visent à renforcer la commande publique en tant que levier de développement durable, tout en soutenant l'économie locale et en intégrant des pratiques responsables.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------------|-------------|
| Nombre des marchés lancés | 700 | 470 | 800 |
| Nombre des marchés notifiés | 700 | 409 | 800 |
| Pourcentage des marchés attribués aux TPE/ PME | 60% | 86% | 80% |
| Pourcentage des appels d'offres intégrant une clause sociale | 100% | 100% | 100% |
| Pourcentage des procédures hors commandes directes ayant une clause environnementale | 80% | 89% | 80% |
| Négociation dans les marchés publics (% des marchés négociables) | 40% | 29% | 40% |

MOYENS GÉNÉRAUX

MODERNISATION DU PARC AUTOMOBILE

Depuis la fin de l'année 2023, le parc automobile du Territoire de l'Ouest se modernise pour pallier les défaillances mécaniques et réduire l'empreinte carbone de la flotte. Le remplacement des véhicules thermiques par des modèles à faibles ou très faibles émissions de CO2 est donc une priorité.

Bilan 2024

- ◆ Rajeunissement et verdissement de la flotte de véhicules du parc automobile :
 - 14 véhicules remplacés (11 thermiques, 2 hybrides et 1 électriques) ;
 - 18 nouveaux véhicules acquis dans l'année, soit un taux de renouvellement de 25 % :
 - 5 électriques (dont 1 fourgon utilitaire) ;
 - 9 hybrides ;
 - 4 thermiques (dont 2 fourgons utilitaires).
- ◆ La BIE a été dotée d'un 2ème véhicule de police et de 2 véhicules pour les ASUP de type 4x4 en remplacement de 2 citadines, mieux adaptés à l'accomplissement de leurs missions ;
- ◆ Installation de 4 nouvelles bornes de branchement véhicules électriques au siège du Territoire de l'Ouest.

Perspectives 2025

- ◆ Poursuivre le renouvellement de la flotte avec l'acquisition de 4 véhicules (1 électrique, 2 hybrides, 1 thermique) et la reprise de 2 véhicules ;
- ◆ Mettre en place un plan pluriannuel d'achat de véhicules neufs pour lisser les dépenses ;
- ◆ Déployer 7 bornes de recharge électrique sur tous les sites administratifs (ANSELLIA : 2, exSOGIM : 1, FMAH : 1, BIE : 1, LEADER : 1, LENA : 1) ;
- ◆ Réduction des coûts de fonctionnement et d'entretien ;
- ◆ Améliorer la gestion du parc avec un logiciel acquis dédié (utilisation, maintenance, contrôles, etc.).

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|------------------|--|--|
| Nombre de véhicules dans le parc | 71 (RPP compris) | 71 | 75 |
| Nombre de véhicules de plus de 8 ans (amortissement) | < 10 RPP compris | 1 | 0 |
| Nombre de véhicules électriques/hybrides | 31 | 31 dont : | 80% |
| Nombre de véhicules électriques/hybrides | 31 | 31 dont : -15 Hybrides -16 Électriques | 34 dont : - 17 Hybrides - 17 Électriques |
| Bornes de véhicules électriques | | 8 (uniquement siège Territoire de l'Ouest) | 15 |

SÉCURISATION DE L'ACCÈS DES SITES DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Les risques sécuritaires accrus aujourd'hui (Uigipirate, vols, etc.) nécessitent un renforcement des modalités d'accès à nos différents sites et bâtiments recevant du public. Les mesures prises se concentrent principalement sur le contrôle des accès et la garantie de la sécurité pour les utilisateurs et usagers de nos sites administratifs.

Bilan 2024

- ◆ Redéfinition des modes d'accès au Siège : accès unique par l'entrée principale, gestion d'accès aux parkings par le service de gardiennage ;
- ◆ Modernisation et optimisation de l'installation de surveillance par les caméras ;

Perspectives 2025

- ◆ Contrôle des entrées par le personnel d'accueil et identification des visiteurs ;
- ◆ Installation de caméras sur le site d'Ansellia afin d'optimiser la vidéosurveillance ;
- ◆ Installation d'un accueil physique pour gérer l'accès au site Ansellia ;
- ◆ Comptabiliser à l'instant « T » le nombre de personnes présentes sur le site en cas d'évacuation incendie

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------------|----------------------------------|
| Taux d'avancement de la mise en œuvre du contrôle des accès au siège | - | - | Contrôle des entrées identifiées |
| Organisation de la gestion des accès sur le site Ansellia | - | - | Gestion des accès |
| Nombre de caméras installées | 16 | 16 | 38 |

DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

SERVICE DE PRÊT DE VÉLOS AUX AGENTS DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Lauréat d'un appel à projet lancé par l'ADEME, le Territoire de l'Ouest propose à ses agents un service de prêt de vélos à assistance électrique (VAE). Ce dispositif vise à encourager les agents à adopter ce mode de transport écologique, favorisant ainsi la mobilité douce et la réduction de l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail.

Bilan 2024

- ◆ Contractualisation avec un prestataire pour la location des vélos, accessoires, gestion de la maintenance et actions de formation au besoin ;
- ◆ Prêt des vélos aux agents le 6 septembre 2024 et organisation de formation à l'utilisation des VAE.

Perspectives 2025

- ◆ Suite à l'évaluation du dispositif, une réflexion sera menée sur l'opportunité d'acquisition de vélos à assistance électrique pour les besoins du Territoire de l'Ouest.

INFORMATION – COMMUNICATION

RENDRE LISIBLE L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Faire connaître les projets de la communauté d'agglomération, susciter l'adhésion des habitants et des partenaires, et encourager l'évolution des comportements sont les objectifs principaux de cet axe stratégique. L'enjeu est de partager l'information sur les projets de manière claire et accessible, afin de renforcer la compréhension

et la participation de tous. Au-delà de la simple promotion, la communication vise à donner du sens aux actions publiques, à expliquer les choix réalisés et à faciliter le dialogue avec les parties prenantes. Les messages et contenus sont adaptés aux différents publics, objectifs, et supports.

Bilan 2024

◆ Plus 40 actions et projets ont été médiatisés permettant d'informer la population à travers les médias dont voici les principales actions :

- Le Tour de voile 2024 : le Territoire de l'Ouest soutient L'Equipaz La Réunion
- Désensablement de la plage des Roches Noires : des travaux nécessaires pour éviter les inondations
- Les rdv « Zartizan Péi »
- Les Vœux du Président à la presse
- L'action de l'agglomération face à la pollution dans la Ravine Hermitage
- Semaine de sensibilisation à la stérilisation animale sur le Territoire de l'Ouest
- Le lancement du service de transport à la demande, Kar la nuit'
- L'opération de collecte des déchets sur la Zone Artisanale au Port
- L'installation des barrages flottants dans la ravine l'Hermitage
- L'obtention du label Pavillon bleu pour le port de St-Gilles
- L'organisation du Trail Ecocité
- L'inauguration du Sentier Littoral Ouest – Forêt domaniale de Saint-Paul

- L'inauguration de la 6ème déchèterie éphémère à la Rivière des Galets - Le Port
- La présentation du bilan des actions de lutte contre l'errance animale
- Le lancement de la concertation relative au Plan de Mobilité 2026-2036
- L'organisation de la Fête Leader de l'Ouest
- Le point sur la construction du Bureau d'Information Touristique à Mafate
- L'inauguration de la station de potabilisation de Maduran à Saint-Leu
- L'inauguration du nouveau réseau d'eaux usées de Saint-Leu
- L'organisation de la Rando-vélo interco
- L'opération « Vis ma Vie » : Cyclistes et conducteurs de bus échangent leur place pour renforcer la sécurité routière
- Le Festival Dann kèr lé o
- Journée Terre et Mer

Perspectives 2025

- ◆ Accompagnement des directions pour la promotion de leurs projets ;
- ◆ Poursuite des actions et animations de sensibilisation publiques et scolaires.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------------|-------------|
| Nbre d'articles publiés sur le site web | - | 280 | 300 |
| Nbre de posts sur facebook | - | 900 | 1000 |
| Nombre d'animations publiques et scolaires réalisées | - | 600 | 600 |
| Nbre de personnes touchées lors des animations | | 20 000 | 22 000 |

VALORISER LA MARQUE TERRITORIALE

Ancré dans le Projet de Territoire de l'agglomération, la nouvelle identité « Territoire de l'Ouest », lancée mi-2023, rassemble les acteurs autour des valeurs de solidarité et de proximité, exprimant la fierté de contribuer au développement de cette région. Cette identité incarne une vision partagée de l'avenir, reflétant notre dynamisme, notre cohésion et notre volonté de progresser ensemble pour relever

les défis de demain. L'année 2025 marquera une étape majeure pour faire rayonner cette marque territoriale, en valorisant les projets, en multipliant les initiatives, et en renforçant l'attractivité de notre territoire. L'objectif est de renouveler notre engagement envers les usagers à travers des services de qualité, d'embrasser le changement et l'innovation, tout en honorant notre patrimoine.

Bilan 2024

◆ Des évènements organisés par le Territoire de l'Ouest ou ses partenaires ont permis de mettre en avant le dynamisme et l'attractivité du territoire.

- Les RDU Zartizan Péi et baleines
- Le Festival des Sens
- La Fête du pain
- Le grand boucan
- Le Trail Ecocité
- La Battle artistique Intercommunale de l'Ouest
- La Fête Leader de l'Ouest
- La Rando-vélo interco
- « Vis ma Vie » : Cyclistes et conducteurs de bus échangent leur place pour renforcer la sécurité routière
- Les Francofolies

- Le Festival dann kèr lé o
- Le Festival de la randonnée
- Leu tempo

◆ Un marché de valorisation de la marque territoriale a été lancé fin 2024 afin d'en établir la stratégie et d'accompagner la mise en œuvre la feuille de route.

Perspectives 2025

- ◆ Mise en œuvre de la stratégie territoriale et de sa feuille de route ;
- ◆ Actions de consolidation de la marque qui contribuent au développement économique du territoire, en renforçant son attractivité touristique et culturelle ;
- ◆ Participation aux salons et festivals ...

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|--|-------------|------------------|-------------|
| Nbre de participations festivals, salons, | - | 10 | 11 |



SECRETARIAT GÉNÉRAL

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES ET UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE)

Le SAE (ARIANE) assure une gestion maîtrisée et sécurisée de l'information numérique et garantit la préservation et la conservation des documents numériques à valeur probante. Il permet de conserver et de restituer des documents ou des données numériques en garantissant leur authenticité, leur intégrité et leur lisibilité dans le temps. Après une étude mutualisée en 2020 établissant une cartographie des documents numériques existants et définissant des scénarios de

cadre, en 2023, une mission d'accompagnement a permis d'identifier les métiers pilotes, d'initier une politique d'archivage électronique et de présenter des spécifications détaillées.

Le service « Instances Délibérantes », fort de son processus dématérialisé (Gadiamb, Idelibre), 1er métier pilote du SAE, accentue la gestion dématérialisée des actes pour plus de sécurité et de traçabilité.

Bilan 2024

En 2024, le déploiement du SAE sur le 1er métier pilote (Instances Délibérantes) est lancé. Cela nécessite notamment une mise à jour de la Gestion Electronique des Données (Zodiac) du service pilote, un développement des connecteurs sur les outils métiers (Gadiamb) et une formation sur l'outil SAE.

Le service pilote « Instances délibérantes » a développé sa démarche de dématérialisation afin de mieux se préparer à la démarche d'archivage électronique. Fin 2024, les enregistrements des audios des instances sont intégrés au SAE.

Perspectives 2025

◆ Afin d'aboutir à un archivage électronique des flux Instances, une dématérialisation complète du processus « Instances délibérantes » est visée (signature électronique des convocations, des feuilles d'émargement, des procès-verbaux et des délibérations) ;

◆ Le déploiement du SAE auprès du second métier pilote (Finances) sera suivi de la préparation du déploiement de la démarche à l'ensemble des services de l'agglomération par un accompagnement à la cartographie des documents numériques existants dans chaque direction ;

◆ La politique d'archivage et ses annexes (déclaration des pratiques d'archivage, contrat de versement et contrat de service) sera formalisée.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------------|---------------------------|
| Nombre de tableaux de gestion actualisés sous la GED (métiers pilote) | 3 | 2 | 2 |
| Nombre de tableaux de gestion transposés dans le SAE | 3 | 1 | 2 |
| Document fixant la politique d'archivage électronique | | | 1 document et ses annexes |

MENER UNE POLITIQUE DE MAÎTRISE FONCIÈRE PERFORMANTE ET GARANTIR DES TRANSACTIONS SÉCURISÉES

Une maîtrise foncière performante et sécurisée impose un suivi efficient des procédures de maîtrise foncière par voie amiable ou forcée indispensables à la réalisation des projets de l'agglomération. Il convient aussi de s'assurer de la formalisation du transfert patrimonial des biens suivants les transferts de compétences et de suivre les dossiers de régularisation des actes fonciers.

Bilan 2024

Plusieurs dossiers de maîtrise foncière ont été finalisés :

- Dans le cadre de la DUP « Réserves foncières Cambaie Omega », sans prise en compte des accords amiables en cours, la totalité du périmètre est désormais maîtrisé. La 6e et dernière tranche de portage par l'EPFR sera donc finalisée à la fin d'année. Outre la maîtrise foncière sur ce périmètre, dix procédures d'éviction d'occupants ont abouti en 2024 et ont permis de libérer de toute occupation certains fonciers ;
- En vue de l'aménagement de la ZAC Ecocité Phaonce et du démarrage des travaux, la rétrocession des fonciers destinés au « Pôle Glisse Urbaine » et au « Centre d'hébergement d'accueil d'urgence » est lancée ;
- Les procédures d'expropriation et de servitude d'utilité publique nécessaires aux travaux du « PAPI Ermitage Saline » ont abouti à une prise de possession de près de 95% des emprises concernées, notamment sur le projet de canal de dérivation ;
- La procédure de servitude d'utilité publique et la formalisation des mesures de restrictions d'usages imposées par la « Réhabilitation de la décharge de Cambaie » ont abouti ;
- L'acquisition du terrain de la future « Déchèterie de la Saline-les-Bains » est réalisée et les acquisitions des fonciers des déchèteries de Saint-Paul sont en cours ;
- Plusieurs conventionnements ont été nécessaires à la réalisation de divers projets (Bornes d'apport volontaire de déchets...).

Dans le cadre de la stratégie immobilière, en 2024, sept procédures de préemption ont été lancées dont une qui a abouti à un acte d'acquisition.

Enfin, quatre régularisations foncières ont eu lieu concernant les postes de refoulement de Le Port (Expropriation CCIR), de la ZAC 2000 et de la ZA belvédère (ferme Corail) ainsi que les voiries de la Zac Portail à Saint-Leu.

Perspectives 2025

L'année 2025 sera dédiée à la poursuite des procédures de maîtrise foncière liées aux projets ci-dessous :

Aménagement

- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « Réserves foncières Cambaie-Oméga » : finalisation des procédures de libération des sols. A ce jour, les terrains sont encore occupés par 8 entreprises et 2 familles ;
- DUP « ZAC Ecocité Phaonce » : acquisitions foncières pour les projets de parc, de prolongement de l'axe mixte et des zones d'activités de la ZAC.

Economie

- DUP « Modernisation Zone artisanale de Le Port » ;
- Maîtrise foncière « ZA Marthe Bacquet » et « ZA Cambaie-Sud-Est », « ZA Henri Cornu PUP » ;
- Diverses préemptions.

Transports/Mobilités

- DUP « Itinéraire Privilégié Rico Carpaye » ;
- Stratégie foncière sur « Itinéraire Privilégié Raymond Vergès et Avenue du 20 décembre » ;
- Pôle d'échanges Sainte-Thérèse ;
- Prospection foncière pour un dépôt de bus à La Saline.

Gemapi

- Transfert des biens relevant de la compétence Gemapi ;
- DUP et Servitude d'Utilité Publique (SUP) ;
- SUP des systèmes d'endiguement de classe C (Ravine fontaine, Ravines Grand et Petit étang, etc.).

Eau et Assainissement

- Transfert des biens relevant de la compétence Eau et Assainissement ;
- DUP « Chaîne de Dos d'Âne et Sainte-Thérèse » et « Forage des lataniers » ;
- Régularisation foncière des réservoirs existants (SP1, Piton 800, piton 1000, etc.) ;

Gestion des déchets et errance animale

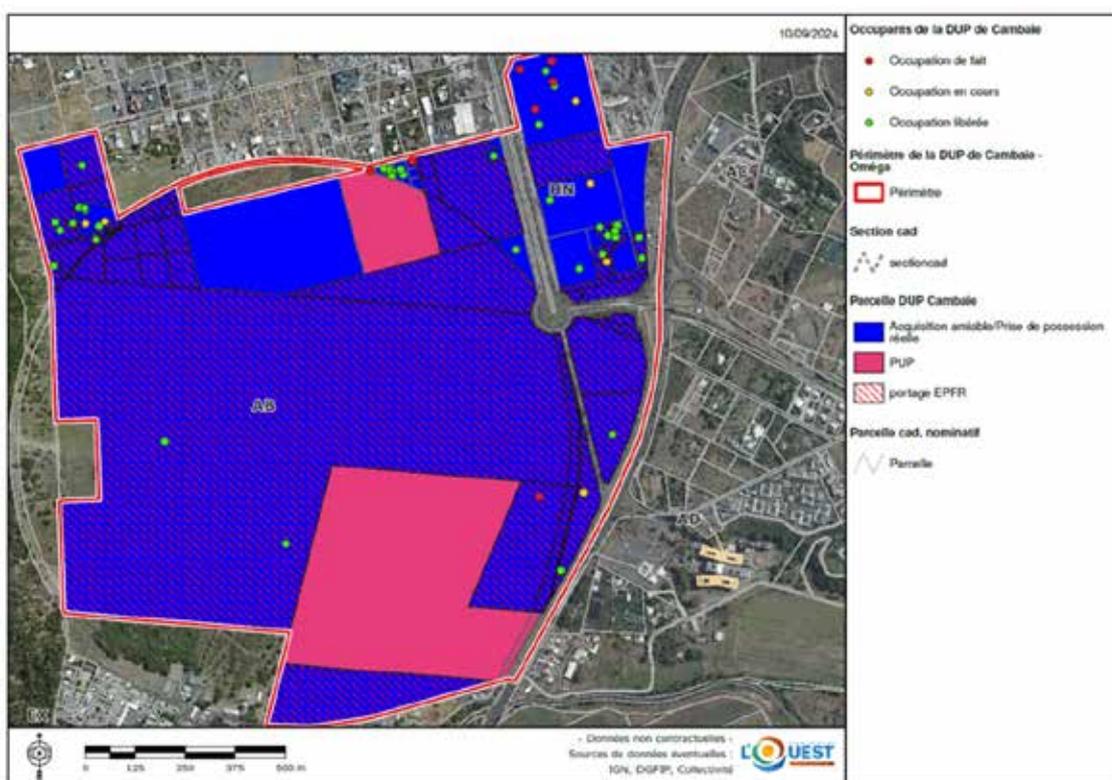
- Régularisations foncières (plateforme de broyage des déchets de Cambaie, déchèterie Pointe des Châteaux) ;

- Prospection foncière pour les nouvelles déchèteries des secteurs La Plaine/Bois de Nêfles Saint-Paul ;
- Emplacements pour les Bornes d'apport volontaire de déchets alimentaires (Biodéchets) et Bornes enterrées.

L'année 2025 permettra aussi d'initier les procédures liées aux projets ci-dessous :

- DUP « ZA Henri Cornu PUP 1 », « Modernisation ZA Cambaie », « ZA Balthazar » et « ZA Pointe des Châteaux » ;
- Acquisition du foncier économique et du centre funéraire intercommunal ;
- Réhabilitation des décharges de Le Port et de Cocatre à Trois-Bassins.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------------|-------------|
| Foncier maîtrisé périmètre DUP PAPI | 100% | 90% | 100% |
| Libération foncier DUP Cambaie | 80% | 80% | 90% |
| Transfert des biens « Eau et Assainissement » | 80% | 30% | 100% |



OPTIMISER LA GESTION ET VALORISER NOS ACTIFS IMMOBILIERS

Le Service Immobilier et Foncier assure les missions du « propriétaire immobilier ». Il assure la gestion administrative, juridique et financière optimale des actifs immobiliers puis décline les stratégies de valorisation les plus opportunes. Cette mission globale impose une connaissance exhaustive du patrimoine immobilier du Territoire de l'Ouest. Cet inventaire patrimonial intègre l'ensemble des

biens sur lesquels l'Agglomération dispose de droits immobiliers personnels ou réels (biens en pleine propriété, mis à disposition, pris à bail, etc.). Ces biens imposent aussi une gestion courante efficiente (impôt, assurance, bornage etc.) et, le cas échéant, la gestion des occupants (hors zones d'activités économiques).

Bilan 2024

- ◆ Les demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine, y compris pour les travaux, se font sur le site internet. Les formulaires sont accessibles en ligne et leur traitement est entièrement dématérialisé ;
- ◆ En 2024, près de 60 autorisations d'occupation sont octroyées (exemples : Snack gare de Saint-Paul, cirques, tournages de film, manifestations sportives « Swimrun », « Trail Ecocité » etc.) ;
- ◆ En gestion locative, les dépenses s'élèvent à environ 150K€ et les recettes atteignent 360K€. Il convient aussi de noter la régularisation de 3 occupations sans titre au sein des Zones d'Activités.

Perspectives 2025

- ◆ En 2025, la valorisation immobilière des anciennes décharges de Le Port et de Trois-Bassins par des projets de « solarisation » sera initiée ;
- ◆ En accompagnement de la Direction de l'Economie, les procédures de régularisation d'une vingtaine d'occupants sans titre des Zones d'Activités Economiques seront lancées ;
- ◆ Le déploiement du logiciel de gestion patrimoniale (« Astech ») permettra d'engager une gestion plus performante des biens, de leurs locations et du recouvrement des loyers ;
- ◆ L'optimisation de la gestion des impôts couplée aux mises à jour des données cadastrales contribuera à la diminution des charges fiscales ;
- ◆ Une révision des grilles tarifaires pour occupation du domaine du Territoire de l'Ouest sera proposée.

| INDICATEURS | CIBLES 2024 | BILAN 31/12/2024 | CIBLES 2025 |
|---|-------------|------------------|-------------|
| Taux de demandes AOT traitées | | | 100% |
| Taux de régularisation des occupations sans titre (OST) | | | 50 % |

ANNEXE PPI

| AXES STRATÉGIQUES | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| 1 - Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse | 14 786 382 | 18 349 903 | 17 968 604 | 23 908 076 | 18 820 246 | 15 893 729 | 109 726 939 |
| 101 - Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité | 60 435 | 572 229 | 300 000 | 215 000 | 165 000 | 20 000 | 1 332 664 |
| 102 - Réaliser les projets structurants du territoire | 11 142 053 | 8 372 068 | 4 725 000 | 3 520 000 | 3 240 000 | 3 240 000 | 34 239 122 |
| 103 - Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest | 786 160 | 4 403 784 | 7 174 787 | 12 067 405 | 7 745 090 | 6 042 510 | 38 219 737 |
| 104 - Développer une stratégie touristique durable et résiliente | 2 797 732 | 5 001 822 | 5 768 817 | 8 105 671 | 7 670 156 | 6 591 219 | 35 935 416 |
| 2 - Offrir des services publics de qualité | 26 245 391 | 38 173 097 | 27 481 722 | 45 180 654 | 41 083 335 | 19 845 173 | 198 009 372 |
| 201 - Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale | 2 052 236 | 6 223 161 | 6 264 500 | 10 675 300 | 7 725 530 | 4 808 833 | 37 749 559 |
| 202 - Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires | 1 515 299 | 1 585 017 | 2 340 312 | 7 225 578 | 7 235 555 | 2 918 090 | 22 819 851 |
| 203 - Offrir à la population une eau de qualité | 12 459 387 | 17 771 026 | 12 784 050 | 22 983 140 | 19 347 000 | 5 290 000 | 90 634 603 |
| 204 - Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux | 10 218 469 | 12 593 893 | 6 092 860 | 4 296 636 | 6 775 250 | 6 828 250 | 46 805 358 |
| 3 - Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale | 2 310 497 | 4 520 973 | 1 723 000 | 1 322 000 | 1 241 000 | 1 165 000 | 12 282 471 |
| 302 - Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens | 14 551 | 146 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 0 | 178 551 |
| 303 - Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat | 202 979 | 3 046 245 | 1 610 000 | 1 121 000 | 1 050 000 | 980 000 | 8 010 224 |
| 304 - Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire | 0 | 361 600 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 601 600 |
| 305 - Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires | 0 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 | 30 000 |
| 306 - Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence | 2 092 967 | 957 128 | 37 000 | 125 000 | 125 000 | 125 000 | 3 462 095 |
| 4 - Préparer notre territoire aux défis du changement climatique | 3 225 711 | 7 337 654 | 8 732 500 | 11 817 000 | 13 497 000 | 9 963 000 | 54 572 865 |
| 401 - Protéger les populations exposées aux risques naturels | 2 613 179 | 3 854 014 | 6 354 000 | 8 147 000 | 9 562 000 | 8 575 000 | 39 105 194 |
| 402 - Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire | 192 723 | 604 629 | 465 000 | 419 000 | 454 000 | 554 000 | 2 689 352 |
| 403 - Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire | 385 229 | 1 393 011 | 681 000 | 491 000 | 440 000 | 200 000 | 3 590 240 |
| 404 - Développer la pratique des mobilités durables | 34 579 | 1 486 000 | 1 232 500 | 2 760 000 | 3 041 000 | 634 000 | 9 188 079 |
| 5 - Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets | 3 261 675 | 11 309 353 | 19 974 000 | 11 041 000 | 10 511 000 | 10 504 000 | 66 601 028 |
| 501 - Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre | 3 261 675 | 11 309 353 | 19 974 000 | 11 041 000 | 10 511 000 | 10 504 000 | 66 601 028 |
| TOTAL | 49 829 655 | 79 690 980 | 75 879 826 | 93 268 730 | 85 152 581 | 57 370 902 | 441 192 673 |

ANNEXE PPF

| AXES STRATÉGIQUES | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | TOTAL |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1 - Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse | 2 802 614 | 3 610 062 | 3 895 700 | 3 711 349 | 3 673 549 | 3 671 930 | 21 365 204 |
| 102 - Réaliser les projets structurants du territoire | 76 933 | 307 567 | 170 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 1 094 500 |
| 103 - Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest | 82 220 | 211 687 | 321 000 | 306 300 | 307 300 | 308 300 | 1 536 807 |
| 104 - Développer une stratégie touristique durable et résiliente | 2 566 167 | 2 952 808 | 3 260 700 | 3 081 769 | 3 042 969 | 3 040 350 | 17 944 763 |
| 105 - Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement | 77 294 | 138 000 | 144 000 | 143 280 | 143 280 | 143 280 | 789 134 |
| 2 - Offrir des services publics de qualité | 89 076 549 | 102 970 384 | 102 629 700 | 106 399 081 | 114 663 417 | 120 887 041 | 636 626 171 |
| 201 - Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale | 45 503 545 | 55 314 384 | 56 306 700 | 57 605 881 | 64 420 067 | 69 178 991 | 348 329 567 |
| 202 - Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires | 43 564 682 | 47 656 000 | 46 323 000 | 48 793 200 | 50 243 350 | 51 708 050 | 288 288 282 |
| 3 - Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale | 3 284 494 | 6 625 474 | 6 262 750 | 6 085 308 | 6 033 068 | 5 035 398 | 33 326 491 |
| 301 - Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité | 79 909 | 409 249 | 250 000 | 48 500 | 0 | 0 | 787 658 |
| 302 - Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens | 50 087 | 116 965 | 138 000 | 124 400 | 124 400 | 95 300 | 649 152 |
| 303 - Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat | 155 927 | 777 100 | 395 500 | 442 510 | 444 450 | 442 510 | 2 657 998 |
| 304 - Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire | 98 878 | 233 900 | 345 750 | 283 628 | 283 628 | 273 628 | 1 519 411 |
| 305 - Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires | 1 039 481 | 1 957 704 | 1 781 500 | 1 692 905 | 1 588 355 | 569 855 | 8 629 800 |
| 306 - Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence | 1 860 211 | 3 130 556 | 3 352 000 | 3 493 365 | 3 592 235 | 3 654 105 | 19 082 472 |
| 4 - Préparer notre territoire aux défis du changement climatique | 30 000 | 99 000 | 342 600 | 252 255 | 221 110 | 259 910 | 1 204 875 |
| 403 - Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire | 30 000 | 60 000 | 65 000 | 60 000 | 118 200 | 157 000 | 490 200 |
| 404 - Développer la pratique des mobilités durables | 0 | 39 000 | 277 600 | 192 255 | 102 910 | 102 910 | 714 675 |
| 5 - Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets | 25 815 897 | 8 661 699 | 9 094 172 | 8 793 020 | 8 742 319 | 8 768 561 | 69 875 668 |
| 501 - Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre | 25 815 897 | 8 661 699 | 9 094 172 | 8 793 020 | 8 742 319 | 8 768 561 | 69 875 668 |
| TOTAL | 121 001 233 | 121 966 619 | 122 224 922 | 125 241 013 | 133 333 462 | 138 622 840 | 762 398 409 |





1, rue Eliard Laude BP 50049 • 97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re



LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU